

ACTES
DE LA JOURNÉE
DES INNOVATIONS
POUR UNE
ALIMENTATION
DURABLE

jipad 2024



3 Le Mastère spécialisé IPAD

4 Introduction

Chapitre 1

7 L'alimentation : une course aux prix bas, mais à quel prix ?

PAMELA **EBNER**, FLORENCE **HEUSCHMIDT**,
RAPHAËLLE **VITAL-DURAND**

9 Les plats préparés proposés par les grandes surfaces répondent-ils aux critères d'une alimentation saine et durable ?

PAMELA **EBNER**

17 Coûts cachés : révéler le juste prix de notre alimentation

RAPHAËLLE **VITAL-DURAND**
EN COLLABORATION AVEC FLORENCE **HEUSCHMIDT**

25 Les coûts cachés : construire un nouveau discours en faveur de la transformation des systèmes alimentaires

FLORENCE **HEUSCHMIDT** EN COLLABORATION
AVEC RAPHAËLLE **VITAL-DURAND**

Chapitre 2

33 Construction, institutionnalisation et gouvernance des ressources collectives

SOLÈNE **CALDERO**, EMMA **GAUJAL**,
THÉO **GUILLERMINET**, YVAN **NZEKOU NZEKOU**,
BAPTISTE **PLIQUET**

35 Quels enjeux pour les collectifs participant à la (ré)-émergence de filières arboricoles en Provence ? Les cas de l'amande, la pistache et la grenade

SOLÈNE **CALDERO**

43 Allier gestion des semences et protection des terres agricoles. Une étude de cas dans les Hautes-Alpes

THÉO **GUILLERMINET**

51 Vers un manifeste mondial des indications géographiques : renforcer et réaffirmer la durabilité des produits d'origine

YVAN **NZEKOU NZEKOU**

59 Construction d'une directive européenne sur la surveillance des sols : un processus rigoureusement séquencé, porteur d'espoir ?

BAPTISTE **PLIQUET**

67 Tri à la source des biodéchets et loi AGEC : des coordinations nécessaires pour pérenniser le compostage collectif en zone urbaine

EMMA **GAUJAL**

Chapitre 3

75 Nouveaux regards sur des initiatives de solidarité alimentaire

JULIEN **BÉCASSE**, SARAH **COSTES**,
GABIN **GUILLEMAUD**

77 Une épicerie itinérante en milieu rural : un outil de solidarité dans les campagnes.

Le cas de l'ELFE en Brocéliande

GABIN **GUILLEMAUD**

85 Décryptage des préoccupations alimentaires de participants à une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation. Le cas de la caisse alimentaire commune de Montpellier

SARAH **COSTES**

93 Une caisse qui fait genre ? Questionner les inégalités de genre dans une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation à Montpellier

JULIEN **BÉCASSE**

Le Mastère Spécialisé® IPAD

Le Mastère Spécialisé® IPAD (« Innovations et politiques pour une alimentation durable ») est une formation « post-master » (Bac+6) fondée par l'Institut Agro Montpellier et le Cirad, en partenariat avec la Chaire Unesco Alimentations du monde et labellisée par la Conférence des grandes écoles.

Nous y accueillons pendant une année des participant-e-s de tous âges, professionnel-le-s en reprise d'études ou jeunes diplômé-e-s en formation initiale, qui souhaitent renforcer leurs compétences ou se reconverter dans les métiers de l'alimentation durable. Les participant-e-s ont une formation supérieure dans des disciplines variées : sciences du vivant, sciences humaines et sociales, sciences politiques ou d'autres domaines encore.

Grâce à des rencontres avec des professionnel-le-s et des chercheurs-euses, mais aussi aux interactions au sein du groupe riche de sa diversité, le Mastère Spécialisé® IPAD fournit des clés de lecture pour appréhender la complexité, la diversité, les évolutions récentes, et finalement la durabilité des systèmes alimentaires. Des connaissances et des compétences

opérationnelles et actualisées sur les innovations techniques, politiques et organisationnelles répondant aux enjeux des systèmes alimentaires sont proposées. Depuis 13 ans, le Mastère Spécialisé® IPAD forme ainsi des expert-e-s de la conception, du pilotage et de l'évaluation de projets et politiques innovants pour une alimentation durable, aux échelles locale, nationale et internationale.

Si vous souhaitez rejoindre cette formation pour une année ou pour quelques semaines seulement dans le cadre d'un module, nous vous invitons à consulter la page web : <https://www.institut-agro-montpellier.fr/ipad>

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous pour la 11^e Journée des innovations et des politiques pour une alimentation durable, le jeudi 3 avril 2025.

STÉPHANE FOURNIER ET NICOLAS BRICAS
RESPONSABLES SCIENTIFIQUES
DU MASTÈRE SPÉCIALISÉ® IPAD

Introduction

Cet ouvrage rassemble les Actes de la 10^e Journée des innovations pour une alimentation durable (Jipad). Cette journée a été organisée par les participant-e-s du Mastère Spécialisé® IPAD de l'Institut Agro Montpellier et du Cirad.

Dans ce cadre, elles et ils ont réalisé des études exploratoires sur une thématique choisie individuellement. Les sujets traités sont en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à l'œuvre dans les systèmes alimentaires. Ils reflètent leurs aspirations, et s'inscrivent dans leur démarche de construction d'un projet professionnel en vue d'apporter leur contribution à la transformation des systèmes alimentaires.

Que les sujets soient d'ordre politique, social ou économique, l'objectif des études exploratoires consiste à produire des analyses qui tiennent compte des enjeux, des leviers, des freins et des controverses autour des innovations et des politiques orientées vers la durabilité des systèmes alimentaires. Dans le même temps, ces analyses visent à cerner les rôles des acteurs·rices, des organisations, des innovations et des outils mobilisés en faveur de la transition des systèmes alimentaires.

Ces études exploratoires ont été réalisées durant six semaines réparties entre les mois de novembre 2023 et mars 2024. Elles combinent différentes approches méthodologiques : recherches bibliographiques, analyses documentaires, enquêtes quantitatives, enquêtes qualitatives fondées sur des observations de terrain et des entretiens individuels et collectifs.

Les principaux résultats sont exposés dans cet ouvrage. Les participant-e-s du Mastère Spécialisé® IPAD les ont présentés sous la forme d'un pitch (présentation orale de cinq minutes) lors de la 10^e Jipad, et dans le cadre des tables rondes de cette journée d'étude qui ont alimenté les réflexions¹. Cet événement a eu lieu le vendredi 5 avril 2024 au sein de l'Institut Agro Montpellier. Il a rassemblé plus de 140 participant-e-s en présentiel et 300 participant-e-s en distanciel.

1. Les présentations orales sont disponibles à partir de ce lien : <https://www.institut-agro-montpellier.fr/agenda/jipad-2024-alimentation-durable-innovation>

Les Actes de cette journée d'étude sont structurés autour des trois grandes thématiques suivantes :

Le chapitre 1 « L'alimentation : une course aux prix bas, mais à quel prix ? » met en lumière les enjeux que sous-tendent les coûts cachés des systèmes alimentaires. Ces enjeux sont abordés sous différents angles : d'une part, la relation entre les variations de prix sur la qualité nutritionnelle, leurs impacts sur la santé et l'accès à une alimentation durable et d'autre part, les approches méthodologiques de comptabilisation des externalités et des coûts cachés comme outils d'aide à la décision qui façonnent des stratégies de plaidoyer disparates au service de la durabilité des systèmes alimentaires.

Le chapitre 2 « Construction, institutionnalisation et gouvernance des ressources collectives » interroge les processus d'émergence et de mise en œuvre d'une gestion durable des ressources collectives à différentes échelles (macro, méso et micro). Sont mis en évidence la place et les rôles des différents acteurs, les dynamiques sociales variées au cœur des approches collaboratives et les régimes de gouvernance comme instruments de l'action collective accompagnant la transition durable des systèmes alimentaires.

Le chapitre 3 « Nouveaux regards sur des initiatives de solidarité alimentaire » questionne les nouvelles formes de solidarité alimentaire rurale et urbaine dans leur complexité. Il rend compte de leurs rôles dans la constitution de nouveaux rapports de genre et d'autres rapports sociaux engendrés par ces nouvelles fenêtres d'opportunités alimentaires. Les articles mettent en exergue la diversité des rapports à l'alimentation durable et les ressorts éventuels pour un changement social.

Nous remercions très chaleureusement l'ensemble des participant-e-s du Mastère Spécialisé® IPAD pour leurs contributions originales et le travail fourni.

Nous adressons nos vifs remerciements à Stéphane Fournier, Nicolas Bricas, Damien Conaré, Laurent Tézenas du Montcel, Raphaël Girardin, Carole Lambert, Gwenolé Le Velly et Pauline Lecole pour le soutien apporté.

Vous souhaitant bonne lecture de ces Actes,

SABRINA DAHACHE,
PASCALE MOITY-MAÏZI
RESPONSABLES DE L'UNITÉ
D'ENSEIGNEMENT
« EXPLORATION THÉMATIQUE »

Chapitre 1

L'alimentation : une course aux prix bas, mais à quel prix ?

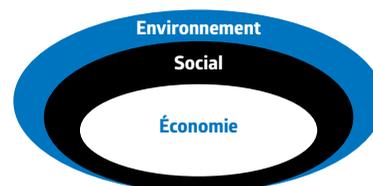
PAMELA **EBNER**, FLORENCE **HEUSCHMIDT**,
RAPHAËLLE **VITAL-DURAND**

En France, l'alimentation issue d'un système agro-industriel dominant et globalisé représente le principal facteur de risque pour la santé humaine. Plusieurs études établissent un lien entre la consommation d'aliments ultratransformés et le risque de maladies chroniques et de décès prématurés. Or, ces aliments fournissent 36 % (Fardet *et al.*, 2021) des calories consommées par les Français, contribuant à une détérioration de leur qualité de vie et à un vieillissement en mauvaise santé.

Par ailleurs, pour faire face à l'inflation, les consommateurs se tournent vers des produits à faible coût, au détriment d'une alimentation saine et durable. Cette situation est exacerbée par les industriels et les distributeurs qui mènent une course aux prix bas. En réalité, notre alimentation n'a jamais été aussi coûteuse lorsque l'on considère ses impacts sur la santé publique, sur les conditions de vie des travailleurs et sur l'environnement. Face à la nécessité de mettre en lumière le véritable coût de nos systèmes alimentaires, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic) essayent de comptabiliser ce coût. Il s'agit en particulier de calculer les coûts des impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre), des impacts sociaux (surexploitation et épuisement des ressources), et des impacts sanitaires

(maladies non transmissibles) générés par toutes les étapes liées à l'alimentation, de la production agricole jusqu'à la consommation. Deux méthodes de comptabilisation différentes de ces coûts cachés sont utilisées par ces deux organisations, et sont présentées dans ce chapitre. Leurs résultats se rejoignent sur la nécessité d'accompagner la transformation de nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité. Historiquement, la durabilité se place à l'intersection de trois piliers : économique, social et environnemental. Mais face à l'urgence de la crise écologique, une approche écocentrée de la durabilité est soutenue par les « adeptes de la durabilité forte » qui luttent contre une vision économique dominante. L'approche écocentrée de la durabilité est représentée via des cercles qui s'emboîtent (Figure 1) : la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère (Sébastien & Brodhag, 2004).

FIGURE 1. L'APPROCHE ÉCOCENTRÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : Sébastien & Brodhag, 2004.

Cette représentation rappelle que notre société et notre économie sont dépendantes d'une planète vivable. Ainsi, pour que la durabilité de nos systèmes alimentaires ne soit pas juste un idéal politique mais devienne bien une boussole des politiques publiques, les méthodes de calcul des coûts cachés constituent un outil d'aide à la décision qui paraît essentiel par ce qu'il permet de révéler. Par exemple, en 2020, la FAO estime à 10 000 milliards de dollars les coûts cachés des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale. Ce montant exorbitant révélé peut être un déclencheur pour passer à l'action. Les outils permettent de chiffrer et donc de questionner précisément un système trop gourmand en intrants : c'est là une première étape. Mais l'enjeu est que les institutions internationales, nationales et la société civile s'emparent du sujet et de ces chiffres. Ceci afin de développer une stratégie de plaidoyer efficace permettant d'aller vers des systèmes alimentaires durables. C'est justement ce que la FAO et le Secours catholique tentent d'initier avec leurs études respectives. Mais la construction d'une campagne de plaidoyer nécessite la mobilisation de différents leviers et modes d'action. Le message destiné aux décideurs est utile lorsqu'il s'inscrit dans une proposition stratégique et réaliste de changement structurel. L'analyse des coûts cachés identifie justement les premiers

leviers d'actions possibles pour transformer les systèmes alimentaires. Une vision éclairée sur ce sujet est déroulée dans ce chapitre, à travers trois synthèses exposées selon la logique suivante : le constat de la qualité de l'offre venant de la grande distribution, les méthodes d'évaluation des coûts cachés, et finalement les éléments de plaidoyer nécessaires pour donner à ces derniers une dimension politique et en faire des leviers d'action.

BIBLIOGRAPHIE

Fardet, A., Torgerson, D., Gerbaud, L. & Rock, E. (2021). A sustainable and global health perspective of the dietary pattern of French population during the 1998-2015 period from INCA Surveys. *Sustainability*, 13(13), 74-33. [10.3390/su13137433](https://doi.org/10.3390/su13137433)

Sébastien, L. & Brodhag, C. (2004). À la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Développement durable et territoires* (Dossier 3). [10.4000/developpementdurable.1133](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1133)

Les plats préparés proposés par les grandes surfaces répondent-ils aux critères d'une alimentation saine et durable ?

PAMELA EBNER

MOTS-CLÉS : ALIMENTATION DURABLE, QUALITÉ NUTRITIONNELLE, ALIMENTS ULTRATRANSFORMÉS, ACCESSIBILITÉ

L'augmentation des prix des produits alimentaires en France, conjuguée à la prévalence de maladies chroniques liées à la consommation d'aliments de mauvaise qualité nutritionnelle avec un coût environnemental important, soulève des questions sur la compatibilité entre accessibilité économique, alimentation saine et durabilité environnementale. Alors que de plus en plus de consommateurs se tournent vers des produits « premier prix » dans les grandes surfaces pour faire face à l'inflation, il semble pertinent d'évaluer ces choix. Ainsi, cette étude vise à explorer la relation entre le prix et les variables nutritionnelles et environnementales de 352 plats préparés, proposés par trois distributeurs français (Intermarché, Carrefour et Leclerc). Le but est de fournir des informations pour nourrir la réflexion sur les politiques publiques qui visent la conciliation entre accessibilité économique et alimentation saine et durable.

LA PLACE D'UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE DANS UN CONTEXTE D'INFLATION

Une alimentation de bonne qualité nutritionnelle permet la prévention de nombreuses maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, l'obésité, certains cancers, etc. Ces maladies sont aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, car très répandues

et entraînant un coût important pour la société (Vernay *et al.*, 2015). D'où l'importance de l'accès à une alimentation saine.

Mais qu'est-ce qu'une alimentation saine ? Le potentiel santé d'un aliment, défini comme la capacité à nous maintenir en bonne santé, ne se limite pas à la composition en nutriments, la structure de celui-ci compte aussi. En d'autres termes, au-delà des nutriments, il faut s'intéresser aussi à l'effet matrice des aliments/ingrédients à travers leur degré de transformation. Plus un aliment est dégradé et transformé, plus il perd en structure, en nutriments, et en interactions entre ses différents constituants (glucides, lipides, protéines, minéraux et vitamines), réduisant de ce fait son potentiel santé (Fardet, 2017). Par exemple, une pomme n'a pas le même effet sur l'organisme si elle est consommée entière, en purée ou en jus. D'où l'intérêt d'observer l'effet matrice, à travers le niveau de transformation des aliments.

L'approvisionnement de 62 % des Français provient des grandes surfaces¹. Or, l'offre alimentaire proposée dans les rayons de grande distribution est composée à 70 % d'aliments ultratransformés (AUT) (Davidou *et al.*, 2021). Ces aliments, composés d'ingrédients et/ou additifs isolés et purifiés, sont souvent riches en calories, en sucres, en sel et en graisses saturées, avec une forte incidence sur la santé humaine,

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015133>

principalement sur le développement de maladies chroniques (Debras *et al.*, 2022). Par ailleurs, les AUT ne sont pas durables, du fait de leur fort impact négatif sur l'environnement, la biodiversité et le bien-être animal² (Fardet et Rock, 2020).

En outre, un des leviers d'action importants pour réussir la transition alimentaire dans les pays occidentaux est la réduction de la consommation de produits d'origine animale, ainsi qu'un mode de production plus agroécologique, incluant l'agriculture biologique (Saujot *et al.*, 2023). En ce qui concerne l'alimentation biologique, 74 % des Français se déclarent sensibles à l'origine agroécologique de la matière première de leur alimentation. Pour autant, le bio reste encore un marché de niche représentant 6 % de la consommation des ménages en France (Agence BIO, 2024).

Le scénario de crise du système alimentaire est aggravé par un contexte d'inflation, suite à la pandémie de Covid-19 et à la guerre en Ukraine. Les prix des produits alimentaires, en France, ont augmenté de 1,4 % en décembre 2021 par rapport à l'année 2020 et de 14,9 % en avril 2023 par rapport à l'année 2022, faisant de l'alimentation la première contribution à l'inflation globale³. Une des stratégies utilisées par le consommateur pour pallier cette hausse de prix est de se pencher vers des produits « premier prix » des marques distributeurs : ce marché a enregistré une augmentation de 19,7 % de ses ventes entre 2022 et 2023 (Fernandes, 2023).

De plus, depuis 1960, la consommation de plats préparés s'accroît de 4,4 % par an en volume par habitant, qui se traduit aujourd'hui par l'achat de 18,50 kg/ménage/an. Le marché des plats préparés réalise 70 % de ses ventes en grande distribution. Ces plats, souvent évalués comme étant ultratransformés, se positionnent de plus en plus comme une alternative pratique et économique pour les Français (FranceAgriMer, 2020).

Parmi les marques de plats préparés proposés en grande surface, deux groupes sont distingués :

2. La fabrication des aliments ultratransformés repose principalement sur l'assemblage d'ingrédients intermédiaires, issus du cracking, tels que la protéine de lait, l'amidon de maïs, l'huile raffinée, ainsi que sur l'ajout de divers additifs qui modifient la texture, la couleur, l'arôme et le goût. Ces ingrédients sont issus d'une agriculture et d'un élevage intensifs et spécialisés, en menaçant la biodiversité au profit d'une production de masse de produits alimentaires standardisés.

3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>

les marques nationales, qui sont référencées dans toutes les enseignes (par exemple, Fleury Michon) et les marques propres de chaque distributeur (par exemple, marque Carrefour).

Ces plats préparés, proposés en grande distribution, répondent-ils aux critères d'une alimentation saine et durable ? Et à quel prix ? C'est ce à quoi tente de répondre cette étude.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Dispositif de recherche

Pour répondre aux questions posées ci-dessus, une étude quantitative a été mise en place. Il s'agit d'une analyse détaillée d'une sélection de 352 plats préparés proposés par trois distributeurs français (E. Leclerc, Carrefour et Intermarché) qui, à eux trois, représentent 60 % du marché français de la grande distribution⁴.

Les produits sélectionnés ont été classés en quatre sous-groupes :

- plats cuisinés (par exemple : lasagnes, hachis parmentier) ;
- soupes et veloutés (par exemple : crème de potiron, velouté de légumes) ;
- pizzas et tartes (par exemple : pizza quatre fromages, quiche lorraine) ;
- poêlées de légumes (par exemple : poêlée forestière, jardinière de légumes).

Les outils disponibles pour repérer les aliments sains et durables

Pour chaque produit, ont été relevés deux indicateurs afin d'estimer sa dimension « santé » : Nutri-score et NOVA ; et deux indicateurs pour estimer la dimension « durabilité environnementale » : label AB et Éco-score. L'objectif était ensuite de relier ces indicateurs au prix. Voici la description de chacun d'entre eux.

Le Nutri-score

Dans le but d'aider le consommateur à se repérer dans les rayons de supermarché, Santé publique France met à disposition l'outil Nutri-score permettant d'évaluer la qualité nutritionnelle des aliments. Ce logo n'est pas obligatoire, le choix de l'utiliser ou non revient donc aux industriels, ce qui réduit son efficacité. Ce score réunit les

4. <https://fr.statista.com/statistiques/679646/part-de-marche-enseignes-grande-distribution-france/>

informations nutritionnelles pour 100 g de chaque produit et à travers un algorithme, il donne une notation à l'intention du consommateur, affichée sur les emballages. Il consiste en une échelle de cinq couleurs qui va de A, vert foncé, pour les plus favorables sur le plan nutritionnel, à E, orange foncé, pour les moins favorables.

NOVA

La classification internationale NOVA est utilisée principalement dans la recherche pour des études épidémiologiques, mais elle est disponible aussi en France dans quelques applications de scan des produits alimentaires, comme Open Food Facts⁵. Elle évalue les aliments en fonction de leur degré de transformation en les classant en quatre catégories : NOVA 1 — aliments bruts (par exemple : fruits et légumes, viande, etc.) ; NOVA 2 — ingrédients culinaires (par exemple : sel, sucre, huile) ; NOVA 3 — aliments transformés (par exemple : plats cuisinés, fromages, soupes) ; et NOVA 4 — AUT (par exemple : produits à base d'ingrédients reconstitués, comme viande reconstituée ; préparations composées essentiellement ou partiellement à partir de substances dérivées d'aliments, comme protéine de soja ; produits avec des additifs qui modifient la couleur, le goût, l'arôme ou la texture des produits) (Monteiro *et al.*, 2019).

Label AB (agriculture biologique)

Ce label est reconnu par L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et le ministère de l'Agriculture français comme étant un signe de qualité pour les produits fabriqués en France. Le cahier des charges de l'agriculture biologique repose sur une gestion agricole durable qui préserve la qualité des sols, de l'air et de l'eau et des écosystèmes naturels. Seuls les produits qui respectent ce cahier des charges peuvent afficher le logo AB sur leurs emballages.

Éco-score

L'Éco-score est un logo représentant l'impact environnemental des produits alimentaires. Cet outil utilise la base de données *open source* de l'ADEME, Agribalyse, pour une analyse complexe, multicritère de type analyse de cycle de vie (ACV).

5. Open Food Facts est un projet à but non lucratif qui propose une base de données de produits alimentaires en accès libre, créée par tous et pour tous.

Il classe les produits en cinq catégories (A, B, C, D, E), de l'impact le plus faible à l'impact le plus élevé. Son affichage n'est pas obligatoire, mais il est disponible sur quelques applications de scan des produits alimentaires, comme Open Food Facts et Yuka.

Échantillon, source et traitement de données

- Échantillon : il a été obtenu en faisant une première sélection de 400 plats en fonction de la disponibilité des informations (prix et valeur nutritionnelle) sur les sites web de chaque distributeur. Ensuite, une deuxième sélection a été faite en fonction de l'accès aux critères Nutri-score, NOVA et Éco-score disponibles sur le site Open Food Fact, pour arriver à une sélection finale de 352 plats. Ces plats sont issus de l'offre proposée par chaque distributeur au sein de ses rayons de plats préparés. Ainsi, il y a des plats provenant des univers « épicerie salée », « traiteur », mais aussi « surgelés ».
- Source : en ce qui concerne les prix des produits, l'information a été relevée sur les sites officiels de vente en ligne de chaque distributeur. Les variables nutritionnelles (Nutri-score, NOVA) et les variables de durabilité environnementale (label A ou B, Éco-score) ont été relevées sur la base de données en libre accès Open Food Fact.
- Traitement de données : les informations ont été organisées dans un fichier Excel, ce qui a permis de faire des croisements entre les différentes variables, afin d'obtenir les données qui permettent de répondre aux questions suivantes : les plats préparés proposés en grande distribution répondent-ils aux critères d'une alimentation saine et durable ? Et à quel prix ?

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

L'offre alimentaire étudiée est-elle saine ?

Par rapport à la qualité nutritionnelle de l'offre analysée, il a été observé que 72 % des plats sont notés A ou B au Nutri-score (Tableau 1). Cela nous amène à penser que lorsque nous choisissons un plat préparé au supermarché, nous avons 7 chances sur 10 de choisir un produit dit sain si le seul critère à considérer est le Nutri-score. L'échantillon a été mis sous la loupe de la

classification NOVA, qui montre que les plats préparés sont à 71 % ultratransformés (notés NOVA 4). Autrement dit, seulement 29 % sont des « vrais plats » (pas ultratransformés). Cela signifie qu'il y a, à peu près, les mêmes 7 chances sur 10, mais cette fois de choisir un AUT. Alors, comment s'y repérer ?

Ainsi, ces deux notations ne permettent pas, chacune, d'identifier les aliments sains. C'est la combinaison de ces deux critères, la composition nutritionnelle et le degré de transformation des ingrédients, qui définit un aliment sain.

Il est donc nécessaire de croiser les deux scores pour identifier des aliments sains. Le tableau 1 montre que seulement 22 % des plats évalués sont sains. Autrement dit, favorables concernant les deux critères d'évaluation, Nutri-score et NOVA.

TABLEAU 1. ALIMENTS SAINS PAR TYPE DE PLATS PRÉPARÉS

Type de plats préparés	% de produits par type de plats	% de scores A ou B au Nutri-score	% de « vrais plats » (non AUT)	% de plats sains
Plats cuisinés	39	91 %	32 %	28 %
Soupes et veloutés	25	91 %	24 %	23 %
Pizzas et quiches	24	10 %	26 %	1 %
Poêlées de légumes	11	100 %	40 %	40 %
Ensemble des plats préparés	100	72 %	29 %	22 %

(Source : auteure)

En ce qui concerne les différents types de plats préparés, les poêlées de légumes sont les plus performantes, avec 40 % de plats sains. Peut-être du fait qu'il s'agit de préparations culinaires simples, dont les ingrédients principaux sont les légumes, qui ont un bon profil nutritionnel, peu caloriques et riches en fibres. Par contre, les soupes, qui sont aussi des préparations culinaires simples dont les ingrédients principaux sont les légumes, sont seulement à 23 % saines. Car plusieurs d'entre elles contiennent des additifs de type texturant, exhausteurs du goût et arômes. Dans les deux cas, il s'agit de préparations qui sont censées être et perçues par le

consommateur comme étant saines. Si les deux catégories sont globalement bien évaluées par le Nutri-score (91 % pour les soupes, 100 % poêlées de légumes), leur niveau de transformation, lui, diffère.

Pour ce qui est des pizzas et des quiches, elles sont les moins performantes, avec 1 % de produits sains. Cela est dû en partie à leur profil nutritionnel, calorique, gras et salé, mais aussi à la qualité de leurs ingrédients, hautement transformés.

L'offre alimentaire étudiée est-elle environnementalement durable ?

Concernant les critères de durabilité analysés dans cette étude, il est observé que l'offre de plats préparés végétariens et non végétariens est équitable en termes de proportion. Ils représentent 53 % et 46 % de l'ensemble des plats préparés respectivement. Cependant, en ce qui concerne l'impact environnemental, évalué avec l'Éco-score, 73 % des plats non végétariens sont défavorables (notés D et E). Cela met en évidence le poids environnemental de l'utilisation de la viande comme ingrédient pour la formulation des plats préparés. En ce qui concerne l'ensemble des plats préparés, seulement un tiers est bien noté (34 % notés A et B à l'Éco-score), comme montré dans le tableau 2.

TABLEAU 2. ALIMENTS ENVIRONNEMENTALEMENT DURABLES PAR TYPE DE PLATS PRÉPARÉS

Type de plats préparés	% de produits par type de plats	% de scores A ou B à l'Éco-score	% de plats bio	% de plats bio avec un Éco-score A ou B
Plats cuisinés	39 %	19 %	14 %	8 %
Soupes et veloutés	25 %	71 %	9 %	9 %
Pizzas et quiches	24 %	14 %	6 %	2 %
Poêlées de légumes	11 %	48 %	10 %	10 %
Ensemble de plats préparés	100 %	34 %	11 %	7 %

(Source : auteure)

Pour ce qui est de l'offre issue de l'agriculture biologique, elle représente seulement 11 % de l'ensemble étudié, ce qui montre le caractère de marché de niche de ce mode de production. Une différence peut également être observée au sein de l'offre, selon qu'il s'agisse de marques nationales ou de marques de distributeurs. Ainsi, Leclerc propose 24 % des plats en bio, suivi de Carrefour avec 16 %, Intermarché en propose 10 % et les marques nationales uniquement 7 %.

Au moment de croiser les deux critères, Éco-score et agriculture biologique, il est observé que l'offre est encore plus restreinte. Seulement 7 % de l'ensemble de plats préparés sont durables environnementalement : ils sont bio avec un impact environnemental faible.

Une observation plus détaillée a été faite par type de plats préparés. Ainsi, les poêlées de légumes sont ceux qui contiennent la majeure proportion de plats durables au niveau environnemental, avec 10 %, ce qui en fait la meilleure alternative à choisir parmi les plats préparés. Les pizzas et les quiches sont les types de plats dont l'offre durable est la plus restreinte, avec seulement 2 %, ce qui en fait les dernières options à choisir en termes de durabilité environnementale (Tableau 2).

Mais qu'en est-il d'une offre saine et durable ? En combinant les 22 % de plats préparés sains et les 7 % de plats durables, on obtient seulement 3 % des plats préparés évalués qui répondent aux critères de plats sains et durables sur le plan environnemental.

Quel est le prix à payer pour une alimentation saine et durable ?

Lorsque nous allons au supermarché, nous avons tendance à regarder le prix au kilo pour comparer. Si l'on s'en tient uniquement à cette information, il est constaté que les plats sains (Nutri-score A ou B et pas ultratransformés) et durables (Éco-score A ou B et bio) sont plus avantageux sur le plan économique. Ceux-ci coûtent 1,8 fois moins cher au kg que ceux de moindre qualité nutritionnelle et peu respectueux de l'environnement. Par exemple, il est possible d'acheter 1 kg de légumes cuisinés à un prix très accessible, alors qu'acheter 1 kg de pizza coûte le double.

En revanche, si l'on considère le prix par kilocalorie (kcal), c'est l'inverse qui se produit. Les aliments sains et durables coûtent 1,9 fois plus cher

par kcal que les aliments de moindre qualité et qui ont un impact plus important sur l'environnement. En d'autres termes, les calories saines et durables coûtent deux fois plus cher que les calories vides⁶ et nuisibles à l'environnement (Tableau 3). Vu sous un autre angle, si environ 2 000 kcal/jour sont nécessaires pour couvrir les besoins énergétiques d'un Français moyen nourri à base de produits préparés, cela signifie que nous aurions besoin de 1 820 €/jour pour se nourrir de manière saine et durable (contre 920 € pour une alimentation peu saine et peu durable).

TABLEAU 3. PRIX PAR KILOGRAMME ET PAR KILOCALORIE PAR GROUPE D'ALIMENTS

Catégorie d'aliments	€/kg	€/kcal
Aliments sains et durables avec Nutri-score A-B ; Nova 3 ; Éco-score A-B ; bio.	4,93	0,91
Aliments pas sains et pas durables avec Nutri-score D-E ; Nova 4 ; Éco-score D-E ; pas bio.	9,17	0,46

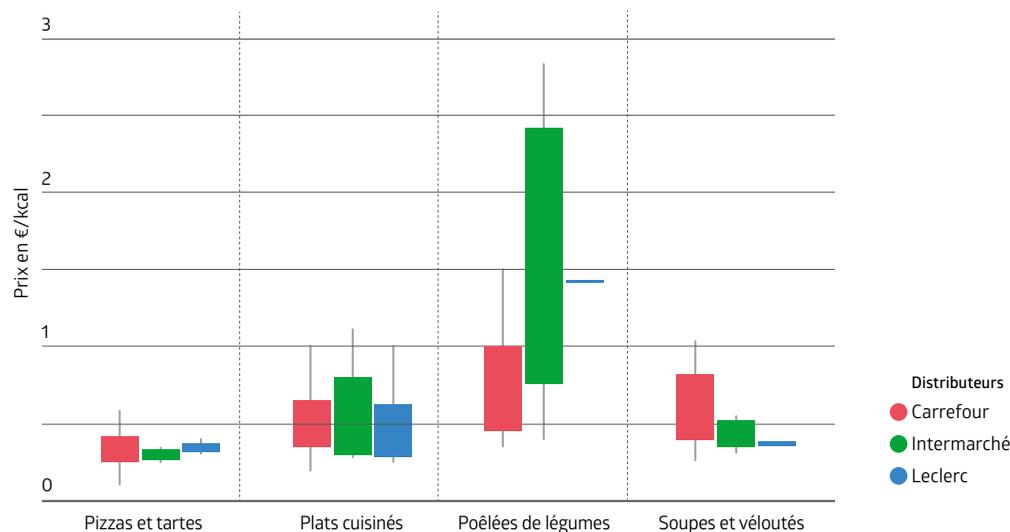
(Source : auteure)

Les prix par kilocalorie peuvent subir de forts écarts. Cette étude montre des variations de prix entre 0,2 €/kcal et 2,8 €/kcal. Cela veut dire que certains plats peuvent être quatorze fois plus chers que d'autres. Comme montré dans la figure 1, cet écart peut varier en fonction du type de plat ainsi que du distributeur qui le propose.

Alors que les plats sains et durables sont en nombre assez restreint et plus coûteux, il existe un compromis possible dans l'offre des différents distributeurs (Figure 2). En effet, certains d'entre eux proposent, à travers leur marque distributeur, des produits présentant un bon équilibre entre santé, durabilité et prix maîtrisé, notamment Leclerc et Carrefour, tandis que l'offre proposée par Intermarché et par les marques nationales est plus restreinte et à un prix plus élevé.

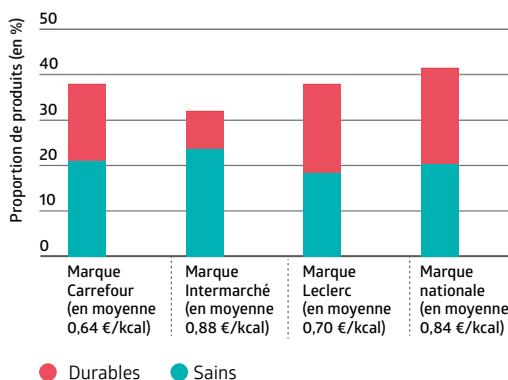
6. C'est-à-dire dont la consommation n'apporte aucun nutriment indispensable à la santé.

FIGURE 1. PRIX EN €/KCAL PAR TYPE DE PLAT ET PAR DISTRIBUTEUR



(Source: auteure)

FIGURE 2. PROPORTIONS DE PLATS SAINS ET DURABLES PAR TYPE DE MARQUE ET PAR PRIX EN €/KCAL



(Source: auteure)

PERSPECTIVES POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

Quel est le prix payé pour une alimentation issue d'un modèle agro-industriel dominant ? Le consommateur a été habitué à aller vers le prix le plus favorable, surtout en période d'inflation. Les prix bon marché proposés par les distributeurs

ont des conséquences sur notre système alimentaire. Ils existent au détriment de la santé des personnes, ont un coût social et provoquent des dégâts environnementaux par la production de plats qui ne sont ni sains ni durables. Les ingrédients utilisés pour la fabrication des plats préparés ultratransformés, peu coûteux, doivent être disponibles toute l'année en plus de remplir des critères de sécurité sanitaire en termes de toxicologie et de conservation. Pour atteindre ces exigences, l'agriculture et l'élevage intensifs sont les plus répandus. En effet, les industriels utilisent des ingrédients et additifs alimentaires produits à partir du fractionnement de quelques espèces végétales et de produits animaux, ce qui permet d'atteindre des prix très bas. Ainsi, un sirop de glucose coûte dix fois moins cher que du sucre de table, et un arôme de fruit de synthèse est plus économique que de vrais fruits (Duru et Fardet, 2024). Dans ces conditions, la fabrication de produits moins chers devient une course entre les différents industriels et les différents distributeurs. Une course qui à la fin coûte beaucoup à la société.

Mais est-ce que payer plus cher pour une alimentation saine et durable est gage d'une meilleure répartition de la valeur ? Protégeons-nous vraiment la santé des hommes, et celle de la

planète ? Pas sûr. Cette étude montre à quel point les prix peuvent varier par type de plat, par distributeur, sans forcément être plus sains ni durables.

Les politiques publiques qui visent l'accès à une alimentation saine et durable doivent être axées aussi bien sur le changement de comportement du consommateur que sur le changement de l'offre alimentaire proposée. Dans le premier cas, la politique phare en France est le Programme national nutrition-santé (PNNS 4) qui, dans sa dernière version lancée en 2019, préconise l'utilisation du logo Nutri-score pour repérer les aliments de bonne qualité nutritionnelle, pour réduire la part des aliments ultratransformés, ainsi que pour privilégier une alimentation issue de l'agriculture biologique (Réseau acteurs, 2023). Mais une question reste posée : est-ce que le consommateur a réellement le choix dans les rayons des supermarchés ? Lors de cette étude, il a été observé un manque d'outils disponibles pour réaliser les évaluations. En effet, le seul logo obligatoire est le label bio, qui est peu représentatif de l'ensemble de l'offre disponible (dans l'échantillon de cette étude comme sur le marché en général). Le logo Nutri-score, porté par Santé publique France, est censé aider le consommateur à faire des choix plus sains, mais il prête à confusion s'il est regardé de manière isolée. En plus, pour le moment, il n'est pas obligatoire, ce qui réduit la possibilité de comparer les produits d'un même rayon.

D'un autre côté, pour réguler l'offre alimentaire en France, la loi EGalim 2 a été adoptée en 2021. Son objectif est d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Cette loi vise à protéger la rémunération des agriculteurs et à réguler ainsi la chaîne de valeur (ministère de l'Agriculture, 2023). Néanmoins, à cette date, l'application de cette loi rencontre des difficultés, notamment pour la mise en place de la régulation de marges des prix par les industriels et les distributeurs, l'affichage obligatoire d'un logo environnemental, la régulation de l'utilisation d'emballages écoresponsables, ainsi que l'information relative à l'origine des ingrédients.

D'autres pistes de politiques publiques peuvent venir en soutien et en complémentarité de ce qui est déjà mis en place en France, telles que la régulation de taux d'ingrédients ultratransformés, de sucres, de sel et de graisses saturées

pour la fabrication des produits, la régulation du marketing de l'offre proposée, une taxe sur les produits ultratransformés ou une réduction de la TVA sur les produits sains et durables, une régulation de la proportion des produits bio proposés par les distributeurs.

Qu'il s'agisse d'améliorer les politiques existantes ou de mettre en œuvre de nouvelles réglementations, ce qui est certain, c'est qu'il est nécessaire de progresser vers l'accès de tous à une alimentation saine et durable à un prix plus équitable.

Enfin, quelques points de vigilance sont nécessaires à considérer. Tout d'abord, l'analyse réalisée au cours de cette étude porte seulement sur des données quantitatives. Ces données ont été observées et analysées à un moment précis, ce qui signifie qu'elles sont sujettes à des évolutions de modes de fabrication et de prix fixés par les industriels et les distributeurs. En outre, le périmètre de l'étude porte uniquement sur l'univers « plats préparés », ce qui n'est pas représentatif de l'offre globale des enseignes citées dans l'étude. Toutefois, il est à espérer que cette étude servira à plaider en faveur de politiques visant à garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence BIO (2024). *Les chiffres clés*. Agence BIO. <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>
- Davidou, S., Frank, K., Christodoulou, A. & Fardet, A. (2021). Organic food retailing: to what extent are foods processed and do they contain markers of ultra-processing? *International Journal Of Food Sciences And Nutrition*, 73(2), 172-183. [10.1080/09637486.2021.1966395](https://doi.org/10.1080/09637486.2021.1966395)
- Debras, C., Chazelas, E., Srour, B., Druesne-Pecollo, N., Esseddik, Y., De Edelenyi, F.S., Agaësse, C., De, A., Lutchia, R., Gigandet, S., Huybrechts, I., Julia, C., Kesse-Guyot, E., Allès, B., Andreeva, V.A., Galán, P., Hercberg, S., Deschasaux, M. & Touvier, M. (2022). Artificial sweeteners and cancer risk: results from the NutriNet-Santé population-based cohort study. *PLoS Medicine*, 19(3), e1003950. [10.1371/journal.pmed.1003950](https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1003950)
- Duru, M. & Fardet, A. (2024, 3 mars). Aliments ultra-transformés : comment ils modèlent notre agriculture. *The Conversation*. https://theconversation.com/aliments-ultra-transformes-comment-ils-modele-notre-agriculture-223881?utm_source=linkedin&utm_medium=bylinelinkedinbutton
- Fardet, A. (2017). L'effet matrice des aliments, un nouveau concept. *Pratiques En Nutrition*, 13(52), 37-40. [10.1016/j.pranut.2017.09.009](https://doi.org/10.1016/j.pranut.2017.09.009)
- Fardet, A. & Rock, E. (2020). Ultra-processed foods and food system sustainability: what are the links ? *Sustainability*, 12(15), 6280. [10.3390/su12156280](https://doi.org/10.3390/su12156280)
- Fernandes, L. (2023). *Consumer Outlook 2023: the unsettled state of global consumers*. NIQ. <https://nielseniq.com/global/en/insights/analysis/2023/tl-consumer-outlook-2023-the-unsettled-state-of-global-consumers/>
- FranceAgriMer (2020). *Étude sur les achats et dépenses de ménages en plats préparés : principales évolutions entre 2008 et 2017*. France AgriMer. <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Etablissement/2020/Etude-sur-les-Achats-et-depenses-de-menages-en-plats-prepares-Principales-evolutions-entre-2008-et-2017>
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (2023). *Tout comprendre de la loi EGAlim 2*. <https://agriculture.gouv.fr/tout-comprendre-de-la-loi-egalim-2>
- Monteiro, C.A., Cannon, G., Levy, R.B., Moubarac, J., Louzada, M., Rauber, F., Khandpur, N., Cediël, G., Neri, D., Martínez-Steele, E., Baraldi, L.G. & Jaime, P.C. (2019). Ultra-processed foods: what they are and how to identify them. *Public Health Nutrition*, 22(5), 936-941. [10.1017/s1368980018003762](https://doi.org/10.1017/s1368980018003762)
- Réseau acteurs (2023). *Orientations du PNNS 4*. <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/orientations-du-pnns-4.html>
- Saujot, M., Nasr, C., Brocard, C., Rogissart, L. & Dubuisson-Quellier S. (2023). *Les décideurs publics doivent changer leurs récits sur la transition alimentaire*. I4CE. <https://www.i4ce.org/decideurs-publics-doivent-changer-leurs-recits-sur-transition-alimentaire-climat/>
- Vernay, M., Bonaldi, C. & Grémy, I. (2015). Les maladies chroniques : tendances récentes, enjeux et perspectives d'évolution. *Santé Publique*, 51(HS), 189-197.

Coûts cachés : révéler le juste prix de notre alimentation

RAPHAËLLE VITAL-DURAND

EN COLLABORATION AVEC FLORENCE HEUSCHMIDT

MOTS CLÉS : COÛTS CACHÉS, COÛTS COMPLETS, COÛTS SOCIÉTAUX, TRANSFORMATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE, DURABILITÉ

Nos systèmes agricoles et alimentaires ont un impact négatif sur notre environnement, notre société et notre santé du fait de leurs activités. Le prix actuel des denrées payées par le consommateur n'intègre pas cette dégradation et c'est cela que l'on appelle les « coûts cachés » (FAO, 2023). Face à la défaillance de nos systèmes agroalimentaires, émerge une forme de consensus à l'échelle internationale sur la nécessité de les rendre plus durables. Calculer les coûts de ces impacts apparaît comme un levier pour convaincre et accompagner le changement. La comptabilisation des coûts complets et la comptabilisation des coûts sociétaux sont les deux méthodes présentées dans cette synthèse.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DÉFAILLANT

La crise agricole que traverse la France actuellement exacerbe les défaillances d'un système alimentaire agro-industriel. Ce modèle se caractérise par la production de masse de produits alimentaires standardisés et une organisation économique fondée sur la spécialisation, les économies d'échelle et la concentration des entreprises (Fournier & Touzard, 2014). Il est désormais dominant à l'échelle mondiale et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lui reconnaît comme avantage de nourrir une population qui continue de croître et est largement urbanisée. Il est également le moyen de subsistance pour plus d'un milliard de personnes (FAO, 2023). Pourtant, les Greniers d'Abondance rappellent la défaillance et la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires globalisés (Les Greniers

d'Abondance, 2022). Ceux-ci génèrent un tiers des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et créent des dommages environnementaux sans pour autant répondre à la malnutrition, qui touche près de la moitié de la population mondiale (Les Greniers d'Abondance, 2022). Si le modèle agro-industriel se targue de produire des marchandises agricoles et des produits alimentaires à bas coûts, les deux initiatives que nous allons étudier montrent qu'en réalité ils génèrent des coûts importants pour la société. Les acteurs des systèmes alimentaires mondiaux génèrent des effets négatifs dans leur environnement du fait de leurs activités. Ces effets ont un coût pour la société qui n'est pas intégré dans le prix de marché et est donc supporté par la collectivité : ce sont des coûts cachés (Rastoin, 2023). Dit autrement, le prix de marché actuel des denrées ne correspond pas au coût réel payé par la société. Calculer les coûts de ces impacts apparaît comme un levier pour convaincre et accompagner le changement. Acteurs privés, institutions, membres de la société civile, chercheurs, nombreux sont ceux et celles qui se sont emparés du sujet. Nous verrons dans quel cadre de pensée ces outils ont émergé et qu'il existe plusieurs méthodes de comptabilisation. Dans cette synthèse, nous nous intéressons plus précisément à la comptabilisation des coûts complets portée par la FAO et à la comptabilisation des coûts sociétaux incarnée par le Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif (Basic).

Le coût social, environnemental et économique de l'alimentation

Le modèle agro-industriel actuel s'appuie sur l'idée que le marché est l'organisation la plus efficace qui

soit et qu'il permet la meilleure allocation des ressources possible. Évidemment, ce modèle fait face à de nombreuses critiques, notamment liées aux défaillances du marché. Arthur Pigou, fondateur de l'économie du bien-être, introduit notamment la notion d'externalité négative (et d'externalité positive) définie comme suit : « *un acte de consommation ou de production d'un agent qui influe négativement (ou positivement) sur la situation d'un autre agent, sans que cette relation fasse l'objet d'une compensation monétaire* » (Faciléco, 2024). Par exemple, la pollution de l'eau par les pesticides et les engrais pourrait être évitée ou réduite en limitant leur utilisation. Cette option n'est pas toujours privilégiée, notamment pour des raisons économiques. Ces choix entraînent des conséquences sur la santé et sur l'environnement, appelées externalités négatives, et génèrent des coûts cachés (Basic, 2024b). La première étude sur les coûts cachés des systèmes alimentaires est publiée par l'association Sustainable Food Trust en 2017. Son objectif est de chiffrer les externalités négatives du système alimentaire britannique en comparant le coût de ce dernier à celui de la dépense alimentaire. Elle conclut notamment que « *chaque £ payée par le consommateur génère 1 £ de coûts additionnels non supportés par les entreprises et donc transférés à la société* » (Fitzpatrick et al., 2019). En 2018, la Suisse réalise une analyse de cent types d'externalités et arrive à un résultat similaire : pour 1 franc suisse payé par le consommateur, on compte 0,87 franc suisse de coûts cachés. La Fondation Rockefeller estime quant à elle à 2 105 milliards de dollars les coûts cachés de l'alimentation aux États-Unis en 2020. Ce montant représente le double des dépenses alimentaires du pays (Rastoin, 2023).

Il faudra attendre 2021 pour avoir la première étude à l'échelle mondiale, réalisée par le Comité scientifique du Sommet mondial des Nations unies des systèmes alimentaires (UNFSS). Celle-ci évalue les externalités à 11 900 milliards de dollars. Quarante-cinq pour cent de ce montant est attribué à des coûts environnementaux, 38 % à des coûts de santé et 17 % à des coûts économiques. Cette étude servira de base pour la publication de la revue emblématique de la FAO sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) (Rastoin, 2023). La figure 1 récapitule les résultats des estimations des études mentionnées ci-dessous.

FIGURE 1. COÛTS MARCHANDS DE L'ALIMENTATION ET ESTIMATION DES EXTERNALITÉS NÉGATIVES DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Pays et monde	Dépense de consommation alimentaire des ménages (1)	Coût des externalités (2)	Ratio (2) / (1)	Santé humaine % de (2)	Environnement % de (2)	Autres impacts % de (2)
Royaume-Uni, 2015, Mds £	120	116	0,97	48 %	39 %	13 %
Suisse, 2018, Mds CHF	37	32	0,86	45 %	36 %	19 %
États-Unis, 2019, Mds USD	1 100	2 105	1,91	54 %	38 %	8 %
Monde, 2018-2019, Mds USD	10 000	11 900	1,19	38 %	44 %	18 %

(Source : Rastoin, 2023)

Le tableau met en exergue l'ampleur des coûts cachés, que ce soit à une échelle nationale ou à une échelle mondiale. Ces résultats invitent à saisir l'urgence d'accompagner nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité sociale et écologique.

La FAO affiche clairement son objectif de proposer un nouvel outil d'aide à la décision pour les États.

Coûts cachés, coûts complets, coûts sociétaux : de nouvelles méthodes d'aide à la décision ?

Une multitude d'initiatives émergent pour essayer d'évaluer les externalités et les coûts cachés de nos systèmes alimentaires globalisés. Les motivations peuvent porter sur l'intégration des externalités dans les bilans comptables, la monétarisation des services écosystémiques, ou encore servir de support de plaidoyer. Ces initiatives peuvent être portées par le monde de la recherche, des acteurs privés, des institutions, la société civile, qui pourront parler de coûts cachés, de coûts complets, de coûts sociétaux (Alliot, 2016). Il existe plusieurs méthodes de comptabilisation des coûts cachés : d'abord, la comptabilisation des coûts complets portée par la FAO ; ensuite la comptabilisation des coûts sociétaux développée par le Basic. Ces deux méthodes ont pour finalité commune d'accompagner la transition de nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité.

RÉVÉLER LE COÛT DE NOS ALIMENTS : LA COMPTABILISATION DES COÛTS COMPLETS

Au cours des années 2020 émerge au niveau international une forme de consensus sur la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires « *pour les rendre plus efficaces, plus résilients et plus durables* » (FAO, 2023). Mais comment transformer ces systèmes lorsque les impacts ne sont pas clairement quantifiés ? C'est avec la volonté d'apporter des éléments chiffrés aux décideurs que la FAO initie un travail de calcul des coûts cachés à l'échelle mondiale. Elle propose une étude en deux temps dont les résultats seront publiés dans la revue SOFA. La première partie intitulée « Pour une transformation des systèmes agroalimentaires : connaître le coût véritable des aliments » est parue en novembre 2023. Elle introduit la comptabilisation du coût complet et chiffre les impacts des systèmes agroalimentaires au niveau mondial. En parallèle, elle propose une évaluation à l'échelle nationale de 154 pays. À partir des données et des ressources disponibles, la FAO offre une estimation des coûts cachés des systèmes agroalimentaires en quantifiant et analysant les capitaux environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques.

Comptabilisation des coûts complets par la FAO

La comptabilisation des coûts complets est définie par l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) de la façon suivante : « *une approche globale et systémique qui vise à mesurer et à évaluer les coûts et les avantages environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques produits par les systèmes agroalimentaires, afin d'aider les décideurs, les entreprises, les agriculteurs, les investisseurs et les consommateurs à prendre de meilleures décisions* » (FAO, 2023). Dans son étude, la FAO évalue l'ensemble des flux (naturel, humain, social, et produit) en provenance et à destination des systèmes alimentaires et ce sur l'ensemble des étapes, depuis l'exploitation des aliments jusqu'à leur consommation. Par exemple, pour le capital naturel, nous pouvons considérer que les flux entrants vers les systèmes agro-industriels vont être la pollinisation, l'eau douce, la croissance de biomasse. À l'inverse, la

déforestation, la perte de biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, sont considérés comme les flux sortants de nos systèmes. Ce sont donc l'ensemble des effets positifs et négatifs que peuvent avoir les systèmes agro-industriels sur le capital naturel, humain et social que la FAO comptabilise. Concrètement, elle chiffre la perte agricole ; elle évalue la perte de productivité et de revenu entraînée par la maladie ou la réduction de l'espérance de vie ; elle mesure les conséquences engendrées sur notre économie et les pertes de services écosystémiques générées (FAO, 2023).

Caractéristiques de cette méthode

Pour réaliser cette étude, la FAO s'est appuyée sur un modèle élaboré par Steven Lord pour la Food System Economic Commission (FSEC) permettant l'évaluation des coûts cachés sur trois dimensions : environnementale, sociale et sanitaire. Ce modèle a été complété par plusieurs bases de données mondiales permettant une première estimation des coûts annuels pour 154 pays entre 2016 et 2023. L'objectif est d'offrir un aperçu des coûts réels des systèmes agroalimentaires. Pour cela, l'ensemble des résultats est présenté avec une valeur monétaire unique. Cela consiste à dire que la baisse directe de productivité et les dommages causés sur l'environnement représentent un poids économique direct pour les pays. Par exemple, le coût social du carbone est le coût économique en dollars du dommage causé par l'émission de carbone dans l'atmosphère. Sur cette base-là, il est possible de monétiser l'impact de l'émission de la tonne de carbone liée à la production d'aliments et à l'utilisation d'énergie associée. Ce chiffrage permet de montrer les coûts ou les gains économiques d'une action qui aurait pour conséquence d'augmenter ou de diminuer les émissions de carbone. Cette quantification économique apparaît comme un moyen d'enclencher le dialogue avec les acteurs concernés et comme un outil d'aide à la prise de décision. Par ailleurs, pour l'étude de la FAO dont le champ d'analyse est très large, la monétisation présente l'avantage de pouvoir agréger les données. La comparaison est rendue possible à différentes échelles (nationale et mondiale), par niveau de revenu des pays étudiés et de comparer des indicateurs macroéconomiques (par exemple le PIB). Cela signifie aussi que l'ensemble des flux et leurs effets, évoqués dans le paragraphe précédent, sont complètement

comparables. Pour effacer les disparités de prix et de monnaie entre les pays, les résultats sont présentés en dollars USD en parité de pouvoir d'achat (PPA) (FAO, 2023).

Les différents types de coûts cachés

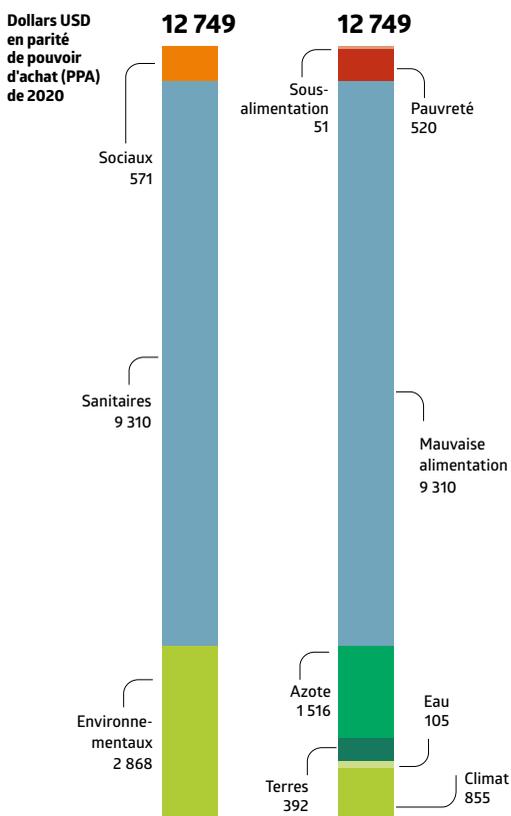
La FAO estime à 10 % du PIB mondial les coûts cachés du système alimentaire globalisé. Les résultats montrent que 73 % des coûts cachés sont des coûts sanitaires, dont la quasi-totalité provient d'une mauvaise alimentation. Le coût environnemental associé aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution hydrique et à la dégradation des sols représente 23 %. Et enfin, la composante sociale qui regroupe la pauvreté et la sous-alimentation est de 4 % (Figure 2). Plus généralement, il est intéressant de noter que la contribution aux coûts cachés dépend essentiellement du niveau de revenu des pays : ceux dont les revenus sont les plus élevés émettent douze fois plus de coûts cachés que les pays avec les revenus les plus faibles. La FAO estime dans son rapport à 10 000 milliards de dollars USD en PPA l'ensemble des coûts cachés de notre alimentation à l'échelle mondiale en 2020. Elle affirme que la probabilité que ce montant soit exact, voire sous-estimé, est de 95 %. Par exemple, l'étude ne prend pas en compte la pollution de l'eau par le phosphore, ni les impacts liés à l'exposition aux pesticides et à la dégradation des terres. On comprend ainsi que la FAO a été obligée de composer avec les données existantes. La disponibilité des données est l'un des enjeux clés pour renforcer la pertinence de cet outil.

Par ailleurs, nous pouvons questionner les limites de l'estimation de l'ensemble des pertes au prisme de la valeur économique. Peut-on donner une valeur monétaire à tout ? Comment estimer le coût des pertes écosystémiques ou humaines ? Et peut-on comparer ces pertes ? Ce sont autant de questions éthiques et morales que la démarche pose. Un deuxième rapport est en cours pour apporter un niveau de granularité plus fin. Au travers d'évaluations ciblées, la FAO souhaite apporter aux pays membres des éléments pour faciliter le travail de hiérarchisation des solutions et des outils pour se saisir de la transformation du système.

De plus, il est intéressant d'observer que des approches complémentaires à celle de la FAO existent. Par exemple, la comptabilisation des

coûts sociétaux mise en place par le Basic. Celle-ci adopte une approche socioéconomique et comptable qui cherche à comprendre le poids des dépenses publiques pour compenser les effets cachés et pervers du système alimentaire français.

FIGURE 2. COÛTS CACHÉS DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES, PAR CATÉGORIE DE COÛTS (À GAUCHE) ET SOUS-CATÉGORIE (À DROITE), EN 2020.



(Source : FAO, 2023)

LA COMPTABILISATION DES COÛTS SOCIÉTAUX DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANÇAIS

Le Basic est une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui s'intéresse aux impacts générés par les modes de production et de consommation. Depuis sa création en 2013, elle produit des analyses qui cherchent à éclairer le débat public en apportant de la transparence et des données

chiffrées (Basic, 2024a). Par exemple, en 2021, le Basic s'intéresse aux coûts cachés des pesticides dans son étude « Pesticides: un modèle qui nous est cher ». Plus récemment, le Secours catholique, l'association Solidarité Paysans et le réseau Civam ont commandité une étude au Basic pour évaluer les coûts sociétaux du système alimentaire français. L'ambition de cette étude est similaire à celle de la FAO, mais nous allons voir que cette étude se distingue par le chemin parcouru. La dernière partie de cette synthèse présente la méthode ainsi que ses spécificités. L'étude n'étant pas encore finalisée au moment de la rédaction de cette synthèse, aucun élément chiffré ne pourra être présenté. Elle sera normalement rendue publique en octobre 2024.

Comptabilisation des coûts sociétaux par le Basic

Les coûts sociaux s'inscrivent dans un cadre de pensée porté par l'économiste William Kapp dans les années 1970. Il définit ce concept de la façon suivante: « *L'ensemble des pertes et dépenses, directes et indirectes, présentes et futures, qui sont supportées par des tiers ou par la collectivité dans son ensemble du fait des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des modes de production et de consommation* » (Kapp, 2015). On peut prendre pour exemples les coûts de dépollution, de prise en charge de maladies, de pertes de revenus, qui sont trop souvent supportés par un acteur tiers. Ainsi, « *les profits sont privatisés, les coûts sont mutualisés* » (Alliot, 2016). Ces effets sont les conséquences des activités économiques des acteurs des systèmes alimentaires. Contrairement aux externalités, que William Kapp (2015) considérait à l'époque comme des « *perturbations mineures ou exceptionnelles* », les coûts sociaux sont inhérents et caractéristiques des fonctionnements actuels des systèmes. Le Basic s'appuie sur la théorie proposée par William Kapp pour introduire la notion de « coûts sociétaux ». Cette notion prend en compte les aides publiques allouées aux systèmes agroalimentaires et les coûts des impacts négatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production agricole jusqu'à la consommation alimentaire. De la transparence est ainsi apportée concernant les différents types de coûts supportés par la société. Le deuxième point fort de cette méthode est la place centrale qu'elle donne au concept de durabilité de

nos systèmes. Pour le Basic, le coût sociétal est un bon indicateur pour évaluer la durabilité ou la non-durabilité de nos systèmes (Alliot, 2016). Une boussole de durabilité a été mise en place par le bureau d'étude, qui comprend à la fois des dimensions de durabilité écologique (climat, qualité de l'air, biodiversité, eau, sols, ressources énergétiques et matériaux, déchets) et de durabilité sociale (santé humaine, conditions de travail, niveau de vie décent, équité socioéconomique, cohésion sociale, démocratie alimentaire, sécurité alimentaire, bien-être animal) (Basic, 2024b). Dans cette étude, le bien-être animal n'a pas été pris en compte et les critères de cohésion sociale et d'équité socioéconomique ont été fusionnés.

Caractéristiques de cette méthode

Notre système économique engendre un ensemble de coûts privés ou publics qui peuvent être privatisés ou mutualisés. Dans le périmètre des coûts sociétaux, le Basic distingue :

- les coûts reportés sur les ménages et les entreprises tierces: l'étude cherche à mesurer combien coûterait un accès à une alimentation saine et durable pour tous ;
- les coûts des soutiens publics auprès des acteurs du système alimentaire allant de la production à la consommation et les coûts des impacts négatifs pris en charge.

Dans le cadre des politiques publiques mises en place, l'État peut soutenir les acteurs du système en attribuant des aides financières directes comme les subventions, ou avec des aides indirectes en mettant en place de l'exonération. Ensuite, l'État peut décider de prendre en charge le coût des impacts négatifs émis par les filières sur l'ensemble des éléments composants la boussole de durabilité. Par exemple, les coûts des dépenses de sécurité sociale qui sont liées à une alimentation trop sucrée et trop salée. Pour comptabiliser les coûts sociétaux, le Basic adopte une approche comptable qui analyse :

- le coût des soutiens publics : dépenses de l'État, dépenses des collectivités territoriales, dépenses européennes ;
- les coûts des impacts négatifs : dépenses publiques qui prennent en charge les impacts négatifs générés par le système alimentaire pour les dimensions de la boussole de la durabilité ;

- les coûts sociétaux qu'il s'agirait de réduire ou de prendre en charge : coût de l'accès pour tous à une alimentation saine et durable. Dans son rapport, le Basic donne sa définition d'une alimentation saine et durable et suppose qu'elle implique un surcoût pour la population. Le travail en cours consiste à estimer quel serait le montant d'une prise en charge collective de ce surcoût ;
- le coût reporté à l'international pour l'atteinte d'un revenu décent par les producteurs des principales filières d'importation. La France importe un certain nombre de denrées qui sont produites hors de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Or certaines filières, comme celle du cacao, du fait d'une répartition très inégale de la valeur tout au long de la chaîne, maintiennent les cacaoculteurs en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce cas, le Basic cherche à calculer combien coûterait pour la société une juste rémunération des agriculteurs de cette filière (Basic, 2024b).

Pour le chiffrage, le Basic s'est appuyé sur une multitude de bases de données publiques telles que le budget général de l'État, les dépenses fiscales (Institut de l'économie pour le climat), les dépenses sociales (travail du Basic), les dépenses européennes (politique agricole commune).

Objectifs et finalités

En mettant en lumière les coûts sociétaux du système alimentaire français il devient ensuite possible de questionner leur répartition dans un objectif de justice et de durabilité. Dans la tribune du Veblen Institute intitulée « Face aux limites des externalités : les coûts sociétaux », Christophe Alliot, co-fondateur du Basic, explique que cette méthode de comptabilisation se veut au service de l'intérêt collectif (Alliot, 2016). En diffusant largement et gratuitement les études réalisées, le bureau d'étude apporte de la transparence relative aux impacts et aux coûts sociétaux liés aux activités économiques. Il questionne « *la relation entre la privatisation de la création de valeur et la mutualisation des coûts sociétaux associés* » (Alliot, 2016). Mais surtout, comment réattribuer les coûts sociétaux générés ? Faut-il mettre en place des mécanismes d'internalisation de ces coûts ? Les économistes néo-classiques

introduisent cette notion de stratégie d'internalisation pour réduire les externalités. Cela peut passer par des mécanismes de taxation comme par la mise en place de régulations par l'État. Le Basic propose notamment dans son rapport de responsabiliser les entreprises qui sont à l'origine de ces coûts en réintégrant les coûts sociétaux dans le coût privé. Ce serait le cas si l'on intégrait le coût sanitaire aux structures ne respectant pas les normes environnementales légales. Pour les coûts sociétaux reportés sur les ménages ou des entreprises tierces, l'État peut mettre en place une approche curative en prenant en charge ces impacts, ou préventive en mettant en place de nouvelles politiques publiques (Basic, 2024b).

CONCLUSION

Face à la nécessité de faire évoluer les systèmes alimentaires mondiaux vers plus de durabilité, de nouveaux outils d'aide à la décision émergent. Le Basic mesure le poids des dépenses publiques pour compenser les effets cachés et pervers du système alimentaire français. En chiffrant ce coût réel, il interroge la répartition des coûts sociétaux et leur prise en charge ou non par l'État. En 2019, l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) font une proposition de méthode pour une budgétisation verte. Cela consiste à identifier « *les dépenses et les recettes ayant un impact environnemental significatif, positif, ou négatif* » sur l'environnement (Alexandre *et al.*, 2019). L'approche comptable utilisée par le Basic permet d'adapter cette méthode pour évaluer l'impact des dépenses budgétaires du secteur agricole et alimentaire. La budgétisation verte semble d'autant plus pertinente si elle est couplée à celle des coûts sociétaux. Des arguments solides pourront ainsi être présentés pour réorienter les dépenses publiques vers un système alimentaire plus durable.

La FAO, quant à elle, dresse un état des lieux et chiffre les coûts et les avantages du système en place. Son rôle est d'apporter de l'expertise aux États membres et d'encourager leur engagement. Il est urgent que l'ensemble des acteurs s'appuient sur ce type d'outils pour accompagner la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers plus d'efficacité, plus de résilience et ainsi viser leur durabilité. Réinventons collectivement un futur souhaitable.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre, S., Tordjman, F., Roucher, D., Stroeymeyt, L. & Waysand, C. (2019). *Green budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation verte*. Vie publique. <https://www.vie-publique.fr/rapport/270663-green-budgeting-proposition-de-methode-pour-une-budgetisation-verte>

Alliot, C. (2016). *Face aux limites des externalités : les coûts sociétaux*. Institut Veblen. <https://www.veblen-institute.org/Face-aux-limites-des-externalites-les-couts-societaux.html>

Basic (2024a). *Qui sommes-nous ?* Basic. <https://lebasic.com/qui-sommes-nous/>

Basic (2024b). *Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français. Quels enseignements pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable ?* Basic (version confidentielle de février).

Facileco (2024). *Arthur Pigou*. <https://www.economie.gouv.fr/facileco/arthur-pigou>

FAO (2023). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires : connaître le coût véritable des aliments. Résumé*. FAO Rome. <https://www.fao.org/3/cc7937fr/cc7937fr.pdf>

Fitzpatrick, I., Young, R., Barbour, R., Perry, M., Rose, E. & Marshall, A. (2019). *The hidden cost of UK food*. Sustainable Food Trust. https://sustainablefoodtrust.org/wp-content/uploads/2022/01/Website-Version-The-Hidden-Cost-of-UK-Food_compressed.pdf

Fournier, S. & Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ? *Vertigo*, 14(1). [10.4000/vertigo.14840](https://doi.org/10.4000/vertigo.14840)

Kapp, K. (2015). *Les coûts sociaux de l'entreprise privée*. Veblen Institut & Les petits matins.

Les Greniers d'Abondance (2022). *Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique*. Les Greniers d'Abondance. <https://resiliencealimentaire.org/wp-content/uploads/2022/02/Livre-Qui-veille-au-grain-3.pdf>

Rastoin, J.-L. (2023). Éditorial. Le « juste prix », instrument incontournable de la transition des systèmes alimentaires. *Systèmes alimentaires/ Food systems*, 8, 17-28.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Aulanier A., chargée de mission « plaidoyer accès digne à l'alimentation durable » au Secours catholique, entretien en visioconférence le 23/01/2024.

Borniotto D., économiste de formation et doctorante au Sytra, entretien en visioconférence le 05/02/2024.

Bricas N., chercheur au Cirad, UMR MoISA et titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde, entretien en visioconférence le 07/02/2024.

Fosse J., président du centre INRAE Hauts-de-France, entretien en visioconférence le 26/01/2024.

Laborde D., directeur de la division de l'économie agroalimentaire de la FAO, entretien en visioconférence le 15/02/2024.

Rastoin J.L., ingénieur agronome et fondateur de la Chaire Unesco Alimentations du monde, entretien le 02/02/2024 à Montpellier.

Les coûts cachés : construire un nouveau discours en faveur de la transformation des systèmes alimentaires

FLORENCE HEUSCHMIDT EN COLLABORATION
AVEC RAPHAËLLE VITAL-DURAND

MOTS-CLÉS : COÛTS CACHÉS, COÛTS SOCIÉTAUX, PLAIDOYER, COMMUNICATION, RAPPORTS DE FORCE

Plus de 10 000 milliards de dollars par an, c'est le montant des coûts cachés de nos systèmes agroalimentaires au niveau mondial, d'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il s'agit des coûts liés à de mauvaises habitudes alimentaires, à la dégradation de l'environnement et à la sous-alimentation¹. Ces coûts représentent une charge énorme pour les économies nationales, soit 10 % du PIB mondial (FAO, 2023a). Derrière ces chiffres, on perçoit des systèmes alimentaires industriels fragiles au niveau mondial. En tirant les coûts des denrées alimentaires à la baisse, c'est tout un écosystème social, environnemental et sanitaire qui s'effondre. Ces coûts bien réels pour la société, mais très difficiles à mesurer, ne sont pas comptabilisés dans le coût final des produits. La transformation des systèmes alimentaires nécessite des choix politiques forts. Les parties prenantes en faveur de la transition durable de ces systèmes doivent donc mettre en œuvre des stratégies efficaces d'utilisation des coûts cachés dans leurs discours, avec des arguments et des données chiffrées robustes. La présente synthèse vise à fournir quelques éléments d'analyse

sur les stratégies que la FAO et le Secours catholique emploient pour porter les messages de leurs études respectives : la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023 et les coûts sociétaux du système alimentaire.

UN SYSTÈME GLOBAL EN EFFERVESCENCE

Ces deux rapports se positionnent dans un cadre institutionnel global manifestant des objectifs ambitieux à l'horizon 2030.

La durabilité des systèmes alimentaires, un levier majeur des objectifs de développement durable

Face aux enjeux de pauvreté dans les pays du Sud, et environnementaux au niveau mondial, apparaît la nécessité d'apporter de nouveaux cadres institutionnels. En 2000, les Nations unies fixent huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des pays du Sud visant des enjeux humanitaires comme l'extrême pauvreté et la faim. En parallèle, les sommets de la Terre, organisés depuis 1972 par l'organisation des Nations unies (ONU), intègrent progressivement la dimension sociale dans leur notion de développement durable. La fusion des OMD et des objectifs des sommets de la Terre en 2015 a donné lieu à l'agenda 2030 adopté par les 193 états membres de l'ONU. Ce programme de développement porte

1. Pour compléter les informations contenues dans cette synthèse, voir la synthèse de R. Vital-Durand intitulée « Coûts cachés : révéler le juste prix de notre alimentation » dans ce même document.

dix-sept objectifs de développement durable (ODD) couvrant des questions en lien avec la pauvreté, l'égalité des genres, l'eau, le travail, la paix, l'éducation, l'agriculture, le climat, la biodiversité, etc. Chaque pays doit intégrer les ODD dans sa stratégie nationale, et rendre compte annuellement de ses progrès devant les Nations unies (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2018).

La durabilité des systèmes alimentaires est considérée comme étant un levier majeur pour atteindre plusieurs ODD. La transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables est un enjeu fort du programme 2030 de la FAO. Ce dernier intégrera des ODD clés pour contribuer aux cinq principes généraux suivants : populations, planète, prospérité, paix et partenariats (FAO, 2019). Cette volonté de transformation des systèmes alimentaires s'illustre au niveau international par le premier sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Lors de cet événement, l'ONU souhaite sensibiliser la communauté internationale et obtenir des engagements et des mesures permettant de modifier les modes de production, de transformation et de consommation des aliments (Nations unies, 2020). Jean-Louis Rastoin, ingénieur agronome, note que « *lors de ce sommet, c'est la première fois que l'on prononçait le terme de système alimentaire durable* » (Rastoin, 2024). Les discours institutionnels étaient auparavant concentrés essentiellement sur l'agriculture.

Les incidences cachées des systèmes alimentaires dévoilées par des outils économiques

La déclinaison des ODD en actions concrètes demande l'application d'outils permettant de fournir des données mobilisables par les acteurs du système. Dans ce sens, la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA), qui est le rapport annuel de la FAO sur des domaines de développement émergents, s'intéresse dans l'édition 2023 aux coûts cachés des systèmes alimentaires (FAO, 2023a) et se base sur la notion de comptabilisation du coût complet. Ce dernier vise à mesurer et à évaluer les coûts et les avantages environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques engendrés par les systèmes agroalimentaires (FAO, 2023a). Ainsi, ce rapport utilise

le terme de « coûts cachés » pour se référer aux coûts cachés nets, qui comprennent les coûts cachés négatifs mais aussi les avantages cachés. Par exemple, l'utilisation des produits agrochimiques dégrade l'environnement (coût caché négatif) mais peut réduire la pauvreté en augmentant la productivité (avantage caché).

Le Secours catholique, de son côté, travaille actuellement sur les dysfonctionnements du système alimentaire français. Pour ce faire, il a commandité avec ses partenaires, le réseau Civam et Solidarité Paysans, une étude sur les coûts sociétaux du système alimentaire en France au Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif (Basic). Le Basic, qui est une société coopérative d'intérêt collectif analysant les modes de production et de consommation, leurs impacts sociaux et environnementaux, et évaluant les coûts sociétaux liés à ces impacts (Basic, 2024a). Il utilise ainsi la notion de coûts sociétaux, qui regroupe les coûts mutualisés des soutiens publics et des impacts négatifs pris en charge ainsi que les coûts privatisés reportés sur des ménages ou des entreprises tiers. Ce rapport a pour objectif de chiffrer le budget des dépenses publiques liées au système alimentaire français afin de fournir des arguments pour une transformation des systèmes alimentaires vers plus de durabilité. L'étude s'intéresse à treize problématiques de la boussole de durabilité de l'alimentation du Basic (le climat, l'air, les sols, l'eau, etc.).

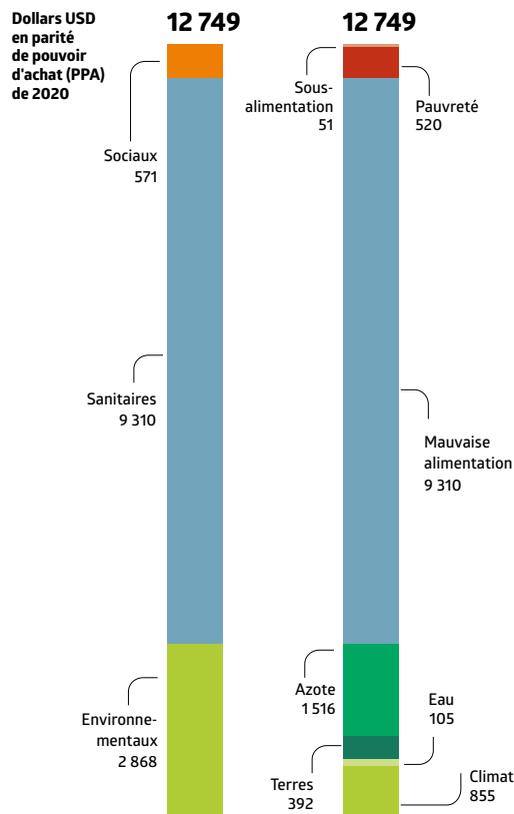
Les incidences cachées des systèmes alimentaires présentées dans deux rapports

Le SOFA montre, malgré un degré d'incertitude élevé, que les coûts cachés représentent au moins 10 000 milliards de dollars (base 2020 en parité de pouvoir d'achat, PPA). La figure 1 illustre la répartition de ces coûts : 73 % sont des coûts sanitaires, 23 % correspondent à des coûts environnementaux et 4 % sont des coûts sociaux liés à la pauvreté et à la sous-alimentation, notamment dans les pays à faible revenus. Ces chiffres reflètent le poids important des incidences négatives des systèmes agroalimentaires qui ne sont pas intégrées dans le prix d'un produit ou d'un service sur le marché (FAO, 2023a).

Les travaux en cours au sein du Basic montrent de fortes inégalités entre différentes typologies d'acteurs du système alimentaire français. Des acteurs se démarquent par la compétitivité par les coûts et donc une production en masse de

denrées agricoles. D'autres acteurs affichent des rendements plus faibles et une logique de différenciation et de valorisation pour des niches de marché. Il ressort de la version non encore publiée de l'étude que certains acteurs sont à l'origine de l'essentiel des impacts et des coûts associés (Basic, 2024b).

FIGURE 1. RÉPARTITION DES COÛTS CACHÉS.



(Source : FAO, 2023)

UN DISCOURS POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Quels sont les publics visés par ces études ?

La FAO et le Secours catholique n'ont pas les mêmes cibles. Leurs publics respectifs se trouvent à des échelles très différentes.

Dans la gouvernance de la FAO, ce sont les gouvernements qui sont représentés. Les études

sont ainsi principalement destinées aux États et aux instances internationales. Dans les débats internationaux, ce type de rapport donne des chiffres pour élaborer des arguments en faveur de modèles agricoles compatibles avec les ODD. Néanmoins, « *la FAO essaye de fournir des outils qui peuvent être utilisés par tout le monde avec une information qui est publiquement accessible* » (Laborde, 2024).

À une échelle plus nationale, le Secours catholique veut faire bouger la société civile et les politiques publiques pour qu'elles se saisissent des enjeux du système alimentaire. Donner un ordre de grandeur pour montrer le coût d'une absence de mesure sociale permet de fournir des arguments aux gens qui militent pour changer de système alimentaire. En donnant des chiffres sur les dépenses publiques, le rapport cible notamment les politiques publiques, les ministères, les députés, les sénateurs.

Quel discours est porté par les acteurs ?

La FAO et le Secours catholique ont l'objectif commun de mettre en lumière les dysfonctionnements des systèmes alimentaires. Néanmoins, leurs discours respectifs sont très différents. La FAO déclare faire un état des lieux de la connaissance sur les coûts cachés des systèmes agroalimentaires mondiaux alors que le Secours catholique est dans une démarche militante visant à réduire les fortes inégalités générées par le système alimentaire français.

Le SOFA cherche à clarifier, que ce soit pour les décideurs politiques, la société civile ou les organisations agricoles, le concept des coûts cachés en lien avec les systèmes alimentaires. En effet, ce terme peut être compris différemment selon les acteurs. Par exemple, les coûts cachés liés à la santé ne font pas référence aux dépenses publiques payées par le contribuable ni aux dépenses privées payées par les assureurs privés concernant le diabète, mais intègrent les pertes de productivité des acteurs obèses, diabétiques ou ayant d'autres maladies liées à une alimentation malsaine. Le degré d'appropriation du concept des coûts cachés diffère selon les pays. David Laborde, directeur de la division de l'économie agroalimentaire de la FAO, affirme que « *certain pays comparent leurs chiffres à ceux de leurs voisins, d'autres sont en désaccord avec la méthodologie utilisée, voire potentiellement*

avec le cadre de pensée ». Il assure que « *malgré leurs différences, la plupart des pays font face à des problèmes d'obésité ou de surpoids, des problèmes de perte de biodiversité, ou des problèmes de ressources en eau. Ces problèmes ont un réel coût économique. En conséquence, même s'il y a des discussions sur le chiffre exact, aucun pays ne réfute l'existence des coûts cachés* ». La FAO utilise ainsi ce rapport « *pour inciter les pays partenaires à utiliser des cadres analytiques similaires pour le calcul des coûts cachés* » (Laborde, 2024).

Par ailleurs, le Secours catholique, association très investie sur les thématiques de la cohésion sociale et du revenu décent, dénonce une hausse de la précarité alimentaire en France, avec en plus un réel problème d'accès digne à une alimentation de qualité. Elle pointe les fortes inégalités au sein du système alimentaire français industriel, qui est à l'origine de la précarité grandissante des agriculteurs et des consommateurs. Astrid Aulanier, chargée de la coordination du projet d'étude au Secours catholique, souligne que « *les coûts sociétaux mettent en évidence les interconnexions fortes entre l'urgence climatique et l'urgence sociale* » (Aulanier, 2024).

Quelles sont les stratégies de communication des acteurs ?

L'envergure internationale et la légitimité de la FAO facilitent la diffusion de ses rapports. Elle s'appuie principalement sur sa relation presse et média pour communiquer sur ses études. David Laborde précise que, « *si la FAO ne fait pas de plaidoyer, le rapport est utilisé par d'autres acteurs à cette fin* » (Laborde, 2024). En effet, le plaidoyer désigne en général les activités d'influence mises en place par des associations pour défendre une vision d'intérêt général (Ollion & Siméant-Germanos, 2015). M. Laborde explique que « *la FAO est une agence spécialisée des Nations unies dont la mission première est de fournir une expertise technique aux États membres des Nations unies et non pas d'influencer les décideurs politiques via des processus actifs* ». Néanmoins, ce type de rapport permet à d'autres acteurs, tels que des ONG ou des associations, de faire du plaidoyer en reprenant les chiffres et les constats. Par exemple, on retrouve un article de l'ONG Humundi qui présente le rapport de la FAO sur les coûts cachés des systèmes alimentaires comme une preuve de l'urgente et nécessaire transformation

des systèmes alimentaires (Humundi, 2023). Par ailleurs, le rapport SOFA a fortement influencé la FAO pour la production d'une feuille de route mondiale visant à éradiquer la faim sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement climatique établi dans l'accord de Paris. Cette feuille de route, qui ambitionne d'atteindre l'ODD2, a été énoncée lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï (FAO, 2023b). Le SOFA illustre la multiplicité des enjeux via les différentes catégories de coûts cachés.

Le Secours catholique, au travers du rapport sur les coûts sociétaux, a pour objectif de fournir des arguments et des chiffres pour orienter le débat politique. Dans ce sens, la construction d'une campagne de plaidoyer est fondamentale pour amorcer la transformation structurelle du système alimentaire français. Cette campagne sera construite autour de messages clés travaillés par l'association et ses partenaires (Réseau action climat, Solidarité Paysans, Iddri, Civam, Action contre la faim, Cirad, I4CE, Fondation Daniel et Nina Carasso, INRAE, UCLouvain, Fédération des diabétiques). La construction du plaidoyer est importante car il est essentiel que l'ensemble des salariés et bénévoles s'approprient les enjeux, le discours et comprennent le rôle du Secours catholique sur ce sujet. Le choix des bons acteurs au niveau des politiques publiques est aussi primordial afin de faire passer des messages clés.

LES ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE EFFICACE AUTOUR DES COÛTS CACHÉS

Des éléments chiffrés pour mieux peser dans le débat

Jean-Louis Rastoin présente les données chiffrées des coûts cachés au Royaume-Uni, en Suisse et aux États-Unis (Rastoin, 2022). Cet article fait ressortir des messages forts en lien avec ces chiffres. En 2015 au Royaume-Uni, le coût des externalités négatives du système alimentaire était équivalent à celui de la dépense alimentaire. En 2018 en Suisse, il a été établi que le montant cumulé des coûts cachés de l'alimentation s'élevait à 0,87 franc suisse pour 1 franc suisse payé par le consommateur. En 2020 aux États-Unis, la fondation Rockefeller estimait à 2105 milliards de dollars le montant des coûts cachés de l'alimentation, soit près du double des dépenses alimentaires. L'ensemble de ces chiffres est intellectuellement

très parlant, car les chiffres sont faciles à utiliser et à comprendre, et donc à communiquer pour peser dans les discussions politiques.

Plus récemment, les rapports SOFA et du Secours catholique avancent des chiffres sur les coûts cachés et sociétaux des systèmes alimentaires. Chacun de ces acteurs conçoit les chiffres d'une façon très différente, ce qui implique une lecture et un impact propre à chaque étude. Néanmoins, leur approche semble complémentaire dans le cadre du questionnement du système alimentaire actuel.

La transformation des systèmes agroalimentaires est un sujet crucial pour la FAO. « *Et quand on veut parler de transformation, il faut expliquer pourquoi on veut les transformer, on veut montrer aussi dans quels cas il y a des arbitrages ou des complémentarités à trouver. Et c'est ce que permet de faire l'analyse des coûts cachés* », nous précise David Laborde (Laborde, 2024). En se servant de la méthodologie de la comptabilisation du coût complet, la FAO peut donner un aperçu du coût réel des systèmes alimentaires au niveau mondial, certes avec une incertitude, mais donner un chiffre expose la gravité de la situation. L'impact sur les décideurs est bien plus important lorsque les problèmes énoncés sont associés à des valeurs économiques. L'article sur l'approche économique de la biodiversité de Tardieu *et al.* (2012) signale que même si la monétarisation du capital naturel est soumise à de nombreuses critiques, elle permet aux agents ou décideurs publics de se représenter la valeur d'un bien non marchand, ce qui est nécessaire dans une société qui voit principalement de l'intérêt dans les biens ayant une valeur économique. Ainsi, l'étude met en évidence l'intérêt de faire entrer les actifs non marchands dans la décision politique en les intégrant dans une analyse économique. En outre, les auteurs défendent l'approche économique car elle permet de traduire la valeur des pertes liées à la destruction de certains écosystèmes dans des termes qui permettent de comparer avec d'autres problèmes de société.

La FAO déclare qu'il y a des problèmes liés aux systèmes alimentaires, mais surtout qu'ils représentent des milliers de milliards de dollars et plus de 10 % du PIB mondial. En expliquant cet impact négatif concret des systèmes alimentaires sur l'économie mondiale et les populations, la FAO cherche à souligner qu'en s'attaquant à ces

problèmes, il peut y avoir des bénéfices concrets sur ces populations et leur activité économique. Ces messages permettent d'engager un certain nombre d'acteurs sur la question et ouvrent la discussion sur ces sujets.

D'autre part, le rapport commandité par le Secours catholique au Basic base la discussion sur une approche comptable. D'après le Basic, la force de cette approche repose sur le concept des coûts sociétaux. Ces derniers sont des dépenses tangibles et mesurables sur le plan comptable, des dépenses publiques et des dépenses attribuables au système agroalimentaire. Le Basic comptabilise l'argent public utilisé pour réparer les impacts du système alimentaire, comme par exemple la pollution de l'eau. Cette démarche de comptabilisation permet de mettre en question des décisions prises par l'État pour choisir où allouer des moyens. L'étude s'intéresse aussi à la répartition des financements alloués aux différentes typologies d'acteurs et aux profits engendrés par chacun. Ces données chiffrées sont des arguments forts pour questionner le système alimentaire actuel. L'objectif est de lier les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux à chaque type d'acteur afin d'avoir une image des variations des impacts selon les acteurs (Basic, 2024b).

Des éléments qualitatifs pour incarner l'étude du Secours catholique

La partie quantitative donne une force à l'étude portée par le Secours catholique. Toutefois l'étude est aussi alimentée par un travail qualitatif tout aussi essentiel. L'association a souhaité travailler sur un rapport associant l'étude quantitative du Basic à une partie qualitative menée par Astrid Aulanier. Le Secours catholique a une volonté forte de mobiliser les personnes qui sont aux deux bouts de la chaîne du système alimentaire français (agriculteurs et consommateurs) sur le sujet des coûts cachés. Ainsi, cette dimension humaine des coûts cachés s'intéresse plus particulièrement au ressenti et au vécu des personnes précaires par rapport à leur alimentation. C'est une manière d'incarner l'étude avec de vraies personnes et de donner une dimension tangible grâce à des gens qui vivent cette situation concrètement. De ce fait, Astrid Aulanier anime deux groupes de travail avec des agriculteurs membres du Civam et des personnes en situation de précarité déjà accompagnées par les délégations du Secours

catholique. Chaque groupe s'est réuni lors de trois journées d'atelier autour de l'alimentation et a pu faire ressortir des problématiques de précarité alimentaire, d'accessibilité et de coûts. Le Secours catholique porte au travers de l'étude des coûts cachés un message politique fort sur une crise écologique étroitement liée à une crise sociale. L'association souhaite donc que le travail collectif de terrain aille plus loin en invitant les personnes ayant participé à l'étude qualitative à la démarche de mobilisation de l'étude pour faire entendre leur voix. Ainsi, lors de la campagne de plaidoyer, ces personnes pourront être amenées à intervenir dans des vidéos et des conférences de presse.

La construction d'une légitimité scientifique renforcée d'une volonté politique

L'article de presse sur les coûts cachés des pesticides, qui se base sur l'article scientifique « *The social costs of pesticide use in France* » publié par une équipe franco-belge, n'aurait pas paru dans *Le Monde* en novembre 2022 (Foucart, 2022) sans une légitimité donnée par la recherche. Cela montre l'importance d'une caution scientifique dans les études.

Pour leur rapport sur les coûts sociétaux, le Secours catholique, avec le Basic et ses partenaires, a contacté en amont des scientifiques (INRAE, Cirad, UCLouvain), des acteurs du plaidoyer (Food Watch, Action contre la faim), des *think tank* (Iddri), une fondation (Fondation Daniel et Nina Carasso), afin que ces acteurs intègrent son comité scientifique élargi. Ce dernier vérifie la cohérence de l'étude et donne des conseils tout en réfléchissant à la construction d'un narratif compréhensible par les politiques. Toutes les études ont intérêt à s'associer à des scientifiques pour crédibiliser leur discours.

La FAO s'appuie ainsi sur une méthodologie scientifiquement robuste pour calculer les coûts cachés : la comptabilisation du coût complet. Cette dernière se base sur des travaux de mesure présents dans les normes statistiques internationales (FAO, 2023a).

Malgré la place indispensable donnée à la science pour porter les études, Julien Fosse, président du centre INRAE Hauts-de-France, avertit que « *la prise de décision sur les questions agricoles dépend aujourd'hui d'un rapport de force politique et non d'un rapport scientifique rigoureux des coûts cachés* ». Il ajoute que « *la valeur*

méthodologique et sa cohérence sont néanmoins indispensables pour argumenter et expliquer les chiffres face aux lobbys qui peuvent contester les études » (Fosse, 2024). Pourtant, ces rapports nécessitent un portage politique important pour qu'il y ait des actions concrètes. La société civile ne doit surtout pas se cantonner à la sphère politique déjà sensibilisée. L'enjeu politique et stratégique est d'aller convaincre les élus et les syndicats opposés à ce qui va être défendu. Cela reste très difficile et implique de créer en amont les conditions d'un dialogue scientifique et technique.

La construction de synergies avec d'autres acteurs

L'étude peut avoir un impact plus large si de bonnes synergies entre acteurs de la société civile et acteurs institutionnels sont trouvées. Par exemple, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale des finances (IGF) s'intéresse aux coûts sociaux et donc à la taxation des aliments gras, sucrés, salés, liés à des problèmes de surpoids et d'obésité. Les institutions de santé notamment, concernées par les maladies en lien avec l'alimentation, peuvent relayer des études, mais il convient de les inclure dès le départ et d'imaginer des partenariats par la suite. Ces alliés mobilisés dès le début facilitent le relai de l'étude via leurs réseaux, ce qui permet d'amplifier la communication. Pour créer une forme de pression politique et un rapport de force politique et médiatique autour du sujet, il est nécessaire d'avoir des relais et des acteurs qui s'emparent du sujet.

Le SOFA a été massivement repris par les médias (par exemple *Reporterre*, *La Tribune*, *Le Monde*, *La France agricole*), la société civile (par exemple Foodwatch, Solagro), des entreprises (par exemple Eosta) et même des chercheurs via de nombreux posts sur les réseaux sociaux (par exemple LinkedIn). Ainsi, les messages clés du rapport relayés par une diversité d'acteurs ouvrent un nouveau regard sur notre alimentation et renforcent le débat politique.

CONCLUSION

Les résultats qui ressortent des études sur les coûts cachés montrent que les systèmes alimentaires ont des incidences dramatiques sur la santé, l'environnement et la société aux niveaux

national et mondial. Ils révèlent également de profondes inégalités, que ce soit entre pays ou au niveau des différents maillons du système alimentaire. L'évolution de ces systèmes vers la durabilité repose actuellement sur des changements de comportements individuels de production et de consommation. Mais sans une réflexion sur un changement structurel, le passage à l'échelle est perdu d'avance.

Avec l'objectif de voir émerger un nouveau contrat social autour de l'alimentation, la FAO et le Secours catholique ont construit des stratégies autour des coûts complets et des coûts sociétaux respectivement. Ces outils permettent d'amorcer des débats politiques sur les modèles alimentaires sur la base de données chiffrées, de connaissances scientifiques, mais aussi de données qualitatives de terrain. Le portage politique de ces études nécessite de bien bâtir en amont une stratégie efficace de partenariats, d'alliances et de relais.

BIBLIOGRAPHIE

Basic (2024a). *Qui sommes-nous ?* Basic. <https://lebasic.com/qui-sommes-nous/>

Basic (2024b). *Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français. Quels enseignements pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable ?* Basic (version confidentielle de février).

FAO (2019). *La FAO et les objectifs de développement durable*. FAO. <https://www.fao.org/about/strategy-programme-budget/strategic-framework/fao-sdg/fr/>

FAO (2023a). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires: connaître le coût véritable des aliments*. Résumé. FAO Rome. <https://www.fao.org/3/cc7937fr/cc7937fr.pdf>

FAO (2023b). *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A global roadmap*. FAO. <https://www.fao.org/interactive/sdg2-roadmap/en/>

Foucart, S. (2022, 23 novembre). Les « coûts cachés » des pesticides s'élèveraient de 370 millions à plusieurs milliards d'euros par an pour la France. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/23/les-couts-caches-des-pesticides-s-eleveraient-de-370-millions-a-plusieurs-milliards-d-euros-par-an-pour-la-france_6151303_3244.html

Humundi (2023). *Nouveau rapport de la FAO sur les coûts cachés des systèmes alimentaires : une preuve de l'urgence et nécessaire transformation*. Humundi. <https://www.humundi.org/nouveau-rapport-de-la-fao-sur-les-couts-caches-des-systemes-alimentaires-une-preuve-de-lurgence-et-necessaire-transformation/>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2018). *L'agenda 2030 en France. Présentation : origines et principes*. <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/presentation/article/presentation-origines-et-principes>

Nations unies (2020). *Sommet sur les systèmes alimentaires (2021)*. Nations unies. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/food-systems-summit-2021/>

Ollion, É. & Siméant-Germanos, J. (2015). Le plaidoyer : internationales et usages locaux. *Critique internationale*, 2(67), 9-15. [10.3917/cii.067.0009](https://doi.org/10.3917/cii.067.0009)

Rastoin, J.-L. (2022). Coûts cachés et juste prix de notre alimentation : entre marché, État et communs. *So What? Policy brief*, 19.

Tardieu, L., Salles, J.-M. & Chassany, J.-P. (2012). Faut-il avoir peur de l'approche économique de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ? *Forêt méditerranéenne*, XXXIII(2), 119-128.

Entretiens

Aulanier A., chargée de mission plaidoyer accès digne à l'alimentation durable au Secours catholique, entretien en visioconférence le 23/01/2024.

Fosse J., président du centre INRAE Hauts-de-France, entretien en visioconférence le 26/01/2024.

Laborde D., directeur de la division de l'économie agroalimentaire de la FAO, entretien en visioconférence le 15/02/2024.

Rastoin JL., ingénieur agronome et fondateur de la Chaire Unesco Alimentations du monde, entretien le 02/02/2024 à Montpellier.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Borniotto D., économiste de formation et doctorante au Sytra, entretien en visioconférence le 05/02/2024.

Bricas N., chercheur au Cirad, UMR MoISA et titulaire de la chaire Unesco alimentations du monde, entretien en visioconférence le 07/02/2024.

Chapitre 2

Construction, institutionnalisation et gouvernance des ressources collectives

SOLÈNE CALDERO, EMMA GAUJAL, THÉO GUILLERMINET, YVAN NZEKOU NZEKOU, BAPTISTE PLIQUET

Aujourd'hui, le système alimentaire est fortement déséquilibré, avec des ressources exploitées par certains au profit de quelques autres. Or, il est difficile d'imaginer une transition du système alimentaire vers un modèle plus durable sans penser collectif, à la fois comme enjeu, et comme partie de la solution. Ce n'est que collectivement que nous pouvons aboutir à des changements ajustés, tenant compte des besoins et intérêts de tous. Toutefois, le « faire collectif » soulève de nombreuses difficultés. Construire une réelle action collective demande de la coopération et la coordination de différents acteurs aux intérêts composites, voire divergents. Par ailleurs, le changement d'échelle des initiatives proposant des modèles de transition se fait sur le temps long, ce qui peut parfois désamorcer ou décourager les motivations sincères des parties prenantes.

Les ressources collectives, matérielles ou immatérielles, sont partagées par une communauté ou une société dans son ensemble. Dans le système alimentaire, ces ressources incluent des éléments tangibles tels que l'eau, le sol, la biodiversité et la matière organique, ainsi que des aspects immatériels comme les pratiques de production attestées par des labels de qualité ou la

préservation d'un patrimoine local. La gestion collective de ces ressources peut influencer directement d'autres aspects du système alimentaire, par exemple en régulant les pratiques agricoles via les exigences des labels.

Ces ressources font dès lors l'objet de processus de construction, d'institutionnalisation et de gouvernance. En cela, elles sont au cœur d'actions collectives, et leur existence, leur gestion et leur représentation évoluent à mesure que des acteurs nouveaux s'en saisissent. Les ressources collectives sont prises dans des rapports de force, et engagent des jeux d'acteurs. Ces derniers peuvent s'inscrire localement, nationalement ou internationalement, dans des cadres informels ou légaux, voire passer d'un cadre à l'autre par le biais de processus d'institutionnalisation qui peuvent déposséder certains acteurs et accroître le pouvoir d'autres.

À travers ces jeux d'acteurs, c'est une diversité de représentations, de valeurs et d'intérêts qui se confrontent et vont être amenés, ou non, à cohabiter. Une ressource peut être entendue comme marchandise ou relevant des communs, répondre à des volontés de profit économique ou de préservation environnementale, etc. Finalement, si l'ensemble des acteurs peuvent chercher à inscrire la ressource collective qui les unit dans une

perspective de durabilité (sociale, environnementale, économique), c'est autour de la définition même de la notion de durabilité que vont se confronter ces représentations et valeurs.

Dans ce chapitre, nous traiterons de quelques ressources collectives, parfois de leur construction, de leurs articulations, voire de leur changement d'échelle et de leur institutionnalisation.

Premièrement, nous parlerons dans la première synthèse des productions arboricoles méditerranéennes, telles que l'amandier, le pistachier, et le grenadier, qui font leur retour en Provence face aux contraintes imposées par le réchauffement climatique. Elles répondent à différents enjeux pour les acteurs qui s'y inscrivent, des producteurs aux transformateurs. Nous analyserons comment des collectifs se structurent alors, pour relever les défis de production et de commercialisation posés par ces nouvelles cultures. Ce faisant, ils cherchent à traduire leurs valeurs et objectifs dans une promesse portée par ces filières en devenir.

La deuxième synthèse portera sur l'intégration de l'enjeu de conservation de la diversité des plantes cultivées dans une initiative de sécurisation des terres agricoles. La diversité cultivée ne peut être préservée qu'en multipliant les plantes qui la constituent, et pour cela il faut des terres. Des personnes, dans le Guillestrois-Queyras, se mobilisent pour faire de la sécurisation des terres agricoles un levier pour le développement des semences paysannes. Nous verrons aussi comment cette initiative s'intègre ou pas dans le paysage politique local.

Ensuite, nous discuterons des indications géographiques (AOP et IGP). Elles garantissent au consommateur l'origine d'un produit et le caractère traditionnel de son mode de production. Afin de répondre aux attentes sociétales, les producteurs garants de ce modèle mettent en place des stratégies pour mettre en avant ses impacts positifs sur le système alimentaire ainsi que les actions entreprises pour participer à sa durabilité. Cette deuxième synthèse revient sur ces stratégies en questionnant leur crédibilité, les moyens de communication mobilisés ainsi que le niveau de compréhension du consommateur.

Dans la quatrième synthèse de ce chapitre, nous tenterons d'éclairer la construction législative d'une directive européenne, précisément l'initiative inédite sur la surveillance des sols. Ce processus, regroupant des acteurs politiques et d'influence, tente d'aboutir à un texte de compromis convenant à une majorité élargie. Une fois trouvé, ce dernier déterminera le cadre de transposition des textes européens lors des débats dans les parlements nationaux.

Dans certaines situations, un cadre juridique posé par les institutions vient s'immiscer dans une action collective citoyenne en place, et impose la construction d'une nouvelle gouvernance. C'est le cas du compostage partagé urbain et de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), avec l'obligation du tri à la source des biodéchets. La dernière synthèse de ce chapitre s'intéressera aux liens entre collectivités, associations et citoyens qui se trouvent redessinés avec cette loi, à ce que ces liens redessinés impliquent et quelles sont leurs limites.

Quels enjeux pour les collectifs participant à la (ré)-émergence de filières arboricoles en Provence ?

Les cas de l'amande, la pistache et la grenade

SOLÈNE CALDERO

MOTS-CLÉS : FILIÈRE, RETERRITORIALISATION, ACTION COLLECTIVE, DIFFÉRENCIATION, DURABILITÉ

Le changement climatique fait peser de nouvelles contraintes sur les productions de nos territoires et conduit à la zonation de nouvelles aires de cultures (Lauri *et al.*, 2022). Des viticulteurs et arboriculteurs dont les productions principales sont en difficulté saisissent de nouvelles opportunités de diversification. En Provence, des arbres fruitiers méditerranéens, tels que l'amandier, le pistachier et le grenadier, sont ainsi réimplantés.

Ces initiatives répondent à des enjeux économiques, techniques, sociaux, environnementaux, dont les acteurs s'emparent individuellement ou collectivement. Ainsi, en quoi ces initiatives portent-elles une certaine promesse de durabilité ?

Nous chercherons à comprendre dans un premier temps comment ces enjeux se sont articulés et ont été moteurs dans l'émergence de ces filières. Puis, nous verrons comment certains acteurs cherchent à traduire ces enjeux en valeurs portées par les filières en construction, afin de fédérer des collectifs nécessaires pour relever les défis posés par ces nouvelles productions.

UNE DIVERSITÉ D'INTÉRÊTS POUR LA (RÉ)-ÉMERGENCE DES FILIÈRES

La relance de la culture de l'amande et de la pistache par les opérateurs de l'aval

Le territoire provençal bénéficie de produits à l'identité régionale marquée (calisson d'Aix, nougat, etc.). Ces produits, historiquement travaillés à partir de matières premières issues du territoire, ont vu leurs réseaux d'approvisionnement s'étendre hors des frontières nationales, à la faveur de productions jugées plus compétitives – la production californienne notamment. La production de pistaches avait ainsi totalement disparu de France, tandis que les amandes continuaient à être produites, mais insuffisamment pour fournir les transformateurs du territoire. Ainsi, la production française ne couvre que 3 % des 45 000 t d'amandes consommées annuellement (Sud-Ouest, 2024).

Depuis 2014, le groupe d'entreprises du secteur agroalimentaire Territoire de Provence cherche à réimplanter ces productions sur le territoire, en impulsant l'émergence de nouvelles filières. Il s'agit de renforcer l'ancrage provençal des productions de ces entreprises par une relocalisation de leurs approvisionnements. Les acteurs à la base de cette initiative, Olivier Baussan et André Pinatel, bénéficient d'une certaine légitimité du fait de leur participation fructueuse à la

relance d'une filière olive il y a 20 ans. Leur ambition peut entrer en résonance avec la recherche de diversification des producteurs locaux. Les collectivités y voient également un potentiel de développement économique et touristique du territoire, grâce à la valorisation d'une présence historique de l'arbre dans la région.

L'initiative bénéficie donc d'un fort soutien institutionnel. Ainsi, en 2015, sous l'impulsion d'un travail conjoint entre Territoire de Provence et l'entreprise l'Occitane en Provence, la chambre d'agriculture régionale lance un plan de relance de l'amande, qui réunit producteurs, transformateurs, et acteurs publics tels que la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVB), la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la Région et France Agrimer.

Ce plan vise à créer un marché pour l'amande française qui prenne en compte les coûts réels de production, en faisant le lien entre producteurs et transformateurs potentiels ; à développer des outils utiles à tous ; et à répondre à un besoin technique d'expérimentation, de formation et d'accompagnement. Son objectif est d'atteindre 2 000 ha plantés en PACA.

À partir de 2016, le groupe Territoire de Provence se lance également, sous l'impulsion de ses partenaires, dans une démarche de lancement d'une filière pistache. L'association Pistache en Provence est rapidement créée afin de réunir producteurs et transformateurs, pour faire des recherches sur et expérimenter la culture de la pistache, pour fournir conseil et formation aux agriculteurs, transformateurs et particuliers, ainsi que pour animer, promouvoir et défendre la filière. Le collectif obtient rapidement l'accompagnement de la chambre d'agriculture du Vaucluse, et peut bénéficier de financements du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Dans la dynamique de construction de filières pour l'amande et la pistache, la logique des acteurs qui les portent présuppose des collectifs, pour répondre à des marchés déjà identifiés. Une multiplication de formes juridiques de regroupement, entre producteurs – groupe d'intérêt économique et environnemental (GIEE), syndicat – ou en interprofession de producteurs et transformateurs – association, etc. – permettent de multiplier les possibilités de rencontres et d'échanges,

mais également les opportunités de financement et d'accompagnement. Ces collectifs vont donc viser à faire entrer en adéquation le besoin de diversification des producteurs du territoire avec les intérêts des opérateurs agro-industriels.

Aujourd'hui, du fait de la dynamique de relance de ces filières, le verger d'amandiers français est de 2 330 ha. Si une minorité d'exploitations disposent d'un verger conséquent, la grande majorité détient un parcellaire de 2,25 ha en moyenne (Baudoin, 2023). Le verger de pistachiers, plus récent, est de 400 ha en Provence, sur de petites surfaces de 1 à 2 ha en moyenne. Ces arbres ne sont pas encore entrés en production.

Une filière grenade impulsée par le besoin des producteurs

L'émergence de la filière grenade en PACA, elle, se structure à partir du besoin des producteurs. Les collectifs qui se forment en son sein sont donc principalement des regroupements de producteurs. Voyant dans les 10 000 t de grenades importées par an, principalement transformées, un signal de marché potentiel, les producteurs ont en effet d'abord planté par impératif de diversification pour la pérennité de leur exploitation ou intérêt agronomique pour l'arbre. La nécessité du collectif, et donc la construction de la filière, émerge dans un second temps, afin d'accéder à des outils de transformation, et d'ouvrir de nouveaux débouchés. Il faut notamment trouver des interlocuteurs pour assurer la promotion de ce « superfruit », encore consommé en France comme un fruit exotique, de manière occasionnelle. Un GIEE Grenade, porté par l'association Bio de Provence¹, naît en 2022 du besoin de « fédérer des expériences disparates » (Rispoli, 2023) de producteurs engagés sur de petites surfaces de manière expérimentale. Ce GIEE est impulsé par des producteurs ayant l'habitude de travailler en collectif, notamment au sein des groupements d'agriculture biologique. En 2023, l'association Bio de Provence impulse la création du Syndicat France Grenade, pour étendre le périmètre du collectif : du point de vue géographique, au national, et du point de vue statutaire, en ne spécifiant pas la condition d'une production biologique (car le Syndicat est ouvert aux quelques producteurs en conventionnel).

1. Échelon régional en PACA de la Fédération nationale d'agriculture biologique.

Cependant, ces collectifs peinent à voir les acteurs publics s'investir activement dans la construction de ces filières. Cela peut être dû à l'absence d'opérateur économique conséquent ou de figure bénéficiant d'une légitimité déjà acquise, qui conduit les institutions à se positionner de manière plus attentiste vis-à-vis de la dynamique en cours.

Aujourd'hui, entre 200 et 250 ha de grenadiers sont plantés en France, dont 150 à 200 ha en Occitanie, et environ 50 ha en Provence. En Provence, les vergers sont cultivés principalement en diversification de cultures arboricoles ou viticoles, sur des petites parcelles de 0,5 à 5 ha, et conduits à plus de 80 % en agriculture biologique. Ils entreront en pleine production à partir de 2025.

Une diversité d'enjeux et de positions stratégiques pour les producteurs s'inscrivant dans ces filières

Il existe donc une différence de typologie de structuration de ces filières. Cependant, une filière n'est pas un agrégat naturel et cohérent d'acteurs guidés par de mêmes valeurs ; elle agit comme une interface où se rencontrent les besoins et intérêts composites de ses acteurs. Il est donc intéressant de se pencher sur ceux des producteurs qui viennent s'inscrire dans ces filières

Les producteurs engagés dans ces nouvelles productions sont avant tout en recherche d'une stabilisation de leurs revenus. Cette stabilisation passe par une culture mécanisable, qui permet une optimisation des outils de travail utilisés pour la production principale et une charge de travail ne nécessitant pas de recourir à de la main-d'œuvre externe. Les producteurs espèrent ainsi dégager une valeur ajoutée importante sur ces nouvelles cultures. Dans le cadre d'une diversification, la nouvelle production s'inscrit souvent dans la continuité des pratiques précédentes, en en reprenant les modes de conduite culturale (taille ou non, etc.) et les circuits de commercialisation (vente directe ou via intermédiaire).

Le choix de culture est alors guidé par des impératifs d'adaptation au changement climatique, en sélectionnant un arbre adapté au climat méditerranéen, pouvant résister à la sécheresse. Le recul du risque de gel en hiver semble dorénavant rendre plus facilement conductibles des cultures telles que celle de l'amandier.

Pour certains, le choix de la culture peut également viser une certaine forme de préservation de l'environnement. Ainsi, l'absence de bioagresseur sur le grenadier en France, permettant une conduite facilitée en agriculture biologique (AB), est invoquée par les producteurs comme ayant orienté leur intérêt pour l'arbre. De nombreux producteurs de pistaches avaient déjà un intérêt pour l'agroécologie avant d'adopter cette culture, et projettent de se convertir en AB au moment de la récolte. En revanche, si les producteurs d'amandes peuvent exprimer une volonté de conduire leur verger en AB, la guêpe de l'amandier (*Eurytoma amygdali* end.), ainsi que d'autres bioagresseurs, constituent un obstacle conséquent. Les 10 % de producteurs en AB le sont par une « *volonté incompressible bio-local-éthique* » (Projet Elzeard, 2020) qui s'inscrit dans le projet global de l'exploitation.

La conduite en agroécologie peut effectivement constituer le prolongement naturel du parcours ayant guidé le choix de la culture. Des considérations de santé peuvent être à l'origine de l'intérêt porté à ces « *superfruits* » ou « *aliments* ». Chez les nouveaux agriculteurs, la production peut ainsi s'inscrire en complémentarité d'une activité principale. Par exemple, lorsque cette activité relève du domaine du bien-être, la clientèle et le marché visés tendent naturellement à orienter la production vers une conduite en AB.

La volonté de préservation de l'environnement s'adosse enfin à un attachement au « *terroir* ». Les producteurs expriment une volonté de préserver — en « *ajoutant sa petite goutte* » (C., 2024) — des terres auxquelles ils sont attachés — « *je suis un peu chauvine* » (E., 2024) — en choisissant un arbre ayant un lien identitaire avec le territoire — « *la Provence, c'est une terre d'amandier* » (N., 2024).

Finalement, se dessinent au sein de ces différentes cultures un continuum entre deux positions stratégiques des producteurs (Chiffolleau & Brit, 2021).

Certains producteurs, que l'on retrouve de manière croissante dans les trois filières amande, pistache et grenade partent d'une « *idée bucolique* » (N., 2024), d'un intérêt personnel et agroécologique pour l'arbre, pour construire un modèle économique, en « *structurant un projet d'investissement à long terme* » (N., 2024).

Leur projet est conçu quelque peu expérimentalement, et témoigne d'une forte volonté d'indépendance : ces producteurs souhaitent maîtriser au maximum l'ensemble de la chaîne, de la culture au produit fini. Cela est permis par le fait d'avoir de petits volumes à traiter, qui peuvent s'accommoder des outils de transformation et des circuits de vente déjà à disposition pour la culture principale. Ici, le collectif n'est pas perçu comme inhérent à la démarche, mais apparaît en revanche comme un nécessaire support de construction de connaissances.

Une autre position stratégique consiste en un engagement dans la production de surfaces plus conséquentes, et de manière moins empirique. Ces profils se retrouvent majoritairement en amandiculture, du fait d'un meilleur recul agronomique sur l'arbre — celui-ci n'ayant jamais disparu entièrement de la région —, et potentiellement d'un état de la filière plus avancé permettant de se projeter dans un marché mieux identifié. Si les dimensions environnementales entrent en considération dans le choix de la production, c'est la recherche d'un modèle économique pérenne, permettant de dégager une forte valeur ajoutée, qui guide le choix de culture. Il s'agit alors de compléter, voire remplacer, une culture principale, dont la conduite est rendue trop complexe par les évolutions climatiques, les bioagresseurs, ou par des difficultés de commercialisation. Le collectif semble nécessaire pour co-construire un marché à même d'absorber ces volumes, mais cherche à se distinguer des modèles traditionnels de la coopérative afin que l'amont capte plus de valeur.

Face à cette diversité de profils, aux intérêts et enjeux composites, comment penser la structuration d'actions collectives ? Faut-il imaginer deux positions stratégiques en coexistence ou penser leur convergence ?

QUELLES PERSPECTIVES POUR DE L'ACTION COLLECTIVE ?

Des GIEE, des syndicats de producteurs, des associations interprofessionnelles de producteurs et transformateurs se structurent ainsi pour construire collectivement de nouvelles filières. Des itinéraires techniques sont à construire, des outils de transformation sont à développer, et un marché doit être créé pour ces fruits dont le prix de revient demeurera toujours supérieur à

celui des importations. Mais à travers ces différents défis, c'est bien le sens commun donné à ces filières en devenir qui va être en jeu. En somme : autour de quoi faire collectif ?

Le collectif pour co-construire de la connaissance technique

Le premier besoin qui émerge est celui d'acquiescer et de produire ensemble des savoirs techniques.

Pour le grenadier et le pistachier, tout l'itinéraire technique est à inventer, à travers des espaces formels (réunions, groupes de travail, etc.) ou informels (réseaux sociaux, etc.). Les différents collectifs développent alors des outils et des temps d'échanges afin de co-construire des connaissances techniques. Les producteurs notent que ces outils « *sont bien, mais ils ne prendront du sens que si ce sont des supports pour tisser des liens* » (N., 2024), et perçoivent les réunions techniques comme « *excuses pour bénéficier de moments d'interaction* » (Jacob, 2023). Ces temps d'échanges sont donc des piliers pour bâtir des liens collectifs. Dans le cadre d'une production nouvelle, ces temps apparaissent même comme une occasion de « *tisser des liens entre les nouveaux et les anciens agriculteurs* » (N., 2024), et de développer une « *cohésion des professionnels autour des valeurs portées à la terre* » (N., 2024).

Par ailleurs, l'itinéraire technique peut être élaboré conjointement entre producteurs et transformateurs : pour sélectionner la variété à planter, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur le marché visé — la pistache sera-t-elle destinée à être transformée pour de la confiserie, ou être dégustée brute ? —, voire de s'engager sur la durée, car l'arbre n'entrera pas en pleine production avant 5 à 8 ans.

Enfin, les modes de production sont orientés par les connaissances techniques disponibles, et la formulation de besoins collectifs permet dès lors d'orienter les constructions de savoirs. Par exemple, pour les producteurs et transformateurs d'amandes souhaitant s'inscrire dans une production biologique, des financements ont pu être obtenus pour rechercher et expérimenter des biocontrôles contre la mouche de l'amandier, principal frein à la conduite en AB.

Différentes voies de mutualisation des coûts de transformation

Certains producteurs souhaitent maîtriser l'ensemble des processus jusqu'au produit fini, en assurant la transformation par du travail à façon ou par leurs propres outils, individuels ou collectifs.

En effet, les outils de transformation collectifs peuvent être financés jusqu'à 50 % par des subventions publiques, et le Civam note que lors de la construction de filière, « *la valeur ajoutée pour les producteurs se crée notamment grâce à la mutualisation d'outils* » (Réseau Civam *et al.*, 2023). Cependant, cela suppose de co-financer et co-gérer l'outil. Il s'agit donc, avant toute chose, de développer des relations de confiance entre les porteurs du projet.

À titre d'exemple, le GIEE Grenade s'est créé notamment pour travailler à une mutualisation des outils de transformation. Mais rapidement, la méconnaissance réciproque de ses membres et l'absence de visibilité sur les volumes à transformer ont été des freins à l'investissement dans un outil commun. Le choix a donc été fait de créer dans un premier temps le syndicat France Grenade, une structure ne nécessitant pas de trésorerie partagée, afin de favoriser l'interconnaissance de ses membres.

On assiste également au développement de projets de type industriel privé. Ainsi, le projet de casserie de la Compagnie des amandes (LCA), dans le Var, est ouvert à l'ensemble des producteurs, engagés contractuellement ou non avec elle, afin de couvrir l'ensemble des productions d'amandes du territoire. Cependant, avant même l'ouverture de cette casserie, LCA peine à recruter des producteurs, qui lui préfèrent parfois des casseries artisanales. Un risque de surcapacité pèse donc sur ce dispositif, chiffré à 11 millions d'euros et ayant bénéficié d'un investissement conséquent de la Région. Ce modèle innovant (Bardin-Wood, 2023), construit par LCA en partie en opposition à un modèle historique de coopérative, se trouve donc contraint d'ouvrir son capital à la coopérative Arterris, espérant bénéficier du potentiel de production des 25 000 agriculteurs adhérents de cette dernière.

Le dimensionnement de l'outil de transformation collectif doit donc être réfléchi de manière concertée en amont. À défaut d'un sens commun partagé autour de l'outil, le modèle

conventionnel risque de s'imposer : celui des volumes industriels et du recours à la transformation, moins chère, en Espagne. Une convergence avec des acteurs existants pourrait par ailleurs limiter les coûts d'investissement : le GIEE Grenade envisage par exemple un rapprochement avec une coopérative fruitière en quête de diversification.

À l'inverse, les innovations et les désirs de formes plus fluides d'engagement exprimés par certains producteurs peuvent venir bousculer les pratiques des acteurs historiques. La coopérative Sud Amande, afin de maintenir ses volumes de production, se résout ainsi aujourd'hui à ouvrir ses outils à des non-adhérents.

Vers une promesse portée collectivement au sein de la filière ?

Les différents collectifs visent à développer de nouveaux marchés en construisant l'image d'un « produit d'excellence ». Mais quelle est la promesse de différence (Le Velly, 2017) derrière cette qualité unanimement revendiquée ? Repose-t-elle sur la prise en compte des enjeux de durabilité ? Et comment la garantir ?

Pour certains petits producteurs, c'est leur rôle actif dans la protection de la terre, et leur attachement au terroir qu'ils cherchent à valoriser. Par la vente directe, la différenciation s'affranchit du label puisqu'elle bénéficie de la relation de confiance entre producteur et consommateur. Cette forme de commercialisation peut entrer en résonance avec le développement d'un tourisme de terroir, comme à travers les marchés provençaux.

Mais comment concilier cette relation de proximité avec l'augmentation à venir des volumes produits ?

Une possibilité consiste, comme pour le groupe Territoire de Provence, à développer un réseau de boutiques spécialisées, et même un musée du calisson, afin de conserver la maîtrise de la communication finale au consommateur. On valorise ici des relations de proximité tissées avec les producteurs, permettant d'attester de leurs pratiques agroécologiques. En effet, le groupe avait fait l'expérience de développer une gamme bio, mais cette dernière n'a pas trouvé son marché : ce qui est ici recherché par le consommateur, c'est finalement plus la promesse d'un terroir qu'un strict cahier des charges écologique.

Enfin, les acteurs dont le modèle économique repose sur des volumes et des produits standardisés cherchent à promouvoir une qualité garantie à l'échelle de la filière. Certains collectifs, dans chacune des trois filières, construisent donc des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Cela présuppose une coordination, pour définir une promesse à porter collectivement et rendre chacun responsable de l'ensemble de la production : quelle différenciation environnementale, quelle garantie de rémunération pour le producteur, quelle qualité gustative seront portées à travers les labels choisis ?

Le syndicat France Grenade s'oriente par exemple vers une production biologique certifiée afin de valoriser les vertus du fruit en tant qu'alimentaire, tout en garantissant sa traçabilité. Cependant, le syndicat doit encore trancher sur la délimitation du caractère « local », entre une production française ou provençale, dès lors qu'une marque « Grenade Occitanie » a déjà vu le jour.

De son côté, la chambre d'agriculture travaille sur des cahiers des charges afin de différencier « l'amande de Provence » par la dimension géographique (IGP) et la qualité organoleptique (Label rouge). Cela fait émerger une crainte chez certains petits producteurs : être assimilés à une norme, pensée pour massifier les quantités, sans que soient mises en valeur l'ensemble de leurs pratiques vertueuses.

CONCLUSION

Le développement de nouvelles filières suscite des espoirs de changement, en termes de gouvernance, et de prise en compte des enjeux de durabilité environnementale, sociale, économique. Mais ce sont dans des interfaces entre les acteurs de ces filières, dans des rapports de force, que ces enjeux sont traduits en valeurs, qu'il s'agit ensuite d'harmoniser et concrétiser.

Un risque émerge : celui que les producteurs souhaitant conserver leur indépendance ne s'inscrivent pas dans les collectifs, car ils ne s'y reconnaissent pas. En l'absence de leurs voix, ces collectifs pourraient alors tendre à ne pas valoriser leurs pratiques, mais orienter les filières vers d'autres ambitions, portées par des enjeux de volumes, sans spécification de pratiques environnementales.

Alors, quelle coordination proposer pour qu'une transmission bilatérale permette aux producteurs indépendants de s'inscrire dans les différents collectifs afin d'instiller leurs valeurs, tout en leur permettant, à leur tour, de bénéficier d'outils d'optimisation et de commercialisation de leur production ?

Cette coordination devra en tout cas veiller à prendre en considération l'ensemble des parties prenantes de la filière, et faire preuve de patience. C'est bien la conception, par exemple, de l'Association interprofessionnelle de l'amande. Après 10 ans, les acteurs de la filière, bénéficiant de cet espace de concertation, ont pu enfin proposer la signature d'un contrat cadre qui permettra, espérons-le, l'engagement et la sécurisation de ses membres, favorisant ainsi le développement de bonnes pratiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bardin-Wood, M. (2023). *L'agriculture contractuelle de la Compagnie des Amandes*. Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable.

Beaudoin, S. (2023). *Une première récolte pour la compagnie des amandes*. TEMA Agricultures & Terroirs. <https://www.tema-agriculture-terroirs.fr/mediafel/valorisation/une-premiere-recolte-pour-la-compagnie-des-amandes-809970.php>

Chiffolleau, Y. & Brit, A.-C. (2021). *Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective*. INRAE. <https://hal.inrae.fr/hal-03603834/document>

Lauri, P.-E. Lubello, P. & Warlop, F. (2022). L'adaptation des productions fruitières au changement climatique par l'évolution des systèmes et des aires de culture. In J.M Legave (Éd.), *Les productions fruitières à l'heure du changement climatique : risques et opportunités en régions tempérées* (p. 411-438). Éditions Quae.

Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Presse des Mines.

Projet ELZEARD (2020). *Rendre possible la production d'amandes bio en France. Phase 1 : Diagnostic des besoins en recherche*. CCVBA, CA 13, GRAB.

Réseau Civam, CUMA, Commerce équitable France (2023). *Des filières territoriales créatrices de valeur et vectrices de pratiques agroécologiques. Quelles conditions de réussite ? Enseignements du projet Filter à partir de 6 études de cas*. <https://cloud.inpact35.org/rad/index.php/s/XWLzAaZKR9CR9Pf>

Sud-Ouest (2024). Galettes des rois 2024 : l'amande veut sa part du gâteau. *Sud-Ouest*. <https://partenaire-bpi.sudouest.fr/galette-des-rois-2024-lamande-francaise-veut-sa-part-du-gateau/>

Entretiens

C., producteur de pistaches, entretien le 02/12/2024 à Martigues.

E., productrice de grenades, entretien le 13/01/2024 à Martigues.

Jacob E., chargée de mission « commercialisation et filières (grenade et blé paysans) », Bio de Provence, entretien téléphonique le 30/11/2023.

N., productrice d'amandes, entretien téléphonique le 26/02/2024.

Rispoli J.-P., président du Syndicat France Grenade, entretien téléphonique le 06/12/2023.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Bertucat A., secrétaire général de Pistache en Provence, directeur « Communication, Tourisme & RSE » du groupe Territoire de Provence et président d'Act for Planet, entretien téléphonique le 07/03/2024.

Crouau B., présidente du GIEE Amande, entretien téléphonique le 24/01/2024.

Dufaÿ B., coordinateur du Syndicat France Pistache, entretien téléphonique le 04/01/2024.

Fournis P., chargée de mission Filières Bio, Ocebio Occitanie, entretien téléphonique le 12/01/2024.

Vaysse N., animateur technique du GIEE Pistache et conseiller à la chambre d'agriculture du Vaucluse, entretien téléphonique le 01/12/2023.

Allier gestion des semences et protection des terres agricoles

Une étude de cas dans les Hautes-Alpes

THÉO GUILLERMINET

MOTS-CLÉS : SEMENCES PAYSANNES, TERRES AGRICOLES, COMMUNS, ADAPTATION, HAUTES-ALPES

La diversité cultivée — entendue comme l'ensemble des espèces et de leurs variétés cultivées dans un périmètre donné — et la terre sont essentielles aux systèmes alimentaires. Aujourd'hui en France, les modes d'organisation assurant l'accès à ces ressources sont régis par le marché, c'est-à-dire par la propriété privée et son transfert entre acteurs. Certains acteurs considèrent ces ressources comme des communs, à savoir qu'ils envisagent de les gérer selon des règles définies collectivement pour les préserver et les rendre plus accessibles. Dans une perspective systémique de conservation de ces communs, certains acteurs explorent des synergies entre pratiques de gestion de ces deux ressources. Nous verrons dans cette synthèse comment la gestion de la diversité cultivée est prise en compte dans un gestion coopérative des terres agricoles dans le Guillestrois-Queyras et peut se traduire en actions concrètes. Nous verrons aussi comment la question des semences et celle des terres mobilisent les acteurs du territoire.

LES SEMENCES, LES OUBLIÉES DE NOS TERRITOIRES

Les semences¹ garantissent la migration des plantes sauvages ou cultivées par le biais d'agents vivants (par exemple mammifères, oiseaux) ou non-vivants (par exemple vent, eau). Si une

semence se développe dans des conditions adéquates, elle peut donner une nouvelle plante et produire de nouvelles semences et ainsi de suite. Les semences de plantes cultivées circulent de main en main et permettent — par sélection naturelle et artificielle — une adaptation au sol, au climat et aux pratiques agricoles et alimentaires locales. Ce modèle simple suggère une diffusion libre des semences entre acteurs et une adaptation aux caractéristiques d'un territoire, mais elle ne tient pas compte des formes d'organisation ni des intérêts impliqués dans l'échange ou le transfert de semences. De fait, il existe deux systèmes d'acteurs relevant de deux modèles économiques différents. Dans un premier modèle, les semences produites sont issues de la récolte passée. Elles circulent entre agriculteurs et jardiniers sur un territoire par des échanges marchands ou non (Pautasso *et al.*, 2013). On parle alors de réseau d'échanges de semences et celles-ci sont dites « paysannes », car ancrées dans un « pays », par opposition aux semences produites par des industriels extérieurs au territoire. En France, l'approvisionnement en semences assuré par ces réseaux est marginal (Bonneuil & Thomas, 2009). Dans un second modèle, ce sont des acteurs spécialisés, apparus avec l'industrialisation et la mécanisation de l'agriculture, qui réalisent la distribution de semences dites « conventionnelles » à des échelles nationale et internationale, uniquement par le biais du marché. Le lieu de sélection et de multiplication des semences est ici différent du lieu d'implantation agricole. Les semences sont sélectionnées pour optimiser la productivité, résister à certaines maladies connues et sont

1. Entendues au sens large, les semences incluent ici toute partie végétale capable de produire une nouvelle plante et pouvant être échangée ou vendue.

adaptées à des itinéraires techniques standardisés. En France comme dans d'autres pays industrialisés, ce modèle est dominant, mais les crises climatiques et environnementales actuelles mettent en évidence ses faiblesses (Moore & Lobell, 2015). L'industrie semencière prescrit quelques variétés conventionnelles au détriment de nombreuses variétés issues des territoires, ce qui érode la diversité cultivée et les savoirs associés.

Cependant, la diversité des espèces cultivées et de leurs variétés dans l'agriculture stabilise les rendements (Renard & Tilman, 2019), favorisant ainsi la sécurité alimentaire. Diversifier les cultures et les adapter aux conditions climatiques est donc un enjeu clé. Ceci suppose un accès plus libre des agriculteurs à des semences qu'ils pourront tester, adapter à leur environnement. Autrement dit, il serait nécessaire de réintégrer officiellement la production de semences par les paysans dans les objectifs de soutien aux filières agricoles territorialisées. C'est l'ambition des maisons de semences paysannes (MSP) qui coordonnent une gestion collective des semences paysannes à une échelle locale, par le biais d'échanges de semences et de savoir-faire pour une production agricole à partir de semences paysannes. Ces associations impliquent des agriculteurs comme des jardiniers amateurs.

UN ACCÈS DIFFICILE AU FONCIER AGRICOLE POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Contrairement aux semences, la terre est une ressource limitée sur un territoire, convoitée pour divers usages et fait donc l'objet de conflits. Certains acteurs défendent la conservation et la protection du foncier agricole quand d'autres revendiquent plus d'espace constructible pour répondre aux besoins de logements nouveaux. En France, le partage des terres entre modalités d'usage est conditionné par le Plan local d'urbanisme (PLU), élaboré par la commune ou l'intercommunalité qui classe les terres par type d'usage autorisé. Dans ce cadre juridique évoluant régulièrement, l'accès à la terre est conditionné par le marché, que régule et oriente la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) du département ou de la région. Celle-ci arbitre entre les candidats à l'achat d'une même terre, dans l'objectif de « dynamiser l'agriculture

et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural » (Safer, 2024).

La mise en place de modèles de production agricole plus durables est nécessaire pour relever l'enjeu majeur de renouvellement de la population agricole, actrice clé de la transition agroécologique. Cependant l'accès à la terre par la propriété privée peut rendre impossible l'installation de candidats pour ce type de modèle, qui ont peu de capital économique et de reconnaissance de la part des acteurs locaux. C'est pourquoi des structures privées, nommées foncières agricoles, mettent à disposition des terres au profit de personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas devenir propriétaires, et entendent favoriser des agriculteurs ayant des pratiques vertueuses pour l'environnement. On les nomme « foncières agricoles ». Pour cela, elles lèvent des fonds citoyens afin de constituer un capital commun affecté à l'acquisition de terres qui sont ensuite mises en fermage à loyer réduit. Les foncières existent à l'échelle nationale, comme Terre de Liens et Fermes en vie ; ou à l'échelle locale, comme Terres en Guil dans le Guillestrois-Queyras. Ce sont généralement des coopératives. Leurs sociétaires sont des personnes morales ou physiques ayant au moins une part sociale dans le capital de la foncière, qui participent à sa gouvernance et orientent ses actions vers la durabilité des fermes et la souveraineté alimentaire² d'un territoire. Une foncière peut par exemple choisir les locataires et imposer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le bail de location. La gestion de la diversité cultivée étant un volet de la durabilité du système alimentaire, nous questionnons ici sa prise en compte dans les actions d'une foncière agricole territorialisée.

RELIER TERRES AGRICOLES ET DIVERSITÉ CULTIVÉE

Si au premier abord, la diversité cultivée et les terres agricoles peuvent être envisagées comme deux ressources gérables indépendamment l'une de l'autre, il existe pourtant des enjeux les reliant. Par exemple, les modalités d'accès aux terres

2. Définie comme le « droit d'un peuple à se nourrir lui-même » (Alahyane, 2017).

affectent ce qui peut être cultivé sur celles-ci (Demongeot *et al.*, 2024). Pour conserver des semences de plantes annuelles sur un territoire et qu'elles s'y adaptent, il faut avoir accès à un sol adéquat et la garantie d'y rester plusieurs saisons successives. En corollaire, l'initiative de conserver des semences adaptées aux conditions d'un territoire n'a de sens que si l'agriculteur se sent sécurisé par rapport aux terres qu'il exploite. En France, des foncières agricoles travaillant en lien avec des MSP ont cherché à traiter ensemble ces enjeux, comme Jardin'envie dans la Drôme, et la Basse Cour à Rennes. C'est aussi le cas de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Terres en Guil sur le territoire du Guillestrois-Queyras, avec la MSP « Graine des Montagnes ». Nous nous intéresserons à ces deux dernières dans la suite de cette étude.

LE GUILLESTROIS-QUEYRAS, TERRITOIRE AGRICOLE PORTEUR D'UN PROJET DE TRANSITION

Le Guillestrois-Queyras (GQ) est un territoire des Hautes-Alpes situé entre 1000 et 3 320 m d'altitude. Il y réside moins de 10 000 personnes³ dont 3 % travaillent dans le secteur agricole. La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras rassemble quinze municipalités. Dix d'entre elles sont adhérentes du parc naturel régional du Queyras (PNRQ). L'agriculture représente plus de la moitié de la surface du territoire. La plupart des terres sont dédiées à l'élevage extensif bovin et ovin. Seuls 200 ha sont alloués à des cultures annuelles (orge, légumineuses), et 6 ha au maraîchage (PNR du Queyras, 2021). Le caractère montagnoux présente de fortes contraintes environnementales et une vulnérabilité accrue au changement climatique (GeographR, 2022). Par ailleurs, selon le groupe agriculture durable co-animé par le PNRQ et la chambre d'agriculture, le nombre d'agriculteurs est en chute essentiellement du fait de la difficulté croissante d'accéder aux moyens de production, en particulier aux terres agricoles (Terres en Guil, 2023).

Depuis 2015, plusieurs projets ont été menés par l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Hautes-Alpes

(ADEAR05), le PNRQ et des associations du territoire pour aller vers une production alimentaire plus durable. Le projet de transition agroécologique et alimentaire coordonné par l'ADEAR05 retenu en 2021, accompagné par le programme TETRAA⁴ jusqu'en 2024 sur les plans financier et méthodologique, en est un exemple. Le programme TETRAA est un programme de recherche-action piloté par la Fondation Daniel et Nina Carasso et AgroParisTech, et est soutenu par la Fondation Porticus. Il offre un espace de concertation entre acteurs porteurs du projet de transition agroécologique.

Ce projet de transition se structure en quatre grandes actions pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire. Il prévoit ainsi (1) la création d'un outil facilitant la préservation des terres agricoles et leur transmission à de nouveaux agriculteurs, (2) la création d'un espace-test agricole, (3) le renforcement de la filière des semences paysannes localement adaptées au changement climatique, et enfin (4) l'amélioration de l'accès à une alimentation paysanne locale et une expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation.

La création de la Scic foncière Terres en Guil s'inscrit dans les actions 1 et 2. La MSP Graine des Montagnes, préexistante au projet de territoire TETRAA, est cheffe de file de l'action 3. Nous allons voir ici comment ces trois actions s'articulent avec leurs outils, pour permettre d'intégrer la gestion des semences dans les actions de conservation des terres.

LA MAISON DES SEMENCES PAYSANNES « GRAINE DES MONTAGNES »

La MSP Graine des Montagnes (GdM) est une association loi 1901 créée en 2017, à l'initiative de l'association de l'Essaim siégeant à la ferme du Villard (Figure 1), à Guillestre. Elle a pour objectif de favoriser l'autonomie semencière dans le Guillestrois-Queyras, comme composante essentielle de l'autonomie paysanne pensée dans sa dimension collective. Il s'agit « *d'adapter la semence aux aléas, aux maladies, au sol, au climat, qu'on a très particulier ici, qui est très changeant, on a une amplitude thermique par jour qui*

3. 7 909 habitants en 2021 (Insee).

4. Territoires en transition agroécologique et alimentaire.

est énorme. Et si on ne s'attèle pas à adapter nos semences là maintenant, je ne sais pas quand est-ce qu'il sera temps de le faire » (Launay, 2024). Il faut donc que les semences soient multipliées et sélectionnées sur le territoire. Pour cela, GdM s'adresse à des agriculteurs et jardiniers amateurs avec plusieurs missions. Dans un premier volet de sensibilisation, elle s'efforce de « *porter à connaissance tout ce qui tourne autour de la réglementation des semences paysannes. [...] Beaucoup de personnes, [...] n'ont pas conscience des enjeux qui gravitent autour de la semence et de comment c'est géré au niveau production, commercialisation* » (Mougnoz, 2023). Par ailleurs, GdM souhaite permettre aux adhérents « *d'acquérir les compétences, les savoirs et savoir-faire pour auto-produire de la semence, pour mettre [les semences] dans le pot commun via la MSP, pour que cela puisse être redistribué et permettre à la MSP de vivre de cette redistribution* » (Ibid.).

Pour mettre en œuvre ces missions, GdM agit comme coordinatrice de la multiplication des variétés entre plusieurs paysans et jardiniers. Elle les commercialise, sans but lucratif, pour tendre vers son autonomie de fonctionnement. Elle met à disposition du matériel et organise des ateliers d'apprentissage ouverts à tous. Elle fait aussi de la recherche-action sur la gestion de la diversité

cultivée et l'adaptation au changement climatique avec des organisations associatives et académiques, comme le Groupe de recherche en agriculture biologique et le collectif TiersDiv.

LA COOPÉRATIVE FONCIÈRE « TERRES EN GUIL »

La coopérative foncière Terres en Guil⁵ (TeG) a été créée en août 2020, elle aussi à l'initiative des membres de l'Essaim, et en réponse à la problématique foncière soulevée par le GAD. Elle a pour objectif « *de favoriser l'installation d'une agriculture paysanne, durable et responsable, tout en répondant aux enjeux d'une alimentation locale* » (Terres en Guil, 2023). Elle propose « *d'accompagner des projets d'installation de maraîchers, arboriculteurs, éleveurs en leur offrant des structures foncières adaptées (terres, ateliers de transformation, points de vente, logement), une coopérative d'activités, et d'identifier les opportunités de création d'espace-test agricoles* » (Ibid.). C'est une Scic, statut jugé pertinent par ses initiateurs. « *L'autonomie alimentaire, la diversification du territoire, l'alimentation diversifiée et de qualité sont des*

5. Elle tire son nom du Guil, torrent duquel le Queyras est le bassin versant.

FIGURE 1. PRODUCTION DE LÉGUMES ET DE SEMENCES SUR LA FERME DU VILLARD



(Source: L'Essaim)

préoccupations de tous les citoyens. La participation doit [donc] être élargie au-delà du monde agricole » et « *quand l'État ou le modèle économique dominant abandonne des territoires, ceux-ci s'organisent et l'économie sociale et solidaire pallie les carences* » (Ibid.). En pratique, la coopération dans une Scic est permise par une organisation des sociétaires en collèges, intégrant les différentes parties prenantes du projet. Chaque collège a un droit de vote lors des prises de décisions. Dans TeG, le collège A est celui des agriculteurs hébergés et des adhérents de l'association de préfiguration de la Scic, qui représentent 40 % des droits de vote. Le collège B, celui des salariés de la Scic, apporteurs de terrain et autres partenaires, représente 20 % de ces droits, de même que le collège C, qui représente les consommateurs et le collège D, qui représente des organisations publiques telles que les collectivités territoriales. TeG constitue ainsi un espace de concertation multiacteurs pour faciliter des synergies entre projets du territoire et mobiliser des terres agricoles comme substrat initial de ces différents projets.

Pour devenir sociétaire, une personne physique ou morale doit contribuer au capital à hauteur d'au moins une part sociale de 100 €. À la création de la Scic, trente-cinq sociétaires ont ainsi adhéré. Pour le moment, ce sont principalement les porteurs du projet, des mangeurs, et quelques salariés et partenaires. Aucun agriculteur ne s'est encore installé grâce à la foncière et n'en est donc encore sociétaire, bien qu'il y ait des candidats. Cette seule question de l'accès aux terres agricoles est prégnante sur le territoire pour les associations comme pour les pouvoirs publics, et était déjà traitée par des communes comme Eyglies. Une mobilisation plus large pour ce sujet a finalement pris corps dans TeG.

DEUX STRUCTURES SŒURS, AMENÉES À TRAVAILLER ENSEMBLE

TeG et GdM sont liées par leur histoire et leurs principes fondateurs. Fondées par les membres de l'Essaim, elles se relient par une vision des terres et des semences comme étant des communs. Elles les envisagent aussi comme deux dimensions de l'autonomie paysanne pouvant être en synergie. Jérôme Mougnoz, président de la Scic TeG, précise qu'à long terme « *l'articulation*

qu'il y a entre Graine des Montagnes et Terres en Guil, c'est de marier cette idée de favoriser l'installation par l'acquisition collective de terres cultivables, et [l'idée] de pouvoir aussi cultiver la diversité pour mener cette évolution conjointe, de concert » (Mougnoz, 2023). En pratique, des actions mobilisant les deux structures ont été formulées dans les statuts de TeG et mises à l'agenda dans le dossier de candidature à TETRAA. Elles visent à mettre à disposition des terres pour faire vivre et développer les semences paysannes au-delà d'un cercle de convaincus, à favoriser l'usage de semences paysannes dans les filières agricoles. Il est prévu que soient créés des jardins partagés et solidaires ainsi qu'un espace test agricole dès que des terres seront mises à disposition, respectivement pour des particuliers qui voudraient produire leur propre alimentation, et pour de futurs agriculteurs qui voudraient tester une activité agricole pendant 3 ans. Dans ces espaces, les semences paysannes pourraient être employées.

Pour le moment, le lien entre GdM et TeG repose sur les seuls membres de l'Essaim qui sont impliqués et défendent les mêmes intérêts dans un temps de bénévolat limité et à titre individuel. Pour renforcer et officialiser cette articulation, GdM a pris une part du capital de TeG en mars 2024 et possède donc une place dans sa gouvernance. « *Les deux structures, elles avancent, et je pense qu'elles vont se retrouver. Parce qu'avec Émilie Launay, c'est quelque chose qu'on essaie de pousser de toute façon, pour que ce soit pris en compte. Et en même temps, Terres en Guil a besoin de se poser et de trouver aussi des terres. Donc pour l'instant, il faut qu'on se concentre là-dessus* » (Pacteau, 2024).

QUEL AVENIR POUR CETTE ARTICULATION ?

L'accès aux terres agricoles comme levier pour développer les semences paysannes, concrétisé par le lien entre GdM et TeG, est pour le moment une initiative émergente. Peu de monde est mobilisé sur le sujet des semences et aucune terre n'est encore disponible à cet effet.

Pour que TeG ait un rôle significatif sur le territoire et mette effectivement en service des terres agricoles, il faut que les acteurs locaux voient mieux l'intérêt de sécuriser des terres agricoles

en tant que communs et s'emparent de l'outil TeG. L'installation agricole est déjà traitée par des communes, comme Eyglis, avec un appui de la Safer, qui a permis l'achat de terres pour des personnes qui voudraient s'installer ou agrandir leur ferme. Cependant, avec cette démarche, les terres agricoles restent sous le régime de la propriété privée. Rien n'assure que les terres restent agricoles dans le futur. Pour le moment, les sociétaires de TeG représentent la société civile. Mais des pouvoirs publics adhérents pourraient utiliser TeG comme outils de leurs politiques publiques d'installation agricole. Pour le moment, deux communes – Eyglis et Saint-Véran – envisagent de devenir sociétaires. Pour Anne Chouvet, maire d'Eyglis, TeG est un outil intéressant pour sanctuariser les terres agricoles. L'adhésion d'autres municipalités serait un signal fort en faveur de TeG, mais cette perspective semble actuellement incertaine. Le PNRQ, qui regroupe la majorité des communes de la région, était initialement le principal promoteur du projet TETRAA. Cependant, les nouveaux conseils municipaux issus des élections de 2020, davantage alignées sur la chambre d'agriculture locale à tendance FNSEA⁶, ont pris le contrôle du comité syndical du PNRQ. Ce changement a conduit à un rejet du projet TETRAA par le PNRQ. En conséquence, l'ADEAR05, une organisation défendant une agriculture paysanne, a été désignée pour diriger le projet à la place du PNRQ. Actuellement, sauf quelques exceptions, les municipalités semblent peu enclines à collaborer avec TeG.

Par ailleurs, bien que des acteurs soient engagés, l'enjeu des semences paysannes peine à mobiliser sur le territoire. La MSP GdM a permis de sensibiliser des particuliers et de faire monter des agriculteurs en compétence. « *Tous les événements qu'elle a générés ont fait que les personnes s'en saisissent dans le coin de leur tête mais de là à être enthousiaste et s'en saisir, et défendre, et porter à connaissance, et de le mettre en œuvre, c'est autre chose* » (Launay, 2024). Informés, tous les particuliers ne s'engagent pas forcément dans cette dynamique. Seuls certains reproduisent leurs propres semences, pour leur jardin et pour alimenter la MSP GdM. Globalement, sur le territoire il y a « *beaucoup de jardiniers, mais c'est*

beaucoup de jardins loisirs » (Mougnoz, 2023), dont la part de la production dans l'alimentation est faible. Ils peuvent se permettre d'expérimenter sans prendre de risque économique. Mais « *tout le contexte professionnel fait qu'on n'a pas le temps de consacrer du temps [au jardinage]* » (Mougnoz, 2023). Pourtant, « *quand on est jardinier, on peut très bien facilement auto-produire une grande quantité de semences qui va être trop importante pour le jardin [...], il y a une partie qui peut être redistribuée* » (Ibid.). Les jardiniers constituent donc un public mobilisable, mais seulement s'ils trouvent un intérêt à reproduire leurs semences, rendant cet acte prioritaire et y consacrant du temps. Les maraîchers sont en partie présents aux ateliers de GdM, sont très engagés et déjà actifs sur les questions de semences. Mais d'autres sont plus réticents concernant l'emploi de semences paysannes. Utiliser des semences paysannes peut en effet complexifier les pratiques et nécessiter de nouvelles compétences pour leur culture comme pour leur production (pour ceux qui les multiplient). « *Si tu demandes à rajouter encore de la technicité sur la multiplication de semences, je pense que pour certains, c'est hyper battu d'avance. [...] C'est énorme ce que les maraîchers font déjà pour réussir à produire notre alimentation* » (Launay, 2024). Les maraîchers sont donc plus vulnérables, plus difficilement mobilisables pour produire et utiliser des semences paysannes.

Plus largement pour les acteurs du territoire, l'enjeu des semences fait l'objet de compromis avec d'autres enjeux. Dans le cadre du programme TETRAA toujours en cours, des réunions ont régulièrement lieu entre parties prenantes du projet, incluant TeG et GdM. Lors de ces réunions, l'un des enjeux rassembleurs semble être la précarité alimentaire. Celui des semences présenté par les membres de GdM n'est actuellement pas intégré dans les actions prioritaires du projet. Enfin, pour certains acteurs des politiques publiques, les questions de l'accès aux terres et de la mise en œuvre de pratiques agricoles plus durables passent avant celle des semences adaptées aux conditions locales, même si l'existence d'une diversité cultivée adaptée localement est admise comme indispensable pour que perdure l'agriculture du territoire.

6. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'autoproduction ou l'approvisionnement local en semences ne faisant plus partie du paysage agricole français depuis longtemps, Graine des Montagnes tente de reterritorialiser la production des semences. En parallèle, le renouvellement de la population agricole est un enjeu national duquel Terres en Guil s'empare pour favoriser l'installation de personnes ayant des pratiques agroécologiques et pour sécuriser les terres agricoles. Ces deux structures montrent par leurs propositions que des synergies entre modes de gestion collectifs des terres agricoles et des semences sont possibles, notamment en faisant de l'accès aux terres agricoles un levier pour les semences paysannes qui sont encore peu mobilisatrices. Ces synergies sont évidentes pour les initiateurs de cette démarche, mais leurs convictions ne sont pas partagées ou prioritaires pour les acteurs politiques du territoire. Les citoyens et agriculteurs sont mobilisés sur l'enjeu des semences dans une mesure variable selon les intérêts et contraintes de chacun, et aucune terre n'a encore été acquise pour mener des actions. Les actions proposées sont ainsi suspendues.

Toutefois, les pratiques de gestion mises en œuvre par ces structures véhiculent une conception des ressources naturelles comme étant des communs. En diffusant cette conception, les activités et le discours porté par l'une pourraient donc agir en faveur de l'autre. En attendant que Terres en Guil acquière des terres, Graine de Montagne pourrait s'adresser à de nouveaux acteurs, tels que les éleveurs, qui forment une population agricole majoritaire sur le territoire, possiblement en recherche d'autonomie par l'adaptation de leur production fourragère face au changement climatique.

BIBLIOGRAPHIE

Alahyane, S. (2017). La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. *Politique étrangère*, Automne(3), 167-177. [10.3917/pe.173.0167](https://doi.org/10.3917/pe.173.0167)

Bonneuil, C. & Thomas, F. (2009). *Gènes, pouvoirs et profits : recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*. Éditions Quae ; Fondation pour le progrès de l'homme.

Demongeot, M., Hmimsa, Y., McKey, D., Aumeeruddy Thomas, Y. & Renard, D. (2024). Social strategies to access land influence crop diversity in northwestern Morocco. *People and Nature*, 6 (2), 687-704. [10.1002/pan3.10617](https://doi.org/10.1002/pan3.10617)

GeographR (2022). Synthèse du diagnostic « énergie-climat » du Parc naturel régional du Queyras. Parc naturel régional du Queyras, Monviso Biosphère Unesco. https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2022/03/Synthese_diagnostic_climat-energie_Parc_Queyras.pdf

Moore, F.C. & Lobell, D.B. (2015). The fingerprint of climate trends on European crop yields. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 112(9), 2670-2675. [10.1073/pnas.1409606112](https://doi.org/10.1073/pnas.1409606112)

Pautasso, M., Aistara, G., Barnaud, A., Caillon, S., Clouvel, P., Coomes, O. T., Delètre, M., Demeulenaere, E., De Santis, P., Döring, T., Eloy, L., Empereire, L., Garine, E., Goldringer, I., Jarvis, D., Joly, H. I., Leclerc, C., Louafi, S., Martin, P., ... & Tramontini, S. (2013). Seed exchange networks for agrobiodiversity conservation. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 33(1), 151-175. [10.1007/s13593-012-0089-6](https://doi.org/10.1007/s13593-012-0089-6)

PNR du Queyras (2021). *Diagnostic « climat-énergie » en vue du renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Queyras 2024-2039 - Agriculture et élevage*. PNR du Queyras, Monviso Biosphère Unesco, GeographR, Air Climat. https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2022/05/fiche_PNRQ_4_agriculture_elevage.pdf

Renard, D. & Tilman, D. (2019). National food production stabilized by crop diversity. *Nature*, 571(7764), 257-260. [10.1038/s41586-019-1316-y](https://doi.org/10.1038/s41586-019-1316-y)

Safer (2024). *Les Safer, vous connaissez ? Nos 4 missions*. Safer. <https://www.safer.fr/les-safer/nos-4-missions/>

Terres en Guil (2023). *Statuts de la société coopérative d'intérêt collectif Terres en Guil – Coopérative foncière*. <https://www.pappers.fr/entreprise/terres-en-guil-cooperative-fonciere-980754477>

Entretiens

Launay E., animatrice de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 20/02/2024.

Mougnoz, J., président et co-fondateur de la Scic Terres en Guil et co-fondateur de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 15/12/2023.

Pacteau C., co-fondateur de la Scic Terres en Guil et de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 12/02/2024.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse

Chouvet A., maire de la commune d'Eyglers, entretien téléphonique le 14/02/2024.

En savoir plus

Programme TETRAA Hautes Alpes: <https://programme-tetraa.fr/territoire/adear-des-hautes-alpes/>

Ferme de l'Essaim: <https://www.pnr-queyras.fr/lessaim/>

Graine des Montagnes: <https://www.grainedesmontagnes.org/>

Terres en Guil: <https://terresenguil.fr/>

Vers un manifeste mondial des indications géographiques : renforcer et réaffirmer la durabilité des produits d'origine

YVAN NZEKOU NZEKOU

MOTS-CLÉS : TERROIR, DURABILITÉ, LABELS, ACTION COLLECTIVE, CONSOMMATEUR

Les indications géographiques (IG) désignent des produits dont les caractéristiques sont codifiées et attribuées à un savoir-faire spécifique identifié dans un espace géographique délimité. Elles recouvrent les appellations d'origine protégée (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP). Quelques-unes des plus célèbres sont : le camembert de Normandie (France), le jambon de Parme (Italie), le fromage Manchego (Espagne), le poivre de Penja (Cameroun), le thé de Darjeeling (Inde) ou encore l'huile d'Arganier (Maroc). Par le caractère traditionnel de leurs modes de production et le lien fort avec leurs territoires, les produits sous IG contribuent à la durabilité du système alimentaire. La durabilité étant désormais une condition d'accès aux marchés, les organisations de producteurs sous IG se sont engagées dans des réflexions pour mettre en avant cette contribution et communiquer sur les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour renforcer ces impacts positifs.

L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques, oriGIn, en collaboration avec la FAO, a construit pour les IG une stratégie de durabilité sur le modèle de la multidimensionnalité du label. Une stratégie spécifique et adaptée au contexte des IG, qui fait l'objet de notre étude et représente une occasion intéressante de questionner la stratégie de durabilité des produits d'origine.

DES LABELS ET DES PROMESSES

Le modèle de la multicertification en perte de vitesse

Cette stratégie de durabilité permet de répondre au besoin d'assurance de la qualité à la fois implicite et explicite des consommateurs en affichant plusieurs labels. Un exemple est présenté sur la figure 1. La multicertification repose sur un système de contrôle fiable et crédible dont les

FIGURE 1. IGP THÉ DE DARJEELING AVEC LES LABELS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DU COMMERCE ÉQUITABLE



(Source : auteur)

acteurs sont adoués par l'État (le système d'accréditation et de certification) et sur un système de communication intégré par les consommateurs (les logos). Le modèle de la certification par tierce partie permet aux IG qui le souhaitent de mettre en avant leurs efforts en matière de durabilité: les organisations de producteurs qui les portent obtiennent pour cela des certifications environnementales et/ou en lien avec des critères socioéconomiques.

Toutefois, obtenir plusieurs certifications se traduit par des coûts supplémentaires supportés par les organismes de défense et de gestion (ODG)¹: les coûts liés au contrôle, aux changements dus aux exigences des nouveaux cahiers des charges mais aussi le temps de travail supplémentaire que cela implique.

« Dans la jungle, on parle bien de jungle des labels... dans laquelle le consommateur est responsable des conséquences de son choix sans avoir les moyens de les assumer » (Guyon, 2024). L'expression « jungle des labels » reprise ici par Jean-Yves Guyon illustre bien la place du consommateur dans cette démarche. Une jungle au sein de laquelle le consommateur est livré à lui-même et se doit de faire les bons choix pour « survivre » dans un environnement devenu trop complexe qu'il ne maîtrise plus. Sa capacité à reconnaître et à interpréter les informations renvoyées par tous ces logos a fortement baissé à la suite de leur multiplication. La capacité du consommateur à « faire le bon choix » est mise à l'épreuve. D'autres critères peuvent alors l'orienter, comme le prix du produit, la notoriété du label, le logo le plus attractif (les couleurs ou le slogan). Toutefois, la qualité d'un label n'est pas déterminée par sa popularité ou sa charte graphique, mais bien par la pertinence des exigences de son cahier des charges et la rigueur du système de contrôle. Un label renommé peut donc reposer sur un système peu fiable mais être préféré à un autre plus crédible. C'est l'idée que sur un marché il arrive que les « mauvais labels chassent les bons ».

1. Un organisme de défense et de gestion est constitué d'un ensemble de producteurs et/ou transformateurs (et autres acteurs de la chaîne de valeur) assurant une même production qui s'associent pour porter la démarche de reconnaissance d'un signe de qualité, l'élaboration du cahier des charges ainsi que la gestion du produit reconnu (protection et valorisation).

La stratégie de multidimensionnalité de l'origine

Parler de multidimensionnalité d'un label, c'est concevoir qu'un label puisse à lui seul garantir plusieurs dimensions de la qualité. Par exemple, les labels AOP et IGP, qui garantissent l'origine d'un produit et sa typicité parfois associée au caractère traditionnel de son mode de production (qui est une dimension de la qualité), pourraient garantir aussi la protection de la biodiversité, le bien-être animal, la juste répartition des bénéfices le long de la chaîne de valeur, la cohésion sociale... tout ceci en gardant uniquement les labels garantissant l'origine : AOP et IGP (Figure 2).

FIGURE 2. APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE ET DIMENSIONS DE LA DURABILITÉ



(Source : auteur, adapté de Basic et al., 2022)

Cette formule « tout en un » permettant à un label de garantir plusieurs promesses relève d'une démarche de progrès qui laisse l'initiative aux agriculteurs et transformateurs de définir par eux-mêmes les objectifs qu'ils désirent se fixer et le temps pour les atteindre. Il s'agit pour un ODG de mettre en place des actions complémentaires à celles prescrites par le cahier des charges ; ceci sans contrôle supplémentaire obligatoire. La démarche peut déboucher sur la rédaction d'une charte mettant en avant les engagements et impacts des ODG en matière de durabilité. Si la

stratégie n'implique pas nécessairement de coûts liés au contrôle pour les ODG, un problème d'assurance de la qualité des actions entreprises et de leur mise en pratique effective se pose. Aussi, faire endosser les garanties environnementales et socioéconomiques par les labels garantissant l'origine permet de réduire le nombre de logos sur le produit et de sortir de la jungle des labels. Toutefois, la confusion du consommateur est déplacée. Partant d'un trop plein d'informations, il se retrouve avec une information incomplète, car la promesse de « durabilité » ne précise ni la dimension concernée (environnementale ou socioéconomique) ni la performance et l'efficacité des actions. Ceci implique donc la recherche d'informations complémentaires afin d'éviter de tomber dans le piège d'une communication exagérée sur la durabilité.

La stratégie d'oriGIn, en collaboration avec la FAO, vient en réponse aux limites de la multidimensionnalité. Elle vise le renforcement de la gouvernance par les ODG de la durabilité de leur mode de production en mettant l'accent sur la crédibilité et la communicabilité de la démarche.

COCONSTRUIRE UNE STRATÉGIE POUR LA DURABILITÉ DES IG

Un partenariat cohérent entre oriGIn et la FAO

OriGIn est une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Genève. Créée en 2003, elle se présente comme une plateforme collaborative, un espace d'échange d'expérience entre les IG à travers le monde. L'ONG est présente dans quarante pays.

Le rapprochement entre oriGIn et la FAO vient de leur conviction commune concernant la capacité des IG à participer à la durabilité du système alimentaire. À l'occasion d'un atelier avec la participation d'experts du monde académique dans le domaine des IG et de la durabilité, de producteurs et associations, de représentants de gouvernements à Genève, il est ressorti que face aux problématiques de préservation de la biodiversité, des ressources naturelles ou encore d'accès des petits exploitants au marché, les IG ont su se démarquer (oriGIn, 2017). Ceci à travers le maintien de races et variétés végétales spécifiques, une approche inclusive, le développement d'une économie locale, etc.

C'est la démarche de qualité liée à l'origine en elle-même qui confère aux IG un pouvoir d'action sur la durabilité non négligeable. L'approche territoriale caractéristique de cette démarche permet de construire un dialogue entre des acteurs sur un territoire en construisant un narratif commun autour d'un patrimoine, une histoire à laquelle ils s'identifient. Pouvoir renforcer les dynamiques sur un territoire, constituer un espace de dialogue sont des leviers importants en faveur des changements au sein du système alimentaire actuel.

Par cette coopération, la FAO veut mettre en avant et renforcer la participation des IG à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux local (organisation de producteurs) et international (oriGIn).

Une vision commune de la durabilité

Tout commence en 2009 quand le département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement de la FAO et l'Alliance ISEAL² commencent à coopérer afin de donner un cadre universel pour l'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles (SAFA)³.

Le cadre SAFA constitue à la fois des directives, des indicateurs et une boîte à outils permettant d'approcher le concept de durabilité selon quatre piliers :

- l'intégrité environnementale : assurer l'intégrité des ressources naturelles (l'eau, la biodiversité, les sols, etc.) dont dépend l'activité de production agricole et alimentaire ;
- le bien-être social : aborder la qualité de vie sous le prisme des droits des travailleurs, de l'égalité des genres, de l'accès à l'éducation et surtout d'une garantie pour la santé par la sûreté sanitaire des aliments ;
- la résilience économique : évaluer la juste répartition de la valeur entre les acteurs de la chaîne alimentaire, l'accès aux financements et capitaux, la capacité à faire face aux risques

2. Réseau mondial qui soutient les systèmes durables et les acteurs qui les portent afin d'accroître et d'améliorer leurs impacts.

3. Directives de la FAO pour l'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles (SAFA). Elles fournissent une référence internationale pour la gestion durable, le suivi et les rapports sur l'alimentation et l'agriculture à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

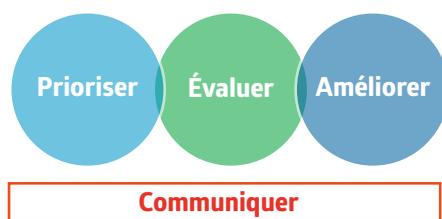
- financiers du marché à travers une diversification du modèle économique ;
- la bonne gouvernance : assurer un équilibre des forces dans les processus de prise de décision au sein de la chaîne de valeur, la prise en compte et l'implication des parties prenantes dans les différentes activités engagées.

À chacun de ces piliers sont attachés des indicateurs mesurables et cohérents qui confèrent une transparence et une visibilité sur la méthode d'évaluation pour les parties prenantes. Le cadre SAFA peut en fin de compte être considéré comme une entente universelle sur la définition de la durabilité (FAO, 2013).

Une feuille de route conduite par les producteurs

La stratégie de durabilité de l'origine développée par oriGIn et la FAO est matérialisée au travers d'une feuille de route qui se déploie en trois principales phases (Figure 3) : la priorisation des enjeux de durabilité par les ODG à travers la consultation des parties prenantes pertinentes (favorisant leur engagement dans la démarche), l'évaluation de la situation de base à partir d'indicateurs de durabilité spécifiques aux IG, et l'amélioration des performances.

FIGURE 3. FEUILLE DE ROUTE DE LA DURABILITÉ DE L'ORIGINE



(Source: auteur)

La première phase dite de priorisation a pour finalité de susciter la prise de conscience par les producteurs des défis en matière de développement durable. Les producteurs participent à la conception de leur feuille de route, définissent les priorités avec les parties prenantes pertinentes de leur activité. Il s'agit des autorités locales, des clients et de tous les autres acteurs de la chaîne de valeur. Sont aussi intégrés des donateurs

potentiels et d'autres mécènes sensibles à ce type d'initiative et prompt à les encourager par le biais des financements directs ou par des dons en matériel.

La deuxième phase permet d'effectuer un état des lieux en matière de pratiques durables au sein de l'ODG. Les producteurs évaluent leurs performances, dégagant ainsi les points positifs de leur activité ainsi que les points à améliorer. Des indicateurs précis et pensés pour le contexte des IG sont mobilisés ici. Ils servent de support à une réflexion collective basée sur la collaboration entre les acteurs impliqués dans la démarche. Les résultats de cette étape offrent une vision globale et éclairée permettant de démontrer la contribution de l'IG au développement durable, mais aussi les leviers à actionner pour maximiser cette contribution.

Une fois ces éléments obtenus et la réflexion engagée, la troisième phase est celle de l'action. Créer un plan d'amélioration, mettre en œuvre le plan, le suivre et l'évaluer afin d'assurer l'amélioration continue de la feuille de route. Agir dans une logique de pas – grands et petits – sur des priorités qui ne sont pas figées. En effet, les actions pour l'amélioration ainsi que les leviers identifiés à l'étape 2 sont réévaluées de manière périodique afin de rester en phase avec le contexte de production (évolution climatique et impacts environnementaux) et le contexte sociétal, avec des consommateurs de plus en plus exigeants.

Une dernière étape transversale à toutes les autres consiste à rendre compte de l'évolution de la démarche afin de renforcer l'implication des parties prenantes pertinentes et de mettre en avant les résultats.

Un guide fournit les lignes directrices permettant aux organisations de producteurs de mettre en œuvre la feuille de route de manière autonome selon leur contexte de production (oriGIn, 2024). Une boîte à outil et un webinaire sont mis à disposition pour présenter et assurer l'appropriation de la feuille de route par les organisations de producteurs.

Le manifeste des IG

OriGIn présente le projet de manifeste pour la durabilité des IG comme une déclaration formelle pouvant être portée et approuvée par toutes les IG à travers le monde. Une déclaration collective mettant en avant les impacts positifs de leur mode

de production et de leurs pratiques sur la durabilité du système alimentaire. Par la même occasion, ces IG s'engagent à améliorer ces impacts de manière continue au profit des producteurs, de leurs territoires et des consommateurs.

La construction de ce plaidoyer collectif est fondée sur les principes défendus par oriGIn et partagés par la FAO. Il s'agit de considérer la durabilité comme un chemin et non pas un état, en mettant l'accent sur l'engagement volontaire. Les idées principales sont que toutes les IG, sans distinction de taille, de capacité ou de ressources, doivent pouvoir profiter de cette émulation et surtout qu'il est important de se faire entendre en tenant un discours crédible loin du greenwashing (Vandecandelaere, 2023).

Le positionnement d'alliance mondiale des IG défendu par oriGIn apparaît bien là puisque qu'à travers ce manifeste, l'ONG se pose en tribune pour créer du lien entre des territoires et construire un discours commun. Les IG qui souhaitent rejoindre l'initiative ont accès aux lignes directrices ainsi qu'à une boîte à outils leur permettant de développer une stratégie de durabilité pertinente pour leur contexte de production.

Le manifeste représente aussi une occasion et un outil de communication crédible visant à toucher le public aux échelles internationale, nationale et même locale.

LES POINTS D'ATTENTION DE LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE L'ORIGINE

La gouvernance de la durabilité avec un mode de production unique

Les IG sont issues d'une production localisée. Contrairement à l'indication de provenance renseignant sur le lieu de production, la notion d'origine renvoie au lien avec un territoire. La démarche de qualité liée à l'origine est à l'initiative de producteurs qui, par différentes formes de liens (histoire, patrimoine, savoir-faire, etc.), ont construit un mode de coordination mettant en avant l'ancrage avec leur territoire. Ils maîtrisent donc la gouvernance de leur mode de production et prennent l'initiative de manière collective et volontaire de définir des conditions strictes de production, parfois soumises au contrôle de l'État. En France, la gouvernance des indications géographiques est assurée par l'Institut national

de l'origine et de la qualité (INAO), à travers des comités nationaux constitués de producteurs. L'institut a notamment engagé des réflexions sur les conditions de production en amont des AOP vis-à-vis des attentes sociétales et de la durabilité (CNAOP, 2023) et participé à l'élaboration de la feuille de route proposée par oriGIn et la FAO. Les ODG y adhèrent de manière volontaire, la mettent en œuvre de manière autonome, en mettant l'accent sur leur priorité, sur leur contexte de production ainsi que sur la définition d'objectifs cohérents avec les moyens dont ils disposent. Avec cette feuille de route, les producteurs gardent donc le contrôle de la réponse à donner aux attentes sociétales en matière de durabilité. Les mots d'ordre ici sont donc : collectif, volontaire et territoire.

Mobiliser, impliquer et intéresser les ODG

La stratégie de durabilité des IG conçue et proposée par oriGIn et la FAO implique l'adhésion d'un grand nombre d'IG à travers le monde. Sur les leviers à mettre en place pour susciter l'intérêt des organisations de producteurs, trois axes sont évoqués par oriGIn et la FAO. Dans le champ de la motivation extrinsèque, on retrouve les attentes des consommateurs en matière de produits durables et l'accès au marché (conditionné par la preuve de durabilité). La motivation intrinsèque repose quant à elle sur la nécessité d'assurer la pérennité des exploitations par la préservation des caractéristiques spécifiques de leurs territoires (conditions climatiques, biodiversité, cohésion sociale). En plus de ces éléments, oriGIn met aussi en avant l'entraide et le partage d'expérience entre organisations de producteurs, rendus possibles par sa constitution en plateforme pour les IG à travers le monde. Les organisations de producteurs ayant mis en œuvre la feuille de route dans leur contexte pourront à travers oriGIn faire un retour d'expérience sur la démarche en mettant en avant les astuces et points de vigilance. C'est le cas du fromage Paipa de Colombie et du café de Marcala au Honduras qui ont mis en œuvre la feuille de route dans le cadre de tests. Toutefois, la question de la démocratisation de cette feuille de route reste en suspens car toutes les IG ne sont pas égales sur le plan des moyens mobilisables (humains et financiers) et des aptitudes à communiquer vers des parties prenantes pertinentes.

Le dilemme du passager clandestin

La communication est une étape transversale et clé dans la stratégie de durabilité des IG. Elle est mise en œuvre par chaque organisation de producteurs sous IG engagé dans la démarche et est pensée de telle sorte qu'à travers un manifeste, les IG puissent exprimer leur participation à la durabilité du système alimentaire. Le « problème du passager clandestin » tel que présenté par Mancur Olson dans son livre *The Logic of Collective Action* (1971), survient lorsqu'un membre d'un groupe profite des retombées de l'action collective sans avoir pour autant fourni d'effort ou même tout simplement participé. Le caractère collectif de la démarche des IG fait qu'il est alors possible de rencontrer le même cas de figure, à savoir des IG qui profiteraient des retombées du manifeste sur la durabilité sans avoir mis en œuvre la feuille de route et sans même avoir engagé des réflexions sur la durabilité de leurs exploitations. Ces passagers clandestins pourraient donc bénéficier du travail des IG réellement durables, et remettre en question la crédibilité de l'ensemble de la démarche. Il apparaît primordial de penser une stratégie afin de gérer ce cas de figure.

PROSPECTIVE SUR LA DURABILITÉ DES IG

Quid du rapprochement des labels

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)⁴ représentent des dimensions spécifiques de la qualité : la qualité supérieure pour le label rouge, environnementale pour le label AB, patrimoniale pour les IG. Ils reposent sur des promesses et messages différents qui orientent le consommateur dans son acte d'achat. Avec la multidimensionnalité, les signes de qualité se retrouvent sur des positionnements similaires. « Avant, le label environnemental était le label agriculture biologique (AB), maintenant tous les SIQO intègrent un peu de bonnes pratiques environnementales [...], même le label rouge veut se verdier à bon compte » (Guyon, 2024). Les IG (AOP

et IGP) dépassent maintenant souvent le cadre de la qualité patrimoniale pour revendiquer une qualité environnementale. Il en est de même pour le label rouge, qui se veut aussi (volontairement ou par la perception des consommateurs) plus vertueux sur le plan environnemental. Le verdissement des différents labels remet en question la pertinence même du label AB, mais aussi de tous les autres labels qui garantissent une performance environnementale comme Demeter, Nature et progrès ou encore haute valeur environnementale (HVE). Le même cas de figure peut être retrouvé sur les labels mettant en avant une dimension éthique (commerce équitable). On pourrait voir disparaître Fairtrade International ou encore Fair for life si la logique d'équité est partout remplacée (ce qui est cependant loin d'être le cas actuellement). La stratégie de différenciation mise en avant par ces labels n'a plus rien de spécifique si elle devient commune à tous les autres. L'hypothèse d'une appellation d'origine durable (AOD) (Raffray, 2023) pouvant être étirée à une indication géographique durable (IGD) repose sur l'idée qu'après avoir été « simple, contrôlée puis protégée », la prochaine étape de l'indication d'origine consisterait à « afficher sa durabilité ». Nouvelles garanties, nouvelles exigences et donc « nouveau signe », nouveau label affichant la durabilité de l'origine.

La normalisation de la durabilité

L'engagement des IG à prendre en compte les dimensions environnementales et socioéconomiques se fait aujourd'hui sur la base du volontariat. Toutefois, avec l'évolution du cadre législatif autour des questions de durabilité, ce qui relevait de l'implication volontaire tend à reposer sur des réglementations. La question de la contrôlabilité et de la fiabilité des nouvelles exigences se pose alors. Le consommateur lui est toujours en quête de transparence. Il a besoin d'être assuré de la qualité de son alimentation. La stratégie de durabilité des IG, afin d'être cohérente avec les réalités sociétales et légales (actuelles et futures), doit prendre en compte ces aspects. La solution avancée par les organisations de producteurs à travers l'INAO est de transformer les efforts de durabilité en exigences et de les intégrer dans les cahiers des charges afin qu'elles soient contrôlables au même titre que les autres exigences. Toutefois, le comité économique et social de

4. Les signes d'identification de la qualité et de l'origine sont des signes officiels qui certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs. Ils garantissent aux consommateurs des produits de qualité, répondant à des conditions précises, et régulièrement contrôlés par l'État.

l'Union européenne (CESE) souligne le caractère « chronophage » et « ardu » de la procédure ; une critique aussi faite par les ODG. Aussi, certaines actions engagées par des ODG ne conduisent pas nécessairement à la modification de dispositions dans les cahiers des charges. Elles sont donc très souvent en dehors et peuvent servir d'arguments pour renforcer un positionnement sur le marché. Le CESE a sur cette question préconisé un dispositif *ad hoc* permettant aux ODG de mettre en avant leurs engagements en matière de durabilité. Il pourrait s'agir de construire une charte de durabilité ou de bâtir une stratégie de communication/marketing reposant sur des actions ou des campagnes de valorisation des impacts sur la durabilité. Afin de répondre aux besoins de transparence des consommateurs, cette deuxième option gagnerait à être encadrée par un dispositif de contrôle fiable comme celui sur le *reporting* en matière de durabilité⁵. La liberté est pour le moment laissée aux ODG par le Parlement européen d'opter pour une voie ou une autre selon les moyens à leur disposition.

CONCLUSION

Le projet de manifeste mondial des IG mettant en avant les stratégies de durabilité constitue une réponse aux attentes émanant des consommateurs et de la société en général. En misant sur une vision commune des dimensions de la durabilité (cadre SAFA), oriGIn et la FAO étendent le champ d'action de l'origine, permettant aux AOP et IGP de garantir, en plus du lien au terroir, une performance environnementale et socioéconomique. La feuille de route issue de cette stratégie permet aux organisations de producteurs sous IG de conserver la gouvernance de la durabilité de leur mode de production. Si de manière générale les sujets de durabilité (biodiversité, bien-être animal) sont renvoyés vers les producteurs, qui doivent y répondre, cette feuille de route leur permet de reprendre le contrôle de leur engagement vers la durabilité de leurs exploitations. La construction du manifeste mondial des indications géographiques dépend tout de même du potentiel de diffusion de la feuille de route. Plus les

organisations de producteurs seront motivées et nombreuses, plus vite le projet aboutira. Les deux stratégies de durabilité des IG que sont la multidimensionnalité et la multicertification présentent des spécificités et des limites qu'il convient de mettre en relation avec les réalités d'un contexte et le besoin de transparence du consommateur. Être engagé dans l'une ou l'autre de ces stratégies ne soustrait pas aux exigences de crédibilité et de communicabilité propres à toute démarche qualité. En définitive, il apparaît que la construction de la durabilité de l'origine tout comme de sa qualité repose sur l'action collective au sein des ODG par les producteurs eux-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE

Basic, WWF & Greenpeace (2022). *Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire - Rapport d'analyse transverse*. Le Basic. https://urls.fr/dQ_XIO

Comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières (CNAOP) (2023). *Réflexion sur les conditions de production amont des AOP vis-à-vis des attentes sociétales et de la durabilité*. INAO. <https://urls.fr/9jMc-g>

FAO (2013). *SAFA pour une évaluation de la durabilité - Fiches d'information*. FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ar583f>

Olson M. (1971). *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups (Second Printing)*. Harvard University Press. [10.2307/j.ctvjsf3ts](https://doi.org/10.2307/j.ctvjsf3ts)

oriGIn (2017). *Atelier oriGIn/FAO sur les IG et la durabilité*, Genève. oriGIn-gi. <https://urls.fr/cpAOzB>

oriGIn (2024). *oriGIn et la FAO lancent la publication « Developing a roadmap towards increased sustainability in geographical indication systems » (Lignes directrices et Toolkit)*. oriGIn-gi. <https://urls.fr/VXCZL6>

Raffray, R. (2023). Un jour, l'AOD ? Prospective sur l'Appellation d'Origine viticole Durable, fusion de l'origine et de l'environnement. *Open Wine Law* (3). [10.20870/owl.2023.7832](https://doi.org/10.20870/owl.2023.7832)

Entretiens

Guyon J.-Y., représentant des consommateurs aux comités nationaux de l'INAO de l'agriculture biologique et des IGGP-label rouge-STG, entretien téléphonique le 09/01/2024.

5. La directive sur le *reporting* de durabilité des entreprises (CSRD) préconise un contrôle du rapport de durabilité par un organisme tiers.

Vandecandelaere E., Agribusiness economist, FAO, entretien téléphonique le 14/11/2023.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Edeli S., chargée de missions techniques et réglementaires, INAO, entretien téléphonique le 13/12/2023.

Flutet G., responsable du service « territoires et délimitation », INAO, entretien téléphonique le 05/12/2023.

Gonomy M., chef du service des indications géographiques et dessins et modèles industriels, OAP, entretien téléphonique le 20/10/2023.

Gourion M., doctorante, Cirad, entretien le 05/12/2023 à Montpellier.

Marzin C., commission permanente des appellations d'origine, INAO, entretien téléphonique le 04/01/2024.

Pieprzownik V., Coopération for Geographical Indications, FAO, entretiens téléphoniques les 15/11/2023 et 20/02/2024.

Construction d'une directive européenne sur la surveillance des sols : un processus rigoureusement séquencé, porteur d'espoir ?

BAPTISTE PLIQUET

MOTS-CLÉS : SOLS, EUROPE, POLITIQUE, INFLUENCE, DIRECTIVE

Indépendamment du contexte agricole explosif du début d'année 2024, l'agenda politique européen offre l'occasion inédite d'entériner la ressource « sol » dans la loi.

Une directive-cadre européenne existe depuis le 27 septembre 1996 pour la qualité de l'air et une autre depuis le 23 octobre 2000 pour la qualité de l'eau. Le sol en était jusqu'alors dépourvu. Mais prenons du recul sur l'enjeu, sans protection des sols, comment les initiatives précédentes et suivantes développées dans ces Actes pourraient-elles exister ? À présent, intéressons-nous à la construction du texte sur la surveillance des sols. Comment s'établissent les relations et les postures défendues au centre des institutions ?

CONTEXTE ET ENJEUX

Manifestations généralisées

« Après avoir mené des opérations escarrot qui ont perturbé la circulation sur la rocade toulousaine et l'autoroute A 64 et A 62, hier, mardi 16 janvier 2024, les agriculteurs préparent une nouvelle mobilisation » (Léhé, 2024).

Pour le grand public, le contexte agricole mouvementé que nous avons vécu au cours du premier trimestre 2024 est parti du Sud-Ouest de la France. Pour les acteurs professionnels du milieu agricole, l'agacement et la colère couvent depuis de trop nombreuses années. Tout ce temps, de nombreux agriculteurs se sont mobilisés en France et en Europe pour dénoncer les hausses

des coûts de production et les revenus incertains, les normes parfois jugées trop lourdes et les conséquences de la guerre en Ukraine sur le secteur agricole.

Cette exaspération générale du secteur s'est manifestée dans l'ensemble des types d'agriculture de l'Union européenne (UE). Qu'ils soient éleveurs ou céréaliers, en agriculture biologique ou conventionnelle, au Sud ou au Nord de l'Europe, adhérent d'un collectif syndical ou non-syndiqué, les agriculteurs n'ont pas hésité à quitter momentanément leurs fermes pour faire bloc en veillant jour et nuit sur leurs blocages respectifs.

En France comme ailleurs, les revendications sur le revenu des agriculteurs et les polémiques environnementales — notamment sur les produits phytopharmaceutiques et la préservation de la biodiversité — ont rapidement cristallisé les débats. Pour calmer le mouvement agricole — soutenu par 91 % de l'opinion publique le 21 février 2024 (Graillot, 2024) —, les avancées politiques environnementales qui paraissaient acquises se sont vues inquiétées et renversées au moment des annonces du Premier ministre Gabriel Attal le 26 janvier 2024 sur le barrage situé à Carbonne et lors la nouvelle prise de parole du Premier ministre Attal et des ministres Fesneau, Béchu et Lemaire à l'Hôtel de Matignon le 01 février 2024.

Durabilité des systèmes

Pourtant, des systèmes alimentaires durables, sains et inclusifs sont essentiels pour atteindre

les objectifs mondiaux de développement. La croissance structurée de l'agriculture est l'un des puissants leviers pour mettre fin à la pauvreté et à la famine tout en renforçant le partage de la valeur produite pour nourrir les 9,7 milliards de personnes que comptera la planète Terre en 2050 (Banque mondiale, 2023).

Au XXI^e siècle, l'agriculture moderne est marquée par une intensification significative de l'utilisation d'intrants de synthèse : engrais, semences, produits phytosanitaires. L'usage des pesticides au niveau mondial a augmenté de 1,7 à 2,7 millions de tonnes de produits vendus entre 1990 et 2018. Ces progrès chimiques ont permis d'augmenter les rendements agricoles, mais soulèvent également de nombreuses préoccupations sur l'avenir de la santé humaine et environnementale (Cirad, 2021).

Dans cette étude, nous tenterons d'interpréter la construction des législations à l'échelle de l'UE. Premièrement en rappelant l'histoire politique de cette initiative et les intérêts généraux que présente le sol. Ensuite en déchiffrant les alliances politiques au cœur des institutions européennes puis les jeux d'influence des acteurs professionnels capables de défendre des intérêts variables au sujet de la directive sur la surveillance des sols. Cette étude s'appuie sur dix entretiens réalisés avec des membres de la Commission européenne (CE), des assistants parlementaires de députés européens, des acteurs d'influence bruxellois et une journaliste politique.

L'HISTOIRE POLITIQUE

En avril 2002, la CE annonce pour la première fois son intention d'élaborer une stratégie pour la protection des sols. Une première proposition a été adoptée par la CE en 2006, mais a donné lieu à des discussions politiques houleuses au sein du Conseil de l'UE sous les présidences successives de l'UE. Aucun accord n'a pu être trouvé en raison de l'opposition d'une minorité de cinq États membres (France, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, Pays-Bas). En conséquence, la CE a retiré sa proposition en 2014.

La directive étudiée dans le cadre de cette synthèse s'inscrit dans le « Pacte vert pour l'Europe » annoncé le 11 décembre 2019 (Figure 1), puis dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 présentée le 20 mai 2020

et dans la nouvelle stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030.

FIGURE 1. TENEUR DU PACTE VERT EUROPÉEN



(Source : Hoang, 2022)

Le « Pacte vert pour l'Europe », appelé aussi « European Green Deal » (GD) a été présenté par la CE lors du sommet mondial sur le climat en 2019 à Madrid. Ce plan fait suite aux alertes des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat relevant que la hausse de la température moyenne mondiale devrait être contenue à 1,5 °C pour limiter au maximum les événements météorologiques extrêmes et réguliers. Le GD est un ensemble de politiques visant à appliquer les engagements pris par l'Union européenne et le monde entier : protocole de Kyoto en 1997 et accord de Paris en 2015.

Le 17 novembre 2021, la CE a publié la stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030, un document non législatif qui aborde la question de la santé des sols. Ce document présente le cadre et les actions volontaires ou juridiquement contraignantes que la CE entend entreprendre pour protéger, restaurer et utiliser durablement les sols européens. La stratégie traduit certains des objectifs du GD et s'intègre à une série de stratégies et de politiques déjà décidées par la CE : « de la ferme à la table » au plan d'action pour une ambition « zéro pollution », de la stratégie pour la biodiversité à la nouvelle politique agricole commune (PAC).

Le 05 juillet 2023, pour atteindre cet ambitieux mais nécessaire objectif, la CE a présenté une proposition de directive sur la surveillance des sols, établissant des mesures pour la surveillance et l'évaluation de la santé des sols, la gestion durable des sols et la gestion des sites contaminés.

LE SOL : UNE RESSOURCE VIVANTE FRAGILE

Le sol est la couche superficielle de l'écorce terrestre, formée par l'altération de la roche-mère sous l'action du climat et des organismes vivants. Le sol est une ressource non renouvelable qui ne se limite pas à une simple surface plane. C'est un volume vivant, actif et fragile qui s'étend de la surface de la terre jusqu'à la roche altérée et qui abrite et crée des fonctions vitales pour la planète et ses occupants. À l'interface avec les autres composants de l'environnement (biosphère, atmosphère, eaux et roches), le sol communique de façon continue avec ces derniers via l'échange de flux.

Chaque sol est caractérisé par sa texture (composition granulométrique en argile, limon et sable), sa structure (arrangement du volume de sol dans son espace), son stock de matière organique, son pH, sa composition chimique minérale, etc. Ces caractéristiques sont modifiables à des échelles de temps très variables. En France, l'épaisseur moyenne du sol est de l'ordre du mètre, alors qu'elle peut mesurer plusieurs dizaines de mètres en conditions tropicales. Les activités anthropiques impactent les générations futures. Il faut deux cents à plusieurs milliers d'années pour créer un centimètre de sol.

Un sol sain et fonctionnel s'observe de manière verticale. Lors de l'étude d'un profil de sol, plusieurs couches sont visibles à l'œil nu, ces différentes strates sont appelées « horizons ». Ces constructions de profils permettent de révéler des problématiques de sol (compaction, hydromorphie) et d'adapter les outils de mécanisation.

La capacité du sol à fournir des services pour l'homme et l'environnement est exprimée par la notion de fonctions du sol :

- fonction d'habitat : capacité du sol à accueillir la vie de manière pérenne, à conserver la diversité des écosystèmes et à préserver les espèces et leur diversité génétique ;
- fonction de régulation : capacité d'adaptation du sol à réguler les cycles de vie des substances et éléments. La nature ne supportant pas les excès ou les carences, le sol assume les fonctions de filtre, tampon et transformation ;
- fonction de production et source de matière première : capacité du sol à produire de la biomasse, telle que des denrées alimentaires et

- fourragères, du bois ; capacité du sol à stocker des matières premières (hydrocarbures) ;
- fonction de support : capacité du sol à supporter des constructions et des déplacements.
- fonction d'archivage : capacité du sol à conserver des informations et détails de l'évolution naturelle et culturelle (fossiles, montagne, niveau de la mer, etc.).

Les caractéristiques d'un sol se déterminent par :

- sa couleur : noire pour les matières organiques, rouille pour les oxyhydroxydes de fer et de manganèse, blanc pour le calcaire ;
- sa texture : argiles, limons et sables, qui, associés aux matières organiques, ont des propriétés électrochimiques qui régulent le comportement du sol et le transfert des éléments dans la solution du sol ;
- sa structure : les particules de sables et limons constituent un squelette rigide et renforcent le comportement mécanique des sols.

La fertilité des sols est définie comme la capacité des sols à soutenir une importante productivité végétale tout en réduisant au maximum les actions correctives. En parallèle, pour la conservation des fonctions écologiques du sol, l'activité humaine doit savoir respecter ce patrimoine fertile. Un sol productif doit pouvoir maintenir une fertilité sur le long terme en préservant ses quatre sous-fertilités : physique, chimique, hydrique et biologique.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Les institutions européennes étaient au nombre de trois à la création de l'UE. C'est le triangle institutionnel. Le Parlement européen (PE) et le Conseil de l'UE (autrement appelé Conseil des ministres) sont colégislateurs. La CE dispose du pouvoir exécutif et de l'initiative législative dans le cadre de la procédure législative ordinaire. En 1974 est apparu le Conseil européen (réunissant les chefs d'États et de gouvernements) qui obtient le statut de quatrième institution européenne avec le traité de Lisbonne en 2007.

La Commission européenne

L'objectif général de la directive proposée par la CE est de contribuer à relever les grands défis sociétaux que sont :

- réaliser la neutralité climatique et la résilience face au changement climatique ;
- inverser la perte de biodiversité et le respect des engagements internationaux en matière de biodiversité ;
- réduire la pollution à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé humaine et l'environnement ;
- respecter les engagements internationaux concernant la neutralité en matière de dégradation des terres.

Son objectif spécifique est de mettre un terme à la dégradation des sols et de parvenir à des sols sains dans l'ensemble de l'UE d'ici à 2050, afin que les sols de l'UE soient en mesure de fournir différents services écosystémiques à une échelle suffisante pour répondre aux besoins environnementaux, sociétaux et économiques, et de réduire la pollution des sols à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé humaine et l'environnement.

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- établir des mesures visant à mettre un terme à la dégradation des sols et à régénérer leur santé ;
- établir un cadre efficace pour garantir l'application des règles, notamment en créant une obligation pour les États membres d'évaluer la santé des sols ainsi que des obligations en matière de rapports et de réexamen.

Les principaux indicateurs de performance prévus sont :

- le nombre de points de surveillance de la santé des sols ;
- la proportion du territoire de l'UE où les sols présentent un bon état de santé ;
- l'adoption de mesures de gestion durable des sols ;
- les mesures de régénération mises en place ;
- le nombre de sites potentiellement contaminés inscrits dans les registres nationaux créés à cet effet ;
- le nombre de sites potentiellement contaminés ayant fait l'objet d'une analyse ;
- le nombre de sites contaminés assainis ou correctement gérés.

Le Parlement européen

Une fois la proposition de directive déposée par la CE, les députés des sept principaux groupes parlementaires (plus les non-inscrits) au PE ont la capacité de tenter d'améliorer le texte par dépôt et vote d'amendement en commission (Figure 2). Lors des négociations parlementaires européennes, il est de coutume que les eurodéputés tombent d'accord sur des amendements de compromis.

Le PE comprend différents types de commissions :

- vingt commissions permanentes ;
- trois sous-commissions, liées à une commission permanente ;
- les commissions spéciales, créées pour une durée limitée d'au moins 12 mois ;
- les commissions d'enquêtes, créées pour une durée de 18 mois au maximum dans l'objectif de repérer les infractions ou mauvaises administrations possibles dans l'application du droit de l'Union européenne.

En début de mandat, les commissions du PE sont composées par rapport proportionnel au nombre de sièges dont les groupes politiques disposent dans l'hémicycle des 705 eurodéputés. Le nombre de participants s'étend de 25 à 88 députés titulaires. Un libre choix est laissé aux groupes politiques pour répartir ses députés dans les commissions en fonction de leurs spécialités et attitudes pour les sujets. Les commissions sont gouvernées par un président et des vice-présidents pour un mandat de deux ans et demi (soit une élection à mi-mandat du PE).

Dans cette étude, la proposition de directive est portée par la commission de l'agriculture et du développement rural AGRI pour avis et par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ENVI pour le fond.

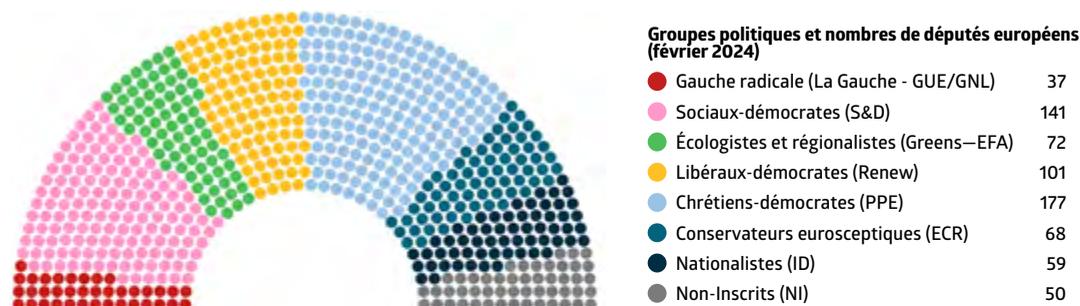
Construire un texte législatif, par alliance ?

Commission AGRI

La commission de l'agriculture et du développement rural est composée de 48 membres titulaires et 43 membres suppléants. La composition des membres titulaires est la suivante :

- 3 eurodéputés GUE-NGL ;
- 9 eurodéputés S&D ;

FIGURE 2. COMPOSITION DE L'HÉMICYCLE DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR LE MANDAT 2019-2024



(Source : Toute l'Europe, 2024)

- 5 eurodéputés Greens-EFA dont 1 Français ;
- 7 eurodéputés Renew dont 1 Français ;
- 13 eurodéputés PPE dont 1 Française ;
- 4 eurodéputés ECR ;
- 5 eurodéputés ID dont 1 Français ;
- 2 eurodéputés NI.

Réticences des conservateurs

Dans l'énumération des « considérants », qui motivent les articles du projet de la directive, le groupe PPE a déposé et obtenu des majorités pour faire adopter des amendements :

- ne voulant pas de mesures contraignantes et prétendant privilégier une concertation avec les acteurs des territoires (hétérogénéité des situations pédologiques dans l'UE) ;
- négligeant la biodiversité en supprimant les éléments y faisant référence (gestion durable des sols, établissement de districts) ;
- privilégiant les termes de systèmes « agroalimentaires » plutôt que « paysans » ;
- préférant un cadre législatif « flexible » plutôt que « solide ».

Lors d'une interview sur France info le 25 mars 2024 dernier, Céline Imart, syndicaliste à la FNSEA, porte-parole d'intercéréales et en deuxième position sur la liste les Républicains (LR), appartenant au groupe PPE pour les prochaines élections européennes, répond à la question « Combattrez-vous le Green Deal au prochain mandat ? », par « *absolument, en tout cas sur son volet agricole qui consiste à augmenter les importations, ce qui est une folie dans le contexte géostratégique extrêmement risqué, où laisser*

d'autres, la Russie, la Chine, produire notre alimentation est une folie¹ ».

La confusion est manifeste, souhaitons-nous produire en préservant les sols ou en agitant la peur du risque de perdre notre souveraineté alimentaire nationale aux dépens d'importations de puissances agricoles géostratégiques ?

Financement de la directive

Aucun nouveau fonds européen ne sera mis à disposition pour financer l'initiative. Un amendement de la commission AGRI (voté par l'ensemble des groupes) stipule que des ressources financières supplémentaires seront mises en place pour la période après 2027. Sixtine Dufay, assistante parlementaire de l'eurodéputée Anne Sander, explique que « *les financements ne doivent pas impacter les fonds de la PAC existants, quand nous avons des mesures nouvelles, il doit y avoir des moyens nouveaux* » (Dufay, 2024).

Résultat du scrutin AGRI

Lors de ces débats, les amendements de compromis ont majoritairement été votés par les groupes politiques GUE-NGL/S&D/Greens-EFA d'une part et par les groupes politiques Renew/PPE/ECR d'autre part.

En date du 13 février 2024, le vote final de la commission AGRI sur la proposition de directive a collecté 19 voix POUR et 16 voix CONTRE avec 4 ABST. Sans avoir trouvé une réelle direction collective dans cette commission saisie pour avis, le

1. https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/franceinfo/19-20-info/jt-19-20-info-lundi-25-mars-2024_6407050.html (27).

poinds du vote influera très peu sur les arbitrages idéologiques que souhaitera faire la commission ENVI.

Commission ENVI

La commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire est composée de 87 membres titulaires et 83 membres suppléants. La composition des membres titulaires est la suivante :

- 6 eurodéputés GUE-NGL dont 1 Française ;
- 18 eurodéputés S&D ;
- 10 eurodéputés Greens-EFA dont 1 Française ;
- 12 eurodéputés Renew dont 2 Français ;
- 21 eurodéputés PPE dont 2 Français ;
- 8 eurodéputés ECR ;
- 8 eurodéputés ID dont 3 Français ;
- 4 eurodéputés NI.

Lexique renforcé

Dans l'article 3, la CE proposait vingt-six définitions de termes en lien avec le sujet de la surveillance des sols. La commission ENVI a perfectionné la liste et a ajouté six termes supplémentaires : statut écologique des sols avec cinq déclinaisons (élevé, bon, modéré, dégradé, extrêmement dégradé), fonctions écologiques des sols, biodiversité des sols, imperméabilisation des sols, etc. Cependant, Mirco Barbero, membre de la DG ENVI de la CE, partage une limite aux cinq statuts écologiques des sols, expliquant que « *la connaissance scientifique actuelle ne permettra pas d'établir cinq seuils par indicateur de mesure* » (Barbero, 2024).

Niveaux de surveillance des sols

Le rapporteur principal du texte, Martin Hojsik (Slovaquie, Renew), a proposé un nouveau système de surveillance des sols avec trois niveaux de complexité d'action (annexe I). Mais selon l'ambition des pouvoirs exécutifs nationaux, le semblant d'incitation de cette classification pourrait tendre vers l'absence de changements radicaux dans les pratiques.

Certification des sols en bonne santé

Dans sa version du 05 juillet 2023, la CE soumettait l'idée de créer un système de certification volontaire pour la santé des sols : en bonne ou en mauvaise santé. Dans la commission ENVI (tout comme en AGRI), l'amendement de suppression

a été voté par l'ensemble des groupes politiques lors du scrutin. L'assistant parlementaire de l'eurodéputé Jérémy Decerle (ancien président du syndicat des Jeunes Agriculteurs), défend la position du groupe Renew en disant que « *lors de la vente/transmission des exploitations agricoles/usines, le prix des terres en "bonne santé" vont in fine augmenter. Or, un nouveau/ancien propriétaire n'a pas forcément le choix de la localisation géographique des parcelles concernées* » (Vaucelle, 2024).

Résultat du scrutin ENVI

Les rapports de force de cette commission ont fait apparaître de nouvelles coalitions. En effet, les groupes GUE-NGL/S&D/Greens-EFA/Renew ont voté la majorité des amendements de compromis ensemble (articles 1-9, 12-23 et annexes I, II, V, VI, VII). D'un autre côté, il est important de mentionner que Renew s'est allié aux partis PPE et ECR pour des amendements de compromis portant sur les articles de « gestion durable des sols » et « principes d'atténuation de l'artificialisation des terres » (articles 10, 10a, 11 et annexes III et IV).

En date du 11 mars 2024, le vote final de la commission ENVI sur la proposition de directive a collecté 42 voix POUR et 26 voix CONTRE avec 14 ABST.

BRUXELLES ET SES INFLUENCEURS

Plaidoyer vs lobbying

Dans la capitale belge, en toute légalité, les réseaux et activités d'influence agissent, constitués de deux catégories d'acteurs :

- les acteurs du plaidoyer, qui déploient des actions d'intérêt collectif et grand public, en influençant les lieux de pouvoir et les décideurs publics à l'aide de multiples leviers (expertise, média, mobilisation citoyenne). Ceci dans le but d'obtenir des changements durables marqués dans les politiques et cadres institutionnels, qui auront un impact direct sur la vie des personnes et les causes défendues ;
- les acteurs du lobbying, qui défendent des intérêts privés dans des négociations plus informelles et discrètes. L'activité de lobbying encadré contribue à éclairer les décideurs publics pour qu'ils puissent prendre des décisions en conscience sur les sujets. Aucun

acteur institutionnel ne peut être spécialiste de l'ensemble de l'agenda politique. En revanche, un lobbying non régulé peut entraîner rapidement des abus et des dérives vers de la corruption, pour des intérêts représentant une minorité.

Réunions des « stakeholders »

Selon le registre de transparence mis à disposition par la CE pour répertorier les activités des organisations cherchant à influencer les processus législatifs, différents rapports de force peuvent être mis en évidence selon les acteurs : par les équivalents temps plein (ETP) et par le budget annuel alloué à l'activité d'influence. Cette activité est publiée par les groupes d'intérêts de façon déclarative. Par exemple, le collectif de la Via Campesina mobilise trois ETP pour un budget de 150 000 €/an alors que la COPA-COGECA mobilise dix-huit ETP pour un budget de 1,25 million d'€/an.

Pour la Via Campesina, c'est une fierté et une visibilité de pouvoir exprimer son modèle de pensée lors des concertations des parties prenantes. Eliaz Moreau, chargé de mission plaidoyer pour ce mouvement international expose une ambition d'avenir : « *L'idéal, ça serait une vision d'une Europe basée sur la souveraineté alimentaire qui n'aurait pas besoin du complexe des grands patrons, qui se fonde sur l'argent et la spéculation financière* » (Moreau, 2024).

Lors de ces concertations, formelles ou informelles, les entreprises agroalimentaires ont également été interrogées. Jessica Faure, chargée d'affaires publiques pour la multinationale Danone, se soucie « *de la qualité des sols pour la production en quantité et en qualité des fourrages qui serviront à l'alimentation des vaches laitières* » (Faure, 2024). Lors d'une table ronde avec le rapporteur Hojsik, Danone a notamment proposé de mobiliser la Banque européenne d'investissement pour accompagner financièrement les agriculteurs dans les pratiques de gestion durable des sols ; proposition qui a été adoptée par le PE. Pour le reste, c'est Food Drink Europe, confédération de l'industrie alimentaire, et One Planet Business for Biodiversity, coalition d'entreprises en faveur de la biodiversité, représentant Danone, qui ont été davantage impliqués dans ces négociations.

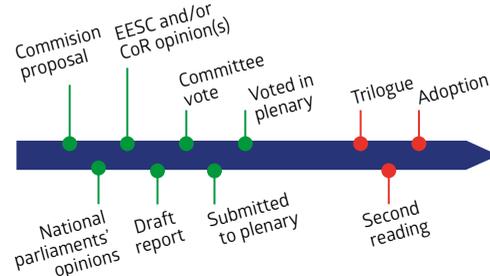
Caroline Heinzel, chargée de mission pour les sols chez European Environmental Bureau, trouve

« *incompréhensible que la commission AGRI ait voté en faveur d'un non-management durable des sols qui est pourtant essentiel pour aboutir à des sols sains en Europe, pour supporter la transition vers des pratiques techniques agroécologiques et pour protéger les conditions de vie des agriculteurs* » (Heinzel, 2024).

AU FIL DES MANDATS

Le vote en première lecture en séance plénière au PE a eu lieu le mercredi 10 avril 2024. L'annexe III sur les pratiques agricoles durables est sortie grande absente de ce scrutin. Les discussions du trilogue sont en cours entre les trois institutions européennes (Figure 3). Le mandat de négociation du Conseil de l'UE commencera sous présidence belge et se prolongera sous la présidence hongroise.

FIGURE 3. CHRONOLOGIE DU PROCESSUS LÉGISLATIF DE LA DIRECTIVE



(Source : Halleux, 2024)

Le Conseil de l'UE, regroupant les ministres des vingt-sept États-membres, votera son orientation le 17 juin 2024. Le vote en deuxième lecture en séance plénière au PE se déroulera au prochain mandat, soit à l'automne 2024. Les forces en présence auront changé. Qu'en sera-t-il des nouveaux positionnements et coalitions ?

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2023). *Agriculture et alimentation*. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/overview>

Cirad (2021). *Pesticides : Une consommation mondiale en hausse malgré 60 ans de protection intégrée des cultures*. Cirad. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2021/pesticides-une-consommation-mondiale-en-hausse>

Graillot, A. (2024). *Sondage : 91 % des Français soutiennent le mouvement des agriculteurs*. Public Sénat. <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/sondage-91-des-francais-soutiennent-le-mouvement-des-agriculteurs>

Halleux, V. (2024). *Soil monitoring and resilience*. Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_ATA\(2024\)760402](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_ATA(2024)760402)

Hoang, M. (2022). *Où en est l'Europe dans sa transition écologique ? Résumé sur le Green Deal : vers la décarbonation et la préservation de l'environnement*. <https://www.traace.co/post/european-green-deal>

Léhé, C. (2024, 17 janvier). « Ce sont les agriculteurs qui sauveront l'agriculture ». Nouvel appel au blocage d'une autoroute. *France 3 Occitanie*. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/ce-sont-les-agriculteurs-qui-sauveront-l-agriculture-nouvel-appel-au-blocage-d-une-autoroute-2907914.html>

Toute l'Europe (2024). *Les députés européens : répartition par pays et par groupe politique*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/institutions/les-deputes-europeens-repartition-par-pays-et-par-groupe-politique/>

Entretiens

Barbero M., chef d'unité DG ENVI, Commission européenne, entretien le 22/03/2024 en visioconférence.

Dufay S., assistante parlementaire de Anne Sander, Parlement européen, entretien le 13/03/2024 en visioconférence.

Faure J., responsable « affaires publiques européennes », Danone, entretien le 29/02/2024 en visioconférence.

Heinzel C., chargée de mission « politique des sols », EEB, entretien le 14/03/2024 en visioconférence.

Moreau E., chargé de mission politique foncière, Via Campesina, entretien le 29/02/2024 en visioconférence.

Vaucelle A., assistant parlementaire de Jérémie Decerle, Parlement européen, entretien le 05/02/2024 en visioconférence.

Tri à la source des biodéchets et loi AGEC : des coordinations nécessaires pour pérenniser le compostage collectif en zone urbaine

EMMA GAUJAL

MOTS CLÉS : BIODÉCHETS, COMPOSTAGE, INSTITUTIONNALISATION, COLLECTIF, COORDINATIONS

A lors que le tissu législatif et institutionnel s'empare de la question du tri à la source des biodéchets avec l'entrée en application de la loi AGEC au 1^{er} janvier 2024, la question de la place du compostage collectif et du positionnement des collectivités vis-à-vis de cette pratique se pose. Quels types de coordinations entre collectivités, associations et citoyens l'institutionnalisation du compostage collectif met-elle en jeu ? Quelles sont les limites ? Comment pérenniser le compostage collectif ? À la suite d'entretiens réalisés avec quatre personnes directement impliquées dans la mise en œuvre du compostage collectif, et au regard de retours d'expériences des collectivités Est Ensemble et Montpellier Méditerranée Métropole, cette synthèse va tenter d'apporter un éclairage sur ces questions.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Le compostage est collectif selon l'agence de la transition écologique (ADEME) quand « *le compostage (composteur, "tas de compost", chalet, pavillon, aire, etc.) est géré par plusieurs personnes sur un lieu public ou au moins "collectif" (en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement, etc.)* » (ADEME, 2015, p. 4). Les avantages environnementaux et sociaux du compostage collectif en zone urbaine font consensus.

Mais composter collectivement, c'est aussi passer d'un statut de « usager-trieur » à celui de « usager-gestionnaire » de biodéchets avec d'autres participants et avoir la responsabilité partagée de leur devenir (Boespflug *et al.*, 2021). Le composteur peut ainsi être considéré comme un bien commun puisqu'il « *met en jeu des pratiques collectives, allant du simple partage d'un composteur entre un groupe d'individus à une organisation définie de règles et de pratiques construites collectivement. Plaçant le citoyen en "technicien agissant" [...], il retravaille alors le rapport de l'usager au service public du déchet. L'action des personnes est un des marqueurs du commun, par opposition aux services publics, qui n'engagent pas ou secondairement l'action du bénéficiaire* » (Boespflug *et al.*, 2021, p. 17).

VERS UNE INSTITUTIONNALISATION

Une évolution réglementaire progressive

Les déchets organiques domestiques ont longtemps été considérés comme bioressources en tant qu'apports organiques pour l'agriculture. C'est au cours du XX^e siècle que les biodéchets sont petit à petit oubliés. En effet, des politiques hygiénistes incitent à la construction d'un service public de traitement des déchets, dans un souci de salubrité jugée essentielle face au processus d'urbanisation croissante. En 1975, une loi oblige pour la première fois les collectivités à se

doter d'un service public de gestion des déchets. En 1992, la notion de tri apparaît avec la loi dite « Royal » qui impose aux collectivités de proposer aux ménages le tri des déchets « secs », principalement des emballages. C'est en 2006 que pour la première fois les institutions sont invitées à se saisir du sujet des biodéchets avec le Plan national de soutien au compostage domestique, qui vient compléter le premier plan national français de 2004 sur la prévention des déchets.

La prise en main par les institutions de la valorisation des biodéchets par la pratique du compostage collectif s'est accélérée à partir des années 2010. La circulaire du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité précise le cadre technique et opérationnel dans lequel le compostage doit être réalisé en formulant des recommandations. Elle instaure notamment que pour chaque site des « référents » soient identifiés et formés. Ensuite, l'arrêté du 8 avril 2018 encadre de façon plus stricte la pratique du compostage partagé : il fixe le seuil maximum d'une tonne de déchets de cuisine par semaine et par site, l'identification obligatoire de l'exploitant du site, ou encore la supervision obligatoire du site par une personne formée en tant que « référent de site ».

Professionalisation et émergence d'une filière

En parallèle de ce processus législatif, des citoyens et des associations pratiquant le compostage collectif s'organisent dans le but de se professionnaliser et d'harmoniser leurs pratiques. C'est dans ce contexte que le Réseau compost citoyen (RCC) est créé en 2009. Les adhérents de cette association sont aujourd'hui pour majorité des citoyens, mais il y a aussi d'autres associations, des entreprises actrices du compostage, des collectivités ou des syndicats. À la suite de sa création, le RCC a travaillé avec l'ADEME pour construire des formations adaptées et destinées aux acteurs du compostage. Depuis 2019, le RCC a complètement à sa charge l'animation et la coordination du dispositif de formation dit « P-G Prox » (pour prévention et gestion de proximité des biodéchets), accrédité par l'ADEME. Les formations « P-G Prox » hiérarchisent les compétences en quatre niveaux de formation : référent de site, guide composteur, maître composteur et chargé(e) de mission déchets.

La loi AGEC et le tri à la source des biodéchets

Depuis 2012, la loi oblige les professionnels générateurs de biodéchets à trier leurs déchets à la source. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri des biodéchets est entièrement généralisée : le tri concerne tous les professionnels mais aussi les particuliers, en conformité avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC.

Les biodéchets sont constitués de :

- déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table », produits par les ménages ou les professionnels de la restauration (restes de repas ou de préparations alimentaires, produits périmés) ;
- déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelés « déchets verts », tels que tontes de pelouse et fauchages, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Aujourd'hui, les biodéchets représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles (OMR) générées par les Français (Amorce, 2020).

De nouvelles obligations pour les collectivités

Actuellement, c'est à chaque collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets » sur un territoire qu'il incombe de trouver des solutions permettant le tri à la source des biodéchets par les citoyens. Deux solutions sont possibles :

- La gestion de proximité qui se traduit par le compostage domestique, partagé ou autonome en établissement. Le compostage domestique peut être réalisé dans un jardin ou à l'intérieur, dans un lombricomposteur. Le compostage collectif se décline quant à lui en compostage en pied d'immeuble (réservé aux habitants de l'immeuble) ou en compostage de quartier. Avec la gestion de proximité, la valorisation est réalisée *in situ* : le compost appartient aux contributeurs du composteur et se destine à un usage local. Pour son fonctionnement, le compost a besoin d'apports en matière sèche. Le broyat est le plus adapté (broyat de végétaux, produit issu du broyage de branchages). Cet apport peut être

fait en complémentarité avec la gestion de proximité des déchets verts mais ce n'est pas systématique.

- La collecte séparée adossée à une unité de valorisation industrielle agréée (plateforme de compostage ou unité de méthanisation). Elle peut être réalisée en porte à porte ou via des points d'apports volontaire. Dans le cas de la collecte séparée, la valorisation n'est pas réalisée in situ et nécessite une logistique de transport des biodéchets.

Ces deux solutions sont complémentaires, notamment en zone urbaine où le compostage collectif ne pourrait pas couvrir 100 % du gisement de biodéchets des ménages. C'est aux collectivités de définir la stratégie la plus adaptée à leur territoire en tenant compte des initiatives déjà existantes.

QUELS IMPACTS DE L'INSTITUTIONNALISATION SUR LES COORDINATIONS ENTRE ACTEURS ?

L'implication des acteurs militants

L'institutionnalisation du compostage collectif ces dix dernières années peut se heurter à la dynamique d'origine militante du compostage collectif urbain que Dumain et Rocher (2017) décrivent comme « *une intrusion citoyenne dans un régime industriel* ». Les auteures indiquent que les personnes qui le pratiquent « *inscrivent leur pratique dans des circuits à la fois militants, écologiques, communautaires et démocratiques [...]. À travers l'acte de composter, ce sont des valeurs morales et politiques qui sont véhiculées et se trouvent mises en circulation, informées par l'idée que la gestion des déchets à proximité est un moyen de retrouver du sens au niveau individuel mais aussi de la gestion du vivant, de la vie de la cité, et de la démocratie* » (Dumain et al., 2017, p. 26). Néanmoins, bien que les années 1980 aient été marquées par des luttes contestataires contre les incinérations de déchets et les décharges, aujourd'hui les différents partisans du compostage collectif cherchent plutôt à pérenniser une relation de coopération entre institutions, collectivités et société civile.

Différentes formes de contractualisation des relations entre collectivités et associations

La mise en œuvre et la pérennité du compostage collectif reposent sur l'investissement de différents acteurs avec des implications différentes mais néanmoins essentielles :

- Les collectivités : elles ont la compétence sur la gestion des déchets et disposent de capitaux financiers. Il s'agit généralement de communautés de communes, de communautés d'agglomérations ou encore de métropoles.
- Les villes ou communes : elles peuvent mettre à disposition de l'espace public pour l'installation de composteurs de quartier ou des locaux pour dispenser les formations. Les villes jouent également un rôle facilitateur, en étant un maillon clé entre la collectivité et les citoyens sur le terrain. Certaines associations locales ont ainsi noué des relations de confiance avec leur ville d'appartenance au fil du temps.
- Les citoyens, regroupés ou non sous un statut associatif : une majorité des composteurs collectifs repose sur leur engagement bénévole pour assurer la gestion et l'entretien au quotidien.

La coordination entre ces acteurs et le besoin de liens pour cadrer l'action collective de compostage apparaît comme étant indispensable. Mais « *le compostage de proximité réinterroge la conformation du service public, et pousse les collectivités territoriales à s'adapter à un modèle radicalement différent des modes de gestion dominants* » (Bloesplug et al., 2021, p. 23). Dans les faits, plusieurs types d'accords et de contrats, plus ou moins formels, peuvent exister, notamment :

- Les accords tacites : il s'agit d'accords fondés sur un historique relationnel, reposant sur une confiance réciproque. C'est avant tout un engagement moral qui lie les acteurs. Ce type d'accord peut lier une collectivité avec une association mais aussi les usagers d'un composteur.
- Les contrats formels : ce sont souvent des prestations ou de la sous-traitance. Ils sont généralement signés à l'issue d'appels d'offre entre une collectivité et une entreprise (dans la plupart des cas) ou une association. Ils

- instaurent une relation de type client-four-nisseur, impliquent des flux financiers contre services et des indicateurs de résultats.
- Le conventionnement : par l'établissement de conventions, les collectivités peuvent formaliser les rôles et responsabilités de chacune des parties. C'est par exemple le cas de Montpellier Méditerranée Métropole. Elle a signé plusieurs conventions avec des associations qui ont la responsabilité de gérer un ou plusieurs composteurs collectifs dans un même quartier. En contrepartie, la Métropole s'implique dans la mise en place du site (travaux, fourniture du matériel), la communication, la formation des référents. Lorsqu'il n'y a pas d'association locale, un groupe de citoyens volontaires peut se tourner vers sa mairie qui signera la convention avec la Métropole. Dans ce cas, un accord tacite et un engagement moral lient les citoyens volontaires avec leur mairie.

Quel que soit le type d'accord, de contrat et d'engagement, la pérennité du compostage collectif repose sur un équilibre qui peut être fragile : chaque acteur peut y trouver un avantage mais la coordination peut montrer des limites.

Association Le Sens de l'Humus, mairie de Montreuil et collectivité Est Ensemble

Dans l'est parisien, c'est la communauté d'agglomération Est Ensemble qui a la compétence « déchets » pour les neuf communes qu'elle représente : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-Le-Sec, Pantin et Romainville. Tandis que le traitement des déchets est délégué au syndicat mixte français d'Île-de-France spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (SYCTOM), Est Ensemble s'investit dans la prévention en soutenant la gestion de proximité des biodéchets via le par compostage collectif ou individuel.

L'association de loi 1901 Le Sens de l'Humus a été créée en 2006 pour promouvoir une agriculture agroécologique qui puisse nourrir les sols, à travers des pratiques collectives et en créant du lien social, notamment grâce aux deux jardins partagés qu'elle a en gestion. Particulièrement active sur la ville de Montreuil, l'association Le Sens de l'Humus s'est aussi rapidement investie dans le compostage collectif. Elle est à l'initiative

de la création en 2010 d'un des premiers sites de compostage collectif de quartier en Seine-Saint-Denis, situé place de la République à Montreuil. Soutenue par la ville de Montreuil qui met notamment de l'espace public à sa disposition, et en partenariat avec Est Ensemble depuis 2014, Le Sens de l'Humus a par la suite installé plusieurs sites de compostage collectif (en pied d'immeuble ou de quartier). Montreuil est la plus grande commune d'Est Ensemble, elle représente un quart du territoire et compte aujourd'hui vingt sites de compostage de quartier (Figure 1).

FIGURE 1. PAVILLON DE COMPOSTAGE DU 4 AVENUE PASTEUR À MONTREUIL



(Source : Est Ensemble)

Au fil des années, les liens ont évolué entre Le Sens de l'Humus et la collectivité Est Ensemble. Au départ, le premier site de compostage de quartier créé par Le Sens de l'Humus est né d'une initiative citoyenne, soutenue financièrement par la ville de Montreuil. À partir de 2014, les nouvelles installations de sites réalisées par Le Sens de l'Humus ont pu être financées en répondant à des appels à projet d'Est Ensemble. Néanmoins, ce système de financement a atteint une limite. En raison d'une volonté politique propre mais aussi de l'arrivée de la loi AGEC, Est Ensemble a depuis 2019 souhaité fournir un soutien plus important au compostage. Depuis, trois maîtres composteurs y travaillent à temps plein. La volonté d'Est Ensemble est aujourd'hui d'ouvrir cinquante nouveaux sites de compostage collectif par an, et d'avoir une gestion unique et coordonnée sur le territoire des neuf villes. Le financement des installations de sites de compostage sur appels à projet locaux n'étant plus jugé optimal, Est Ensemble a choisi de s'ouvrir au marché public pour le déploiement

et la gestion des composteurs collectifs. Un appel d'offre a donc été lancé. C'est le bureau d'études DM Compost, basé à Alfortville, qui a remporté l'appel d'offre, devenant ainsi depuis 2022 prestataire d'Est Ensemble pour l'installation et la gestion des composteurs collectifs. L'association Le Sens de l'Humus est devenue de ce fait sous-traitante pour DM Compost, et n'est plus financée par des appels à projet d'Est Ensemble pour ce qui concerne les composteurs collectifs.

Ces changements impactent les modalités d'action des acteurs et leur imposent une adaptation aux exigences de ces nouveaux rapports contractuels. Depuis que la gestion des composteurs collectifs est effectuée par DM Compost, les référents de site doivent compléter le logiciel LogiProx. Cela permet de compiler toutes les données du compostage de proximité sur un territoire, pour avoir un registre complet de suivi des opérations. La collectivité Est Ensemble a en effet besoin de chiffres pour évaluer le déploiement et l'efficacité du détournement des biodéchets du reste des OMR. Pour DM Compost, cela permet de rendre des comptes à son commanditaire et de valider le travail de ses sous-traitants.

Dans le cas présenté ici, la législation et la logique d'une coordination passant par une commande publique se heurtent à des pratiques et des acteurs en place depuis longtemps, qui grâce à leur engagement associatif ont permis de créer des liens de confiance et un terrain favorable pour convaincre de nombreux citoyens de participer au compostage collectif.

LOI AGE ET COMPOSTAGE COLLECTIF, OPPORTUNITÉS ET LIMITES

Des intérêts et opportunités différents selon les acteurs...

L'institutionnalisation va de pair avec une professionnalisation du compostage collectif. D'un côté, cela légitime le travail et le rôle des citoyens et des associations. Les formations de référent de site ou de maître composteur permettent d'accéder à un statut reconnu par tous. La légalisation permet aux acteurs associatifs d'obtenir des financements, du matériel, un espace public mais aussi de bénéficier de plans de communication des villes pour faire connaître le compostage collectif. D'un autre côté, cela permet aux collectivités d'avoir un fonctionnement plus uniformisé sur

leur territoire autour de la gestion des composteurs, et de déléguer la gestion à des associations locales, à condition de leur fournir les formations nécessaires. Cela peut aussi leur permettre de créer de l'emploi, notamment social. Un certain nombre de collectivités font par exemple appel à des entreprises adaptées pour aider les sites de compostage collectifs. C'est le cas de Montpellier Méditerranée Métropole, où une entreprise a désormais la charge d'apporter du broyat sur les sites. Par ailleurs, cette professionnalisation permet également l'arrivée de nouveaux acteurs privés qui font entrer la ressource compost sur le marché. Mais si la création de valeur marchande sur le territoire peut bénéficier aux collectivités, le compostage échappe alors aux citoyens. L'opportunité des uns peut donc entraîner le sentiment d'une dépossession des autres.

... mais aussi des limites et des craintes

Dans l'étude « La main dans le bac » (2022), portant sur la mobilisation et les freins au compostage partagé dans l'ouest de l'Île-de-France, l'ADEME met en lumière le positionnement du compostage collectif dans le « système déchets ». L'étude souligne que « depuis le début des années 2000, le compostage domestique a été assigné par l'ADEME au champ de la prévention. Et l'on retrouve cette orientation au SYCTOM et dans la plupart des collectivités » (Tonnelat et al., 2022, p. 22). Du classement dans la catégorie « traitement » ou « prévention » dépend notamment l'allocation de budgets (plus importants pour le traitement). Mais l'étude avance aussi l'idée que des collectivités préféreraient s'orienter vers une collecte et un traitement industriels des biodéchets, au détriment du compostage collectif : « Alors que la loi imposera bientôt, c'est-à-dire dès 2023, à toutes les collectivités françaises, d'offrir aux habitants une solution de traitement séparé des biodéchets, on peut se demander si le choix n'a pas déjà été fait de manière sous-jacente, pour "traiter" ces biodéchets, de les collecter sélectivement et de les "valoriser" dans des unités industrielles, soit des plateformes de compostage ou des usines de méthanisation. Et non pas de les composter sur place, dans les jardins, au pied des immeubles, ou dans les composteurs de quartier. Si tel était le cas, alors, le compostage de proximité ne serait pas beaucoup plus qu'un support de sensibilisation des usagers et

un outil parmi d'autres de communication institutionnelle » (Tonnelat *et al.*, 2022, p. 22-23)

Cette crainte de voir le compostage collectif devenir une simple vitrine et être petit à petit délaissé au profit de la collecte séparée des biodéchets auprès des ménages est présente également au sein des associations. En effet, la collecte séparée, qui est moins exigeante en termes de tri (déchets d'origine animale acceptés), pourrait désengager les citoyens du compostage. Par ailleurs, la collecte séparée n'exige aucun engagement bénévole : elle peut donc attirer des citoyens ne souhaitant pas ou plus s'investir dans le compostage collectif.

Offrir aux citoyens une solution de tri à la source des biodéchets est maintenant une obligation légale pour les collectivités. Mais si la collectivité inclut le compostage collectif dans son service public, est-il possible de considérer ce service public comme tel s'il repose sur du travail bénévole des bénéficiaires ? C'est une question soulevée par Boespflug *et al.* (2021, p. 23) qui constatent que « *la place et le rôle des services publics sont depuis longtemps débattus. À l'opposé de la privatisation des services publics, les processus de commoning [gestion du composteur comme bien commun] observés dans le cadre du compostage de proximité permettent de lancer un autre regard sur la transformation des services aux publics. L'utilisateur n'est plus seulement un administré : il est producteur de l'usage, de ses conditions et de ses paramètres* ». D'un autre côté, retirer aux citoyens la responsabilité collective du compostage pourrait entraîner leur déresponsabilisation vis-à-vis de ce qui doit être amené ou non au composteur, et être en conséquence source d'erreurs et de dégradations du compost.

Les citoyens peuvent être aussi démobilisés par la prise en charge institutionnelle et ses lourdeurs administratives. Pour Dumain et Rocher (2017, p. 30), « *la coopération entre des bénévoles et la communauté urbaine est thématisée comme un choc des cultures. La collectivité, dépourvue de culture de la discussion avec les associations, davantage habituée à faire appel à des prestataires de services, est qualifiée d'"usine juridique" ([par] un responsable associatif) et vécue comme un frein à l'expérimentation citoyenne qui a besoin de travailler aux frontières de la réglementation* ». Face à ces craintes et

limites, certaines actions peuvent néanmoins être appuyées pour pérenniser le compostage collectif dans ce nouveau contexte réglementaire et institutionnel.

CONDITIONS D'UNE COORDINATION RÉUSSIE

Le soutien institutionnel

Les initiatives citoyennes de compostage collectif de proximité nécessitent un soutien institutionnel fort et pérenne pour fonctionner dans la durée et offrir une solution globale de valorisation des biodéchets. Ce soutien passe par un accompagnement financier mais aussi par le développement des formations. Diffuser plus largement la formation vers des agents territoriaux des services de la propreté, des espaces verts et de la voirie, maintenir la formation des citoyens référents de site par des sessions régulières constituent une perspective peu coûteuse. Le soutien doit aussi se faire par la reconnaissance institutionnelle du travail bénévole, en abordant le compostage non pas comme une simple opération de réduction des déchets, mais bien comme une responsabilité et un travail collectifs de transformation de la matière organique avec et par la société. Les services de prévention auraient aussi intérêt à inclure dans leur politique des actions allant vers une gestion plus intégrée de la matière organique, déchets verts compris, qui peuvent servir de broyat pour les composteurs. Cela suppose un décloisonnement des services de traitement et de prévention, mais aussi entre services des déchets et services des espaces verts.

Cependant, ces perspectives doivent résoudre le principal frein actuel à un engagement plus clair des collectivités en faveur du compostage collectif : le manque de méthode robuste d'évaluation de son efficacité (en tonnage de biodéchets traités).

Une gouvernance partagée

Construire une gouvernance partagée, au sein de laquelle chaque acteur joue un rôle clairement défini, paraît essentiel pour poursuivre ou initier des coopérations efficaces. Cette gouvernance partagée doit s'appliquer à plusieurs niveaux, du composteur où la domination d'un « noyau dur » d'anciens ne doit pas freiner l'arrivée de nouveaux participants, jusqu'à la définition d'une politique

locale voire nationale concertée pour la gestion citoyenne des biodéchets aux côtés des industries de traitement de déchets organiques. Une consultation citoyenne serait pertinente pour faire émerger collectivement des motivations ainsi qu'une stratégie locale de gestion des déchets, qui ont la capacité de devenir des ressources lorsqu'ils reviennent à la terre. Cependant, informer les citoyens reste essentiel. En 2020, une étude OpinionWay pour l'ADEME a montré que le compostage collectif pourrait être pratiqué plus largement s'il était mieux connu, puisque 55 % des interrogés n'en avaient pas entendu parler (ADEME, 2022).

CONCLUSION

Au-delà de la simple application d'une loi, la pratique du compostage collectif questionne les limites et l'échelle de l'action citoyenne en parallèle de l'action publique et politique. Le compostage collectif est une pratique « *proche de la théorie de l'empowerment [...] selon laquelle les individus pratiquent une activité qui leur donne aussi un regard continu sur les institutions. Cette vision est d'ailleurs compatible avec une aspiration forte des résidents et des associations engagés dans le compostage : la reprise de l'espace collectif ou public sous la forme d'un bien commun* » (Tonnelat et al., 2022 p. 160). Le soutien institutionnel apparaît indispensable pour permettre un déploiement à grande échelle du compostage collectif en zone urbaine. Mais la coopération des associations locales avec les institutions en charge aujourd'hui de gérer les biodéchets à l'échelle des territoires et des communes doit s'opérer à la condition de ne pas déposséder les citoyens de leur capacité de gestion de leurs déchets alimentaires. L'action collective multiacteurs autour de cette gestion implique une clarification des contrats avec des rôles et responsabilités décidés démocratiquement. En effet, sans débat démocratique autour de la gestion de cette ressource commune que sont les biodéchets, le compostage collectif pourrait être menacé par le désengagement des citoyens et par le déploiement généralisé de la collecte séparée, solution également soutenue par les collectivités.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME (2015). *Le compostage partagé dans les territoires des plans et programmes de prévention des déchets 2010-2014*.

ADEME (2022). *Tri à la source des biodéchets*. <https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6107-tri-a-la-source-des-biodechets.html>

Amorce (2020). *Quelle stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets ?* Amorce. <https://amorce.asso.fr/publications/quelle-strategie-de-dploiement-du-tri-a-la-source-des-biodechets-dt116/download>

Boespflug M., Carré C. & Lamarche T. (2021). Biodéchets : retour d'expériences de *commoning* autour du compostage de proximité. *Flux*, 2-3(124-125), 12-26. [10.3917/flux1.124.0012](https://doi.org/10.3917/flux1.124.0012)

Dumain A. & Rocher L. (2017). Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost. *Flux*, 2(108), 22-34. [10.3917/flux1.108.0022](https://doi.org/10.3917/flux1.108.0022)

Tonnelat S., Lehec E., Lepoutre D., Jolé M., Pradier Y. & Wulveryck B. (2022). *La main dans le bac. Freins et mobilisations au compostage partagé dans l'ouest de l'Île-de-France*. ADEME. <https://shs.hal.science/halshs-03924705/document>

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Barbier E., maître composteur, Le Sens de l'Humus, entretien le 01/12/2023 à Paris.

Di Gallo L., adjoint délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs, ville de Montreuil, entretien téléphonique le 24/01/2024.

Gaton-Moreteau I., maître composteuse, Est Ensemble, entretien téléphonique le 12/01/2024.

Quintana J., chargé de projets « Prévention et valorisation des biodéchets », Montpellier Méditerranée Métropole, entretien téléphonique le 09/12/2023.

Chapitre 3

Nouveaux regards sur des initiatives de solidarité alimentaire

JULIEN BÉCASSE, SARAH COSTES, GABIN GUILLEMAUD

En France, la précarité alimentaire¹ s'accroît : le recours à l'aide alimentaire a doublé en dix ans, pour atteindre entre cinq et sept millions de bénéficiaires en 2020 (Secours catholique, 2021). Face à cela, les lois Garot (2016) puis EGalim (2018) ont renforcé l'institutionnalisation de l'aide alimentaire notamment en massifiant les dons alimentaires de la grande distribution. Mais cette organisation est critiquée : si elle apparaît comme un « *dispositif indispensable pour répondre [...] aux besoins alimentaires des individus économiquement contraints* » (Scherer & Bricas, 2021), elle reste insuffisante. Ne traitant pas de « *la racine des problèmes de précarisation* » (Ibid.), ce système renforce la disqualification sociale de ses bénéficiaires, maintenus éloignés d'une alimentation durable et choisie. Aujourd'hui, l'organisation de l'aide alimentaire est dépendante de l'industrie agroalimentaire, pour laquelle elle constitue une « *variable d'ajustement de sa (sur)production* » (Ibid.).

Face à ces constats, des initiatives de solidarités alimentaires se développent. Tout

en cherchant à instaurer, par l'action collective, davantage d'égalité et de démocratie, elles promeuvent l'accès pour tous à une alimentation de qualité, durable, choisie.

Cependant, la précarité alimentaire se structure différemment, notamment selon le lieu de vie ou le genre. En ville, la pauvreté est marquée par une forte ségrégation socio-spatiale². Dans les espaces ruraux, elle est plus diffuse : « *En moyenne, les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté [...], et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées* »³. Les profils des personnes en situation de précarité en milieu rural sont divers : professions agricoles, travailleurs pauvres, personnes âgées, « *néo-ruraux* » (Roche, 2018). Enfin, cette précarité se caractérise aussi par une « *solidarité naturelle qui s'étiole face à un isolement social de plus en plus important* » (De Sousa, 2010).

La précarité alimentaire est aussi une question genrée. Les femmes sont sur-représentées parmi les ménages les plus pauvres, et dans les métiers les plus précaires (Lasserre *et al.*, 2021). Elles sont

1. Définie ici comme une « *situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri* » (Alphandéry *et al.*, 2020).

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6680439> (consulté le 08/05/2024)

3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#onglet-2> (consulté le 05/05/2024)

également sur-représentées dans certains publics de l'aide alimentaire: 72 % des bénéficiaires de colis ou fréquentant des épiceries d'aide alimentaire sont des femmes⁴.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives locales s'inspirent des principes de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Véritable projet politique, la SSA repose sur l'universalité d'accès à l'alimentation afin de garantir le droit à l'alimentation de façon indiscriminée, sur un financement par la cotisation pour que chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins, et enfin sur un conventionnement des professionnels de l'alimentation, du champ à l'assiette, c'est-à-dire sur le choix collectif et démocratique de critères de qualité (Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, 2019).

Ce chapitre propose trois nouveaux regards sur deux projets expérimentant une SSA au niveau local. Le premier s'intéresse aux activités de l'association « l'Épicerie locale favorisant l'entraide » (ELFE), notamment à travers son épicerie solidaire et itinérante, agissant dans un espace rural: le Centre-Bretagne. Le second regard décrypte les préoccupations alimentaires de participants à la caisse alimentaire commune de Montpellier. Enfin, le dernier s'intéresse à la manière dont cette caisse réduit, met à l'épreuve ou renforce les inégalités de genre.

BIBLIOGRAPHIE

Alphandéry, M., Picard, D. & Laboulais, F. (2020). *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*. Le labo de l'économie sociale et solidaire.

Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation (2019). *Les trois piliers du mécanisme de SSA*. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>

De Sousa, A.A. (2010). La pauvreté en milieu rural. *Pour*, 205-206(2-3), 7-11.

Lasserre, V. et al. (2021). *Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*. Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/migration/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf>

Roche, A. (2018). Ce que le rural fait au travail social. *Vie sociale*, 22(2), 33-46.

Scherer, P. & Bricas, N. (2021). Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? In D. Conaré, M. Walsler & N. Bricas, *Une écologie de l'alimentation* (p. 207-216). Éditions Quae.

Secours catholique (2021). *État de la pauvreté en France 2021 - Faim de dignité*. <https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/rs21.pdf>

4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-2> (consulté le 05/05/2024)

Une épicerie itinérante en milieu rural : un outil de solidarité dans les campagnes

Le cas de l'ELFE en Brocéliande

GABIN GUILLEMAUD

MOTS-CLÉS : SOLIDARITÉ, RURAL, ACTION COLLECTIVE

C'est en milieu rural que l'Épicerie locale favorisant l'entraide (ELFE) a vu le jour. Cette épicerie itinérante, située en Centre-Bretagne, veut rendre accessible à toutes et tous une offre alimentaire de proximité, composée en grande partie de produits bio, locaux et en vrac. Le fonctionnement de l'épicerie est assuré par des bénévoles. Afin de lutter contre l'isolement et la stigmatisation des personnes, tous les publics sont invités à rejoindre l'épicerie. Cependant, il est souvent reproché à ce type d'initiatives d'avoir un faible impact sur les pratiques alimentaires. De plus, malgré leurs ambitions, leur manque de mixité sociale¹ voire leur élitisme (Slocum *et al.*, 2016) sont régulièrement déplorés. L'ELFE semble pourtant se distinguer par son caractère itinérant, son implantation en milieu rural et sa pratique particulière de la solidarité. À l'aide d'entretiens avec les membres de l'association et une semaine de participation à ses activités, nous allons tenter de comprendre ce qui fait la spécificité de l'ELFE, ce qu'elle reproduit, ce qu'elle transforme.

1. Par exemple, au supermarché coopératif « La Cagette » à Montpellier, en 2019, 85 % des coopérateurs considèrent faire partie et/ou être issus des classes moyenne et supérieure. Et 81,2 % d'entre eux ont un diplôme supérieur à Bac+2, contre 22,4 % des français âgés de 25 à 64 ans en 2018. https://infos-la-cagette-coop.fr/Dossier_Qui_sont_les_Cageots (consulté le 03/05/2024)

PRÉCARITÉ ET ALIMENTATION DANS LES ESPACES RURAUX

En 2020, en Bretagne, le taux de pauvreté des espaces ruraux non périurbains est de 12 %². Derrière ce chiffre, proche de la moyenne nationale, il est important de relever les spécificités de la précarité dans les espaces ruraux. En plus de la moindre disparité des revenus, nous pouvons relever « l'éloignement et la dispersion géographique » (De Sousa, 2010). Concrètement, dès 2011 un rapport ministériel souligne le fait que « dans les territoires ruraux, les ménages comme les entreprises sont prisonniers de l'usage de la voiture particulière » (Raoul & Casteigts, 2011). En conséquence, ne pas disposer d'une voiture individuelle est un facteur d'exclusion sociale, qui se caractérise par la difficulté d'accéder à des services alimentaires et de santé³.

Ces difficultés sont concomitantes au recul des commerces et des services. En effet, sur les décennies 1980-1990, les espaces ruraux ont perdu 25 à 30 % de leurs petits commerces alimentaires (Soumagne, 2002), dont certains étaient itinérants. Cependant, cette « désertification » est à nuancer par la conquête du milieu rural par les grandes enseignes, entamée dès les années 1980 (Pouzenc, 2012). Il s'agit donc d'un mouvement de mutation du commerce

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7679721> (consulté le 03/05/2024)

3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#onglet-2> (consulté le 03/05/2024)

alimentaire rural, par lequel la grande surface remplace progressivement les « petits commerces » (boucherie-charcuterie, boulangerie, supérette, etc.). Le commerce itinérant étant le grand perdant de cette mutation. Ce dernier obéit à « une rationalité sociale plus qu'économique », où les commerçants rendent des services du quotidien, emmènent les gens à l'hôpital, etc. C'est dans cet héritage que s'inscrit l'ELFE.

NOTRE CAS D'ÉTUDE : L'ELFE EN BROUÉLIANDE

Le Centre-Bretagne, dynamique ou en déclin ?

En 2023, les tournées de L'ELFE concernent quatorze communes : Brignac, Concoret, Evriguet, Gaël (Le Bran), Guiliers, Iffendic, Mauron (Bois de la Roche), Ménéac, Paimpont (la Bobinette), Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Gonlay, Saint-Léry, Saint-Malon-sur-Mel, La Trinité-Porhoët. Ce sont des communes peu ou très peu denses. De plus, la plupart d'entre elles sont dites autonomes, car situées hors de l'influence d'un pôle urbain. Cette dernière est mesurée par la fréquence des déplacements domicile-travail⁴. On parle alors de « rural isolé ». Par ailleurs, la population de ces communes décroît ou stagne, sauf celle d'Iffendic. Certaines communes affichent pourtant un solde migratoire positif, qui peine toutefois à compenser des soldes naturels souvent négatifs. Et ceci dans une région qui connaît toujours un bon dynamisme démographique et économique, tiré par l'aire urbaine de Rennes⁵ (Bermond & Jousseau, 2013).

Ce territoire est donc historiquement marqué par une mise à l'écart du dynamisme de la région. Néanmoins, il semble depuis peu connaître une nouvelle évolution démographique, avec l'arrivée de nouvelles populations.

L'Épicerie locale favorisant l'entraide (l'ELFE)

Dans ce contexte, le projet d'épicerie solidaire itinérante émerge avec l'arrivée de Mat et Emi en 2016, leurs bagages de travailleurs sociaux, et une idée en tête : « *Qu'est-ce qu'on peut, en tant que personnes, apporter à la communauté ?* » (Montigny, 2023). Désireux de créer un nouvel espace de sociabilité dans ce territoire marqué par l'isolement, ils créent l'association l'ELFE en février 2018. La principale activité de l'ELFE est de faire fonctionner le camion-épicerie, le « car à vrac », qui sillonne les départementales du pays de Brocéliande. Les produits qui y sont vendus sont achetés soit en vrac à des grossistes bio, soit à des producteurs et artisans locaux. Aujourd'hui, l'ELFE compte environ 300 adhérents, soit 1,67 % de la population totale des communes visitées. La marge sur tous les produits est de 20 %, ce qui rend la plupart d'entre eux bien moins chers qu'en grandes surfaces. L'association l'ELFE est aussi construite sur une opposition franche à l'indignité de l'organisation actuelle de l'aide alimentaire. Elle veut offrir à toutes et tous un accès digne à une alimentation choisie, de qualité, entendue ici comme étant bio et ultralocale, produite par des « petits » agriculteurs. Pour ce faire, l'association a notamment mis en place un système de caisse solidaire, c'est cette petite boîte située à côté de la caisse enregistreuse (Figure 1). La caisse solidaire

FIGURE 1. LA CAISSE SOLIDAIRE, DISCRÈTE MAIS CENTRALE



(Source : page Facebook « l'Elfe : l'Épicerie solidaire en Brocéliande », photo publiée le 13/03/2023)

4. <https://blog.insee.fr/https-blog-insee-fr-partir-vivre-a-la-campagne-mais-au-fait-cest-ou-la-campagne-ouvre-un-nouvel-onglet/> (consulté le 03/05/2024)

5. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4240160> (consulté le 03/05/2024)

est alimentée par des dons ponctuels, des ventes de légumes à prix libres, des événements, etc. Chaque personne qui se considère en précarité peut prélever dans cette caisse de quoi payer ses courses ou une partie (souvent la moitié).

Toute l'activité de l'association est réalisée par des bénévoles. La collégiale, instance de gouvernance de l'association, se réunit tous les vendredis. Ses membres sont désignés à chaque assemblée générale. L'association fonctionne en autofinancement, sans subvention. Mat et Emi n'ont jamais voulu faire de ce projet leur métier. « *Créer une entreprise en notre nom, ça nous mettait mal à l'aise, par rapport à notre éthique, nos valeurs. Il fallait quelque chose de coopératif* » (Montigny, 2023). Ils n'ont jamais eu l'idée non plus de « *faire du business* ». Mat et Emi ont toujours conçu ce projet comme une expérimentation, une alternative à l'aide alimentaire, portée par des adhérents, et non par des bénéficiaires. Une alternative dans laquelle « *la dignité de la personne est au cœur du projet* ». « *On a essayé d'avoir le système le plus simple possible, l'outil est là, les gens s'en emparent* » (Figure 2) (ibid.)

FIGURE 2. PHOTO PRISE À IFFENDIC LORS DE LA TOURNÉE DU 30/11/2023



(Source : auteur)

LE CAR À VRAC : UN LEVIER VERS DES PRATIQUES ALIMENTAIRES DURABLES ?

Une transformation timide des pratiques d'achats alimentaires

Le car à vrac est une alternative à l'offre alimentaire dominante sur le territoire. Cependant, évaluer l'impact du car à vrac sur la transformation

des pratiques d'achats alimentaires des adhérents n'est pas chose évidente. Avant le car à vrac, la quasi-totalité des personnes interrogées faisait leurs courses en Biocoop ou sur des marchés. Le car à vrac a remplacé la Biocoop seulement lorsque c'était une contrainte de s'y rendre. Une adhérente explique par exemple qu'avec le car à vrac, elle a réduit ses trajets alimentaires : « *Du fait d'avoir le car à vrac, je vais beaucoup moins à la Biocoop, du coup ça me fait faire moins de kilomètres. Parce qu'un aller-retour à Ploërmel, il y a bien 40-45 bornes* » (Nathalie⁶, 2023). Mais si le magasin est situé à proximité du domicile ou sur un trajet quotidien, le report vers le car à vrac ne se fait pas forcément. Par exemple, un bénévole raconte que : « *Franchement, j'achète presque rien au car à vrac, [...] j'ai déjà mes réseaux d'approvisionnement. Je vais souvent à la Biocoop et au marché de Ploërmel. J'aime bien, y'a tout* » (Christophe, 2023). Le car à vrac semble avoir un effet sur les pratiques d'achats, en incitant les personnes achetant déjà des produits bio à se tourner vers des produits bio et locaux, soutenant un projet à caractère social. Cependant, il est difficile d'en voir l'effet sur la fréquentation des grandes surfaces.

Faut-il alors toucher plus de personnes pour avoir plus d'impact ? Répliquer cette initiative ailleurs ? Travailler avec les élus locaux et nationaux ? Ces perspectives de changement d'échelle sont complexes et peuvent coexister.

Changer d'échelle ou changer les normes ?

Le changement d'échelle est difficile à aborder ici, car il peut s'appréhender de plusieurs manières. Dans le champ de l'innovation sociale, Moore *et al.* (2015) définissent trois façons de changer d'échelle pour une initiative : impacter plus de personnes, impacter les lois, impacter la norme. À l'ELFE, la majorité des bénévoles expriment une volonté de toucher plus de personnes. Le car à vrac constituerait une réponse cohérente aux problèmes du système alimentaire local, notamment la précarité alimentaire, qu'il faudrait donc essayer le plus possible. Mat résume bien cette volonté : « *On a décidé qu'on aurait qu'un seul camion pour l'ELFE. S'il y a des porteurs de projet, venez. J'aimerais vraiment apprendre qu'il y a des gens qui se sont*

6. Les prénoms ont été anonymisés pour la rédaction de la synthèse.

inspirés de notre projet pour le mettre en place chez eux, ce serait génial » (Montigny, 2023).

La volonté de Mat et Emi est de faire du car à vrac un outil le plus simple possible pour que les gens s'en saisissent et s'y sentent bien, mais ce n'est pas si simple. Plusieurs questions se posent, en premier lieu l'attente et la durée des courses. Il n'y a qu'une caisse enregistreuse, donc parfois il faut attendre et faire la queue, le temps que chacun pèse et paye ses courses. Ensuite, faut-il former les gens pour qu'ils changent d'habitudes alimentaires ? Plusieurs produits du car à vrac sont peu consommés, comme les pois cassés ou les protéines de soja, car peu de personnes savent les utiliser en cuisine. Enfin, comment modifier les sociabilités ? Lorsque l'espace est investi par des personnes qui se connaissent, certaines personnes hésitent à s'approcher. Et c'est sûrement là le principal frein à l'inclusion d'un plus grand nombre de personnes à cette initiative. Changer les habitudes sociales par le seul dispositif d'une épicerie itinérante ne suffit pas.

À la question « Pourquoi les gens ne viennent pas au car à vrac ? », les interrogés mettent en avant des valeurs et visions du monde, plutôt que des problèmes pratiques. Les adhérents de l'association seraient vus comme des « babos », « babzoules », « alternos », etc. Il faut dire que sur ce territoire, et plus particulièrement autour de Concoret, cela fait de nombreuses années que beaucoup d'associations et de collectifs expérimentent de nouvelles façons d'habiter, de consommer, de travailler (Roullier, 2011), mettant en exergue un clivage. « À bien des égards, l'alimentation constitue [...] un espace de distinction, où se lisent les frontières entre groupes, les appartenances ressenties et les assignations identitaires » (Stano & Boutaud, 2015). Ce clivage, entre les « anciens » et les « nouveaux » ruraux, est la manifestation de conflits et divergences bien connus. Car même si certains adhérents habitent sur le territoire depuis plus de 20 ans, la plupart sont nés ailleurs. Mais, « dans les années 1970, les nouveaux arrivants étaient vus comme des intrus [...], aujourd'hui, leur installation passe pratiquement inaperçue. Le brassage est devenu la règle et la rupture entre les modes de vie s'est largement atténuée » (Roullier, 2011). Il semblerait donc que cette fracture de la ruralité entre groupes sociaux distincts s'estompe. En espérant que cela permette à terme à l'ELFE d'être plus représentative du territoire.

L'ELFE est une jeune association, qui n'a pas encore un impact clair sur les pratiques d'achats alimentaires. Cependant, en est-ce son but premier ? Les personnes rencontrées lors de cette étude ont assez peu parlé de la qualité des produits ou des bénéfices du bio. Elles ont bien plus souvent abordé la revitalisation des bourgs, la convivialité, la solidarité avec les exilés, le soutien aux producteurs locaux, la précarité, etc. De plus, il est évident que le car à vrac touche une faible part de la population. Mais le but est-il de toucher beaucoup de personnes ? Dès le début, l'objectif est de toucher « *les personnes âgées, les inactifs, les isolés* » (Montigny, 2023). Il est alors évident que « *l'alimentation est presque un prétexte. Avant l'alimentaire, c'est la dimension sociale qui prime. L'alimentaire, c'est l'outil qui nous sert à aborder la question sociale* » (ibid.) L'association commence à être identifiée sur le territoire comme un lieu de socialisation et d'approvisionnement alimentaire qui véhicule des valeurs de solidarité. En ce sens, le principal changement d'échelle que semble impulser l'ELFE est une transformation de certaines normes culturelles, mettant en avant l'entraide, l'autogestion, la dignité. C'est un changement de fond, qui est moins perceptible qu'une croissance de l'offre itinérante, du nombre de clients ou des volumes vendus. Cette dynamique permettra peut-être de transformer les conceptions locales du lien entre alimentation et solidarité.

LE CAR À VRAC : UN VECTEUR DE RECONNEXION

La mixité sociale : une question à mieux appréhender

Les initiatives locales alternatives sont souvent pensées et investies par les classes moyennes et supérieures, et représentent un marqueur de distinction (Paddock, 2016). Alors que dans le même temps, ces initiatives ambitionnent d'impliquer des personnes en situation de précarité dans leur gouvernance, afin d'« *accroître l'inclusion, en réduisant les phénomènes d'auto-exclusion, mais aussi pour redonner du pouvoir d'agir aux personnes en ce qui concerne le choix de leur alimentation* » (Chiffolleau et al., 2023). La participation des classes populaires revient donc régulièrement comme un enjeu central pour ces initiatives.

L'ELFE affiche clairement le fait que tout le monde puisse venir faire ses courses au car à vrac. L'association fait donc de la mixité sociale un objet central. De fait, les personnes actives dans l'association sont aussi bien des artisans, des aides à domicile, des personnes au RSA, que des médecins ou des retraités de l'éducation nationale. Mais, dans les espaces ruraux, la question de la mixité sociale se joue bien plus entre « anciens » et « nouveaux » ruraux. Elle passe bien davantage par une participation effective des personnes isolées et/ou natives, a priori défiantes vis-à-vis des sociabilités néo-rurales.

Assurer la participation de toutes et tous à un projet commun : un défi de taille

À l'ELFE, il n'y a pas « d'adhérent aidé » ou « d'adhérent solidaire ». Tout le monde adhère au même titre et a accès aux mêmes produits. Ensuite, le dispositif de caisse solidaire permet à une personne précaire d'effectuer ses courses au car à vrac, et ainsi de participer concrètement à la vie de l'association. Cette caisse fait partie de l'identité du car à vrac, elle garantit à toutes et tous le fait de pouvoir consommer des produits de qualité à moindre coût. Néanmoins, à la différence d'autres initiatives où l'anonymat est central, ici, en pratique c'est moins le cas. Pour se servir de la caisse solidaire, il faut tout d'abord savoir comment faire, et il faut calculer sa réduction soi-même, devant les autres, et parfois des proches. En pratique, même si la démarche reste simple et peut s'effectuer en quasi-anonymat pour des habitués, il semble qu'elle génère de la gêne. De plus, les personnes précaires se concentrent sur les produits peu chers et « essentiels ». Pour elles, le kimchi ou les noix de cajou semblent être considérés comme des « produits de luxe » (Erwan, 2023). La caisse solidaire seule ne règle donc pas totalement la problématique du plein accès à une alimentation choisie et diversifiée.

En revanche, la caisse solidaire a une autre fonction, plus décisive dans le processus d'inclusion de personnes précaires ou isolées. Elle est un outil d'appui au travail social. Tout d'abord, elle permet à l'association l'ELFE d'être accréditée « dispositif d'aide alimentaire », et autorise de ce fait les structures sociales à rediriger des personnes accompagnées vers le car à vrac. Ensuite, elle crée un espace pour parler de précarité alimentaire. Par exemple, Emi sur la tournée

de Guilliers accueille les nouvelles personnes en leur présentant l'ensemble des produits, le fonctionnement des tournées, le vrac, la pesée, et le principe d'autodétermination pour la caisse solidaire. Elle invite ainsi chacun à réfléchir à sa situation, pour être en mesure de décider s'il se servira de la caisse solidaire ou non. Cette réflexion est une première acculturation aux valeurs de l'association. Cette espace d'échange permet de dédramatiser le sujet de la précarité alimentaire.

Envisagée de cette manière, la caisse solidaire permet de prendre en compte la singularité de la situation de chaque personne, et d'y répondre de manière adaptée et individualisée. Elle s'inscrit dans une démarche d'« aller vers » (Adloff, 2018). « *L'aller vers n'est pas segmenté par une frontière spatiale entre la personne accompagnée et l'intervenant de terrain, ce dernier allant activement à la rencontre des personnes restées à l'écart, en se déplaçant physiquement* » (Baillergeau & Grymonprez, 2020). Avant la caisse solidaire, la première manifestation de cette posture est le caractère itinérant de l'épicerie et le choix des communes visitées, où les services, notamment alimentaires, sont rares. Se rendre dans ces communes, c'est potentiellement toucher des personnes qui ont des freins à la mobilité, et qui potentiellement connaissent des situations de précarité. Cependant, se rendre là où personne ne vous attend est parfois synonyme de ne rencontrer personne. « *Dans l'aller vers, la garantie de rencontre n'est pas acquise, elle n'est pas contrôlable* » (Adloff, 2018). Mat témoigne clairement de ces difficultés au début de l'association : « *Parfois, je préparais le camion, j'allais faire la tournée, et je savais très bien que je ne verrais personne* » (Montigny, 2023). Malgré ces difficultés, cette démarche est le seul moyen d'espérer toucher des personnes isolées socialement.

Bâtir la participation effective de tous à un projet commun passe aussi par d'autres mécanismes. Une fois la rencontre passée et le contact établi, il faut construire les conditions de l'implication de chacun dans la gouvernance et dans les activités de l'association. Un préalable à cela est le fait que Mat et Emi rappellent qu'ils n'ont jamais eu l'idée de faire du car à vrac leur activité rémunératrice. En s'efforçant de garder cette posture bénévole et en créant une association dotée d'une gouvernance collégiale (« *Chez nous, il n'y a pas de président !* ») les nouveaux adhérents

comprennent que le seul intérêt que les membres de l'ELFE peuvent avoir est la diffusion et la réalisation des valeurs de l'association : l'entraide et la solidarité. De plus, le fait que les deux fondateurs affichent dès le début une volonté de transmettre puis de se retirer a été le catalyseur d'une véritable participation sociale des adhérents. C'est grâce à cette forme de démocratie horizontale que des personnes de tous horizons se sont senties autorisées à participer à l'initiative. Par la suite, Mat et Emi ont régulièrement accepté des décisions qui n'allaient pas exactement dans leur sens. « *On travaille au consensus, il y a des membres qui étaient contre une décision, donc on n'y est pas allé. Si tu te braques, la mayonnaise elle prend pas* » (Montigny, 2023). Dans un projet comme celui-ci, si les fondateurs n'acceptent pas de se mettre en retrait, de déléguer, et d'accepter des décisions contraires à leur vision, il y a peu de chance que les ambitions démocratiques du projet soient prises au sérieux.

En ne stigmatisant pas — « *On n'a pas mis épicerie solidaire sur le camion, pour pas que les gens se disent, ça me concerne pas, c'est pour les pauvres* » explique Mat —, en accueillant la situation particulière de chaque personne avec cette démarche d'« aller vers », en transmettant les compétences de réalisation des tournées, d'action collective, et les valeurs de l'association, en faisant confiance à chacun dans son autodétermination et dans sa capacité à faire, les membres de l'ELFE, mettent en place un réel processus d'empouvoirement (Bacqué & Biewener, 2013). Ce dernier allie estime de soi et développement de compétences — « *il y a un petit côté gratifiant de gérer la tournée, le camion, aider les gens si besoin* » — à un engagement collectif — « *les habitants de chaque commune se sont constitués en groupe pour assurer chaque semaine la tournée, ils se sont emparés du projet* » — explique fièrement Mat (Montigny, 2023).

La construction d'un territoire solidaire

Le car à vrac sert aussi à d'autres causes. En effet, les activités de l'ELFE ne se résument pas au car à vrac. En premier lieu, une soupe populaire est organisée tous les mois par l'association dans une commune différente. Elle est préparée à partir de dons de légumes d'adhérents ou de maraîchers volontaires. Elle est vendue à prix libre, au profit de la caisse solidaire. Ensuite, l'association met

en pratique la solidarité avec les producteurs et artisans locaux, en vendant leurs produits dans le car à vrac. Certains d'entre eux considèrent cette épicerie comme un client comme les autres, qui ne négocie pas les prix, certes. Cependant, d'autres adhèrent aux valeurs portées par l'association et se saisissent de l'outil. Ils livrent sur les tournées, ce qui leur permet de rencontrer les adhérents. Ils mettent leurs produits « en rayon », déposent leurs factures au bon endroit, et se payent directement dans la caisse. « *Un peu comme au sein des groupements de producteurs* » se réjouit Mat (Montigny, 2023). Le car à vrac est un médiateur pour construire ou consolider des solidarités nouvelles entre producteurs et mangeurs. C'est aussi un moyen pour des paysans engagés de longue date dans l'agriculture biologique d'affirmer leurs convictions en permettant « *un accès à la bio pour tout le monde, quels que soient les moyens financiers* »⁷. Une autre action des membres de l'ELFE est le soutien régulier aux collectifs d'aide aux personnes exilées. Par exemple, récemment, l'argent récolté lors d'une soupe populaire est allé directement aux associations mobilisées sur le campement de Maurepas, à Rennes.

Cette liste d'actions solidaires, de liens avec d'autres collectifs (cadeaux pour les enfants de l'épicerie sociale de Ploërmel, organisation de ciné-débats, glanage, relais de nombreux événements militants du territoire, etc.), s'agrandit avec les années d'activités de l'association. L'ELFE n'entretient pas seulement une solidarité interpersonnelle entre ses membres, sur un territoire prédéfini. Elle invite par ses actions à repenser le territoire, au-delà des limites administratives ou géographiques, c'est-à-dire ce qui fait notre subsistance, et la subsistance d'autrui. Le territoire n'est plus l'espace où l'on vit mais l'espace dont on vit. L'ELFE construit ainsi un territoire solidaire, avec toutes les personnes et collectifs qui sont prêts à en faire de même. Pour le dire autrement : « *Dites-moi ce qui vous permet de subsister, ce que vous pouvez représenter, ce que vous êtes prêt à entretenir et à défendre, je vous dirai quel est votre territoire* » (Latour, 2019).

7. ISF Agrista (2023). *Le Car à Vrac de l'ELFE* - Jean-Luc Giquel. <https://www.youtube.com/watch?v=m-NgBLQrnRM> (consulté le 29/02/2024).

CONCLUSION

En première approche, les spécificités socio-démographiques des espaces ruraux peuvent apparaître comme des freins vers un accès universel à une alimentation de qualité. Cependant, l'exemple de l'association l'ELFE, avec son initiative d'épicerie solidaire et itinérante, semble apporter une réponse intégrée et cohérente à cette problématique. De plus, l'organisation du système alimentaire actuel accroît les distances entre les mangeurs et leur alimentation, leur territoire, le monde agricole. En s'inscrivant dans la transformation des normes culturelles associées à l'alimentation et à la solidarité, l'ELFE contribue à résorber géographiquement, économiquement, socialement et politiquement ces distances.

De fait, l'ELFE expérimente une économie concrète de la solidarité alimentaire, ancrée dans un territoire qu'elle construit par les relations et valeurs qu'elle fait vivre chaque jour. Pour qu'elle s'affirme comme un lieu reconnu et pérenne d'entraide mutuelle et d'empouvoirement, son ouverture et ses principes doivent être rappelés et renforcés en continuant d'« aller vers », de s'adapter à la situation particulière de chacun, et d'initier de nouvelles actions collectives.

BIBLIOGRAPHIE

Adloff, C. (2018). « Aller vers » pour lier avec les personnes à la marge. *Vie sociale et traitements*, 139(3), 5-12.

Bacqué, M.-H. & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idées économiques et sociales*, 173(3), 25-32.

Baillergeau, É. & Grymonprez, H. (2020). « Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales. *Revue française des affaires sociales*, 2, 117-136.

Bermond, M. & Jousseau, V. (2013). 1962-2007 : un demi-siècle de dynamique démographique dans l'Ouest français. *Les Cahiers Nantais*, 1, 41-46.

Chiffolleau, Y., Akermann, G., Paturol, D. & Noël, J. (2023). Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation : Économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire. *Lien social et Politiques*, 90, 310-329.

De Sousa, A.A. (2010). La pauvreté en milieu rural. *Pour*, 205-206(2-3), 7-11.

Latour, B. (2019). À quoi tenons-nous ? *Revue Projet*, 373(6), 22-23.

Moore, M.-L., Riddell, D. & Vocisano, D. (2015). Scaling out, scaling up, scaling deep: Strategies of non-profits in advancing systemic social innovation. *Journal of Corporate Citizenship*, (58), 67-84.

Paddock, J. (2016). Positioning food cultures: "Alternative" food as distinctive consumer practice. *Sociology*, 50(6), 1039-1055.

Pouzenc, M. (2012). Les grandes surfaces alimentaires contre le territoire... Tout contre. *Pour*, 215-216(3-4), 255-261.

Raoul, E. & Casteigts, M. (2011). *La mobilité et les transports dans les territoires ruraux*. Conseil général de l'Environnement et du Développement durable & Inspection générale de l'Administration. <https://www.vie-publique.fr/rapport/32352-la-mobilite-et-les-transports-dans-les-territoires-ruraux>

Roullier, C. (2011). Focus — Qui sont les néoruraux ? *Informations sociales*, 164(2), 32-35.

Slocum, R., Cadieux, K.V. & Blumberg, R. (2016). Solidarité, espace et « race » : vers des géographies de la justice alimentaire. *Justice spatiale*, 9.

Soumagne, J. (2002). *Commerce et espaces fragiles, essai sur la revitalisation du commerce en milieu urbain et rural*. Centre européen de recherche sur les activités commerciales et l'aménagement des cadres de vie.

Stano, S. & Boutaud, J.-J. (2015). L'alimentation entre identité et altérité. Le Soi et l'Autre sous différents régimes. *Lexia (New Series)*, 19-20, 99-115.

Entretiens

Christophe, membre de l'ELFE, entretien le 01/12/2023 à Concoret.

Erwan, membre de l'ELFE, entretien le 28/11/2023 à Concoret.

Montigny M. et É., fondateurs de l'ELFE, entretien le 01/12/2023 à Mauron.

Nathalie, membre de l'ELFE, entretien le 28/11/2023 à Saint-Brieuc-de-Mauron.

Décryptage des préoccupations alimentaires de participants à une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation

Le cas de la caisse alimentaire commune de Montpellier

SARAH COSTES

MOTS-CLÉS : SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE, ALIMENTATION CHOISIE, PRÉOCCUPATIONS ALIMENTAIRES

Quelle est votre définition du droit à l'alimentation et de l'alimentation durable ? Qu'est-ce qui selon vous définit un produit de qualité ? Voilà le type de questions qui ont été posées à quinze participants¹ à l'expérimentation d'une caisse alimentaire commune (désignée par « caisse » ci-après) à Montpellier. L'analyse de leurs réponses vise à décrypter leur rapport à l'alimentation et à comprendre avec quelles préoccupations alimentaires ils ont intégré la caisse. Les résultats restitués ne dressent pas une analyse socioéconomique des préoccupations alimentaires identifiées et n'ont pas valeur de représentativité ni d'exhaustivité, mais présentent la diversité des témoignages recueillis à un moment donné de l'histoire de la caisse.

LA CAISSE : UNE ODE À LA SOLIDARITÉ

La caisse est une expérimentation de solidarité et de démocratie alimentaire qui vise à mettre en application les principes d'une sécurité sociale

1. Entretiens individuels semi-directifs réalisés par l'équipe d'animation de la caisse en juillet et août 2023 auprès de quinze participants ayant rejoint la caisse en mai 2023 lors du second tirage au sort, ne faisant pas partie du comité citoyen et présentant des profils socioéconomiques divers : salariés, étudiants, retraités, chômeurs, etc., en situation de précarité ou non.

de l'alimentation. Lancée en 2023, elle compte aujourd'hui 350 participants, tous volontaires, qui ont été sélectionnés par tirages au sort pondérés par l'âge et les revenus, afin de compter une diversité de profils socioéconomiques.

La caisse expérimente un système de cotisation mensuelle et libre des bénéficiaires. Ceux-ci reçoivent alors l'équivalent de 100 € par mois en MonA, une monnaie numérique créée spécifiquement pour l'expérimentation, à dépenser dans des points de vente alimentaires conventionnés. Le conventionnement, c'est-à-dire le choix des lieux d'approvisionnement alimentaire partenaires dans lesquels les participants peuvent utiliser la MonA, est régi par le comité citoyen. Il s'agit de l'instance décisionnelle de la caisse qui est composée de soixante-et-un participants, se réunissant tous les mois afin de discuter des modalités et orientations techniques, organisationnelles et politiques de l'expérimentation.

Rétablir une forme d'équité dans l'accessibilité économique à une alimentation durable, voilà l'objectif premier de la caisse : « *Comme le droit à l'eau, le droit à l'alimentation c'est de faire en sorte que ce ne soit pas un privilège* »². La caisse est donc décrite par certains participants interrogés comme un moyen de « *prendre part à un*

2. Toutes les citations sont issues des entretiens mentionnés en introduction.

modèle de société plus équitable », « *une façon de neutraliser un peu les revenus des uns et des autres* » afin de « *permettre à des personnes qui ont beaucoup moins les moyens de pouvoir accéder à de la nourriture de qualité* ». En effet, cette expérimentation défend la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation (Ramel, 2022) qui va au-delà du droit à être à l'abri de la faim et vise à garantir le droit d'accès à une alimentation durable. Car avec l'inflation, l'alimentation est la variable d'ajustement principale du budget des ménages et le critère du prix s'impose d'autant plus comme la contrainte première de certains mangeurs. La définition d'un bon produit renvoie alors pour certains participants interrogés à « *un produit qui coûte pas cher* ». En ce sens, le soutien économique apporté par la caisse constitue pour les participants les plus précaires un moyen de « *soulager le budget* » en leur conférant une sécurisation financière et alimentaire : « *Ce que j'ai vu premièrement c'est vraiment le gain financier, de me dire que je gagne 70 € sur mon budget* », « *Par mois ça va quasiment doubler mon budget* », « *C'est hyper rassurant* ». Dans certains cas, cela permet même de réduire la dépendance à l'aide alimentaire, voire de s'en émanciper.

La caisse est donc considérée par la grande majorité des participants comme une expérimentation qui replace la solidarité au cœur des préoccupations : « *[La caisse] je le fais pour les autres, je ne le fais pas pour moi* ». Bien au-delà d'une simple aubaine économique, la caisse représente pour eux un engagement au travers duquel ils espèrent « *faire évoluer la société* » : « *C'est un truc solidaire qui unit des personnes* », « *Quand j'ai eu connaissance de la caisse, j'ai trouvé que c'était génial [...] parce que ça va vers l'avenir, parce que ça va vers quelque chose de très beau* », « *J'adore qu'on se dise, ok on va expérimenter ça pour le bien-être des gens* », « *Il y a ce côté humain : là on recommence avec ça à toucher du doigt quelque chose de précieux qu'on a perdu il y a longtemps* ». Et ce « *quelque chose* », c'est le souci du bien-être de l'autre et du monde.

LA RECONQUÊTE DU POUVOIR DU CHOIX

Pour les participants interrogés les plus précaires, être dans la précarité alimentaire et avoir recours à l'aide alimentaire, c'est être contraint de manger les rebuts de la grande distribution : « *Le*

Secours populaire et les Restos du Cœur, ce sont souvent des boîtes. Et voilà donc c'est pas moi qui choisis ». Être dans la précarité alimentaire, c'est aussi se voir imposer un régime de premier prix : « *Je vous dis 20 ans de mauvaise bouffe [...]. Normalement ce que j'achetais dans les magasins c'était souvent les trucs premiers prix donc de mauvaise qualité, les ultra promos ou les trucs périmés, c'était pas un choix de fou* ». Finalement, être dans la précarité alimentaire, c'est ne pas avoir le choix de manger ce que l'on désire.

Ainsi, alors que la principale réponse de la société à la précarité alimentaire est un système d'aide alimentaire portant atteinte à la dignité des personnes (Bonzi, 2023), la caisse vise à redonner à tous les citoyens y participant, y compris les plus précaires, le choix de leur alimentation car « *un bon produit, c'est un produit que j'ai désiré* ». En effet, en redonnant du pouvoir d'achat, la caisse permet aux participants de « *retrouver une sorte de pouvoir sur mon alimentation* ». Car retrouver du pouvoir d'achat, c'est retrouver le pouvoir du choix : « *Oui, je trouve que ça [la caisse] augmente mon pouvoir de décision* ». Le droit à l'alimentation (Ramel, 2022) renvoie d'ailleurs à une alimentation choisie « *qui laisse aux gens l'autonomie et la liberté d'être créatifs* » afin que « *tout le monde puisse consommer de la bonne nourriture comme ils veulent* » et ainsi maîtriser « *le message que mon alimentation, quelque part, fait passer aussi* ». Émerge également dans ce discours la dimension identitaire de l'alimentation. Ainsi, choisir ce que l'on mange, c'est reconquérir une forme de liberté.

Choisir de retrouver le goût du plaisir

La notion de plaisir est une préoccupation partagée par la majorité des participants interrogés : « *Ce qui m'intéresse dans l'alimentation en général, c'est de me faire plaisir* ». La définition d'un bon produit renvoie alors, entre autres, à la dimension gustative : « *Quand on se prive d'une bonne alimentation, on se prive du goût, on se prive du plaisir* ». Certains participants placent d'ailleurs le goût comme un critère de choix principal : « *Un bon produit, c'est important que ça me fasse plaisir de le manger [...], avant tout c'est vraiment sur le goût que je trouve le bon produit* ».

Ces propos font échos aux travaux de Rozin et al. (1986) qui identifient parmi les facteurs

déterminant l'acceptation ou le rejet d'un aliment les facteurs sensori-affectifs, qui renvoient notamment au goût et à l'odeur et donc au rôle émotionnel de l'alimentation. Les auteurs précisent alors que ces facteurs s'inscrivent dans ce qu'ils qualifient de signes immatériels, ayant une influence directe sur les comportements.

En redonnant le pouvoir du choix alimentaire, la caisse est ainsi vue par certains participants comme un moyen de « retrouver le goût des bonnes choses » : « Quand je vois tout ce qu'il y a à la Cagette³, je me dis qu'à chaque fois que je vais faire mes courses il y a plein de choses que j'aime », « [La caisse] ça me permet de ne pas compter mes sous pour acheter du café, du jus de fruits et du lait végétal [...]. Donc voilà je mange des bons produits, je me régale », « J'ai mangé des cerises pour la première fois depuis 20 ans ». À travers ces discours émergent des aliments considérés comme des produits de luxe ou d'exception, ainsi que des aliments affectionnés dont certains participants interrogés se sont longtemps privés par contrainte. Il ressort également l'idée qu'accéder à des produits plus chers permet de s'assurer d'un plaisir gustatif : « Les goûts, ça n'a rien à voir avec les produits premiers prix ». Choisir ce que l'on mange, c'est donc avoir le pouvoir de choisir de manger ce que l'on aime et la liberté de se faire plaisir.

Choisir de prendre soin de sa santé

La santé est une préoccupation unanimement partagée par les participants interrogés : « L'alimentation [...], c'est à la base de la santé des gens ». Certains participants accusent d'ailleurs leur mauvaise alimentation d'être la cause première de leur mal-être physique ou mental, car choisir ce que l'on mange, c'est avoir le pouvoir de prendre soin de sa santé.

Diversifier son alimentation

En ce sens, certains participants évoquent leur volonté de faire évoluer leur régime alimentaire. Car choisir ce que l'on mange c'est avoir la liberté de diversifier son alimentation et le pouvoir de faire évoluer ses pratiques alimentaires : « Je voulais vraiment changer mon alimentation et j'ai vu que [la caisse] c'était une opportunité [...], j'ai

rajouté plus de fruits et légumes, donc ça c'est un gros changement dans ma vie ».

Mettre à distance les produits industriels

Certains participants exposent également leur désir de consommer « une alimentation qui soit saine et donc non industrialisée ». La définition d'un bon produit fait alors référence pour eux à ce qui n'est « pas produit à la va-vite dans une usine ». En effet, certains discours reflètent une diabolisation de l'industrie agroalimentaire alors associée à la malbouffe et également critiquée sur la dimension éthique, exprimée au travers du souci du bien-être humain et animal : « Un bon produit [...] ne me laisse pas la suspicion d'avoir été fabriqué de manière anormale, par des gens qui ont été maltraités, avec des animaux qui ont été maltraités, avec des produits ajoutés, tout ce que représente l'agroalimentaire pour moi », « Un bon produit [...], il n'a pas exploité la misère des gens avant d'arriver dans mon assiette ». Ces participants interrogés expriment donc une méfiance vis-à-vis des produits (sur)transformés, voire un rejet : « Un bon produit, c'est quelque chose qui n'est pas transformé la plupart du temps, parce qu'il y a des produits transformés très bons mais dont je me méfie toujours », « On cuisine uniquement des produits frais le plus souvent possible et on n'a recours à aucun plat déjà préparé ». Ainsi, choisir ce que l'on mange, c'est aussi avoir le pouvoir de privilégier des produits peu transformés.

Manger bio pour sa santé

L'agriculture chimique est également pointée du doigt par une majorité de participants interrogés qui s'insurgent : « C'est ahurissant de voir certains produits en vente avec des composants qu'on sait cancérigènes ». Pour eux, il s'agit alors de « ne pas se laisser empoisonner » : « Mon angoisse, c'est tout ce qui est pesticides et compagnie », « [Ce qui me préoccupe], c'est tout ce qui est toxique : tout ce qui est engrais, conservateurs, nitrites, toutes les saloperies qu'on rajoute dans la bouffe finalement ».

Ils évoquent ainsi l'agriculture biologique comme un signe de qualité et de confiance : « Pour moi manger bio, c'est manger qualitatif [...], j'ai l'impression que je prends soin de ma santé quand je mange bio ». Certains participants ont un avis plus nuancé : « C'est un peu la mode aussi de dire oui, c'est bio », « Je consomme du

3. Épicerie solidaire à Montpellier, lieu d'achat conventionné par la caisse.

bio, mais je ne suis pas à la recherche du bio [...], ça me semble une qualification... allez, petite bourgeoise ». La question du coût est alors pointée du doigt par certains participants : « *Sur les produits bio, ce qui me bloque, c'est le prix* », « *[Un bon produit] c'est un produit sain, idéalement un produit bio, sachant que comme c'est souvent quand même beaucoup plus cher, je ne me les offre pas tout le temps* ». Un participant évoque également ne pas avoir aimé les produits bio.

La préoccupation autour de la santé intègre donc une volonté de se nourrir avec des produits qui soient les plus proches possibles de l'état de nature : c'est ainsi que sont refusés les produits chimiques et transformés. Cette représentation fait écho à l'analyse de Lahlou (1995).

Choisir de s'engager en faveur de l'environnement

Certains participants évoquent leur sentiment d'appréhension face aux transformations environnementales subies à cause du changement climatique : « *Bientôt la planète sera inhabitable* ». Et d'après eux, le modèle agricole intensif a sa part de responsabilités : « *À l'époque, c'était l'agriculture intensive qui devait résoudre tous les problèmes de la planète, la faim dans le monde, etc. Et on s'aperçoit que finalement il y a plus de dégâts qu'autre chose. Donc ça c'est une inquiétude, une préoccupation, c'est sûr* ». Face à cette réalité, un participant s'insurge : « *Comment arrive-t-on à détruire une planète pour le profit de quelques-uns et au détriment de la majorité ?* ».

Ainsi, la grande majorité des participants interrogés évoquent une préoccupation environnementale liée à l'alimentation : « *Un bon produit, c'est quelque chose [...] qui ne soit pas produit sans tenir compte des effets que ça peut produire sur la nature* ». Certains en font même une priorité.

Se soucier de la gestion des ressources et de la saisonnalité

Le souci de la gestion des ressources apparaît ainsi dans certains discours : « *[L'alimentation durable] c'est celle qui n'a pas demandé de trop puiser dans les ressources* ». Un participant mentionne alors vouloir « *diminuer les déchets [de plastique]* » et défend donc la consommation d'aliments en vrac comme moyen de limiter les emballages : « *Grâce à la MonA, je trouve des produits sans emballage* ».

Plus largement, l'alimentation durable est finalement définie comme « *celle qui soit la plus respectueuse de l'environnement, que ce soit par les intrants potentiellement phytosanitaires mais même par rapport à la saisonnalité ou au climat qui change à toute vitesse* ». La préoccupation de la saisonnalité, évoquée par quelques participants, apparaît également dans ce discours.

Manger bio pour protéger l'environnement

La majorité des participants défendent donc l'agriculture biologique, prônant un modèle aux pratiques de production plus vertueuses pour l'environnement : « *Le bio de façon indiscutable apporte un gros plus, même s'il est imparfait* ». Quelques discours évoquent d'ailleurs le double impact positif de l'agriculture biologique à la fois sur la santé — comme décrit plus haut — et sur l'environnement. Ainsi, acheter des produits alimentaires bio, pour certains participants, c'est aussi s'engager pour l'environnement, car choisir ce que l'on mange, c'est se saisir du pouvoir d'encourager une agriculture qui défend le vivant.

Finalement, certains participants développent la question environnementale en avançant la nécessité d'une « *coercition par rapport aux méthodes de production alimentaire, que ce soit l'utilisation de produits phytosanitaires, que ce soit par rapport à l'utilisation de moyens de transports pour amener sur de très longues distances des produits qui sont produits localement, c'est une aberration* ». Entre alors en compte la notion d'origine des produits.

Choisir de se soucier de l'origine et de la traçabilité

Choisir son alimentation, c'est également avoir la liberté de soutenir ceux qui la produisent et le pouvoir d'exiger de savoir d'où elle vient. En effet, pour la plupart des participants interrogés, l'origine et la traçabilité des produits alimentaires est une préoccupation récurrente : « *[Pour que ce soit] un bon produit [...], il faut aussi que j'aie des informations sur d'où il vient et comment il est produit* ». Certains d'entre eux affichent d'ailleurs une conscientisation de la complexité des circuits de production et du contexte de globalisation des échanges dans lesquels ils s'inscrivent : « *C'est ahurissant le chemin des aliments quand on regarde les ressources qu'on peut avoir [...] et finalement acheter des choses venues du bout du monde alors que mon voisin les produit* ».

Le local : un critère de confiance et de qualité

Si la notion de circuit court n'est évoquée que par quelques participants interrogés, le local est une préoccupation partagée par la grande majorité d'entre eux. Certains en font une priorité : « *Je vais faire passer la proximité puis l'équilibre alimentaire* » ; quand d'autres la situent au second plan : « *Le local n'est pas une priorité : j'ai un peu lâché du lest* ». Le critère de proximité est cependant considéré par certains participants interrogés comme une charge monétaire supplémentaire : « *On regarde d'où ça vient : si c'est des tomates qui viennent d'Espagne [...], on préférera celles de la région de Montpellier, parce que c'est vrai qu'on a les moyens de payer un peu plus cher le produit* ».

La proximité est parfois associée à une garantie de qualité : « *[Un produit de qualité] ça va être du local, du français en tous cas* ». Ceci fait écho aux facteurs dits idéationnels ou symboliques décrits par Rozin et al. (1986), qui mentionnent la connaissance de l'origine d'un produit comme l'un des facteurs déterminants dans l'acceptation ou le rejet d'un aliment. En effet, les valeurs immatérielles sont directement rattachées à une culture et aux enjeux économiques et sociaux de la société dans laquelle les individus évoluent. Dans ces discours, la définition de la qualité renverrait à une construction sociale qui définirait les produits de proximité comme étant des produits de qualité.

Choisir de soutenir les agriculteurs

La préoccupation autour de l'origine des produits alimentaires traduit également pour certains participants leur souci du sort des agriculteurs : « *Quand on a des producteurs et productrices qui sont sur le même plateau de jeu que tout ce qui importé, ils n'ont pas du tout les mêmes règles de jeu en fait, ils ne sont pas soumis aux mêmes lois, aux mêmes règles de production, que ce soit sur les aspects environnementaux, sur les aspects de droit du travail. Forcément, il y a une distorsion de concurrence qui est phénoménale* ». C'est face à ce constat que certains des participants interrogés expriment leur volonté de recréer du lien avec les agriculteurs et de « *soutenir ces gens-là qui ont du mal à sortir leur épingle du jeu par rapport à la grande distribution* » : « *Ça me fait plus plaisir honnêtement de filer de l'argent aux producteurs plutôt qu'aux grandes surfaces* ».

Certains participants évoquent alors la caisse comme un levier de facilitation pour diversifier, voire changer, de lieux d'approvisionnement : « *[La caisse] va me permettre de moins aller dans les supermarchés et les grandes chaînes de distribution* ». Ainsi, choisir où l'on fait ses courses, c'est aussi être libre de choisir qui on rémunère.

Choisir de tisser du lien social

Pour la plupart des participants interrogés, l'alimentation fait également écho à la dimension de lien social : « *Quand on se prive d'une bonne alimentation [...], on se prive du contact* ». La socialisation intervient d'une part lors des achats : « *C'est le moment où tu rencontres des gens* ». Certains participants disent alors apprécier « *la rencontre avec les producteurs quand on s'approvisionne dans des endroits où l'on peut rencontrer des gens et où l'on n'est pas que derrière des étals tout seul* ». Ceux qui confient désormais préférer les marchés et petits commerces spécialisés aux grands supermarchés précisent : « *J'aime bien ce côté humain [...], c'est un lieu de rencontre aussi* ». Pour eux, la caisse est donc finalement aussi un moyen de « *rapprocher la population de lieux de vente avec peut-être plus de convivialité* ».

Plus largement, l'alimentation est parfois associée à « *l'importance que cela a dans la relation aux autres [...], l'échange de cultures* ». Lalhó (1995) écrit à ce sujet que l'acte alimentaire est définitoire des groupes, notamment familiaux. D'ailleurs, la préoccupation liée au lien social intervient d'autre part à travers l'évocation dans certain discours de la commensalité, associée au plaisir : « *Ce qui m'intéresse dans l'alimentation, c'est [...] de faire plaisir aux gens au travers des repas que l'on peut partager* ». Ces discours rappellent également l'analyse de Fischler (1990), qui décrit l'acte alimentaire comme un support privilégié des relations sociales et celle de Lalhó (1995), qui évoque l'alimentation comme un marqueur des rites de la vie sociale, illustrant son propos avec certains produits alimentaires dont la consommation est prétexte et support de moments sociaux comme le thé, le café, le cocktail ou encore l'apéritif.

Choisir de transmettre des valeurs

La préoccupation de la transmission apparaît également dans certains discours : « *Ma préoccupation [...], c'est d'éduquer mon fils au goût* ». La

cuisine est alors pensée comme « *une transmission importante* » et l'alimentation est ainsi jugée par certains participants comme partie intégrante de l'éducation des enfants. D'ailleurs, d'après Lahlou (1995), le domaine de l'alimentation est celui dans lequel les capacités d'apprentissage sont les plus performantes et les plus durables. Ainsi, une seule mauvaise expérience digestive suffirait à entraîner une aversion capable de durer plusieurs dizaines d'années. Choisir ce que l'on mange, c'est donc aussi choisir l'éducation alimentaire que l'on souhaite offrir à ses enfants et les valeurs que l'on souhaite transmettre.

LE DROIT A L'ALIMENTATION DURABLE : UN COMBAT POLITIQUE

La majorité des participants interrogés sont conscients que les questions d'alimentation sont aussi d'ordre politique : « *J'ai l'impression qu'on défend un modèle, on va dire, qui est un peu politisé* », « *Il faut augmenter la conscience politique de tout le monde : les gens qui produisent, les gens qui achètent et les gens qui cotisent* », « *Le droit à l'alimentation, c'est un combat politique* ». En reprenant le pouvoir sur leur alimentation, ces citoyens sont alors libres de revendiquer la dimension politique de leur pouvoir du choix : « *Un achat, c'est un acte politique* ». Quelques participants interrogés confient cependant ne pas être engagés sur le plan politique ou évoquent leur sentiment d'illégitimité à parler politique : « *J'ai toujours estimé que je n'étais pas assez éduqué, cultivé, que je ne sais pas assez de choses sur la politique pour bien voter* ».

Concernant le projet de la caisse, ces participants interrogés soulignent le soutien des collectivités locales au dispositif, mais pointent du doigt le manque d'intérêt de l'État : « *Aujourd'hui l'aide de l'État n'est pas suffisante pour que tout le monde puisse être nourri correctement* », « *Je trouve qu'on a à la ville en ce moment une mandature qui s'en préoccupe [de la caisse] pour le coup, donc c'est bien si ça continue, mais par contre au niveau national, non on ne s'en occupe pas assez* », « *En fait les pouvoirs publics, ils s'intéressent plutôt aux PIB et à l'attractivité économique et à compter le plus de ressources et en tirer le plus de profits* ».

La volonté d'un changement d'échelle de la caisse

Certains participants interrogés insistent sur l'importance du soutien financier de l'État pour garantir la prospérité de la caisse : « *J'aimerais bien qu'ils [les politiques] prennent en charge ce projet à terme [...], parce que je pense que sinon on pourra pas aller très loin quoi* ». Car la majorité espère un changement d'échelle du dispositif : « *Pour moi la caisse alimentaire commune c'est un maillon [...], il faut que plusieurs maillons existent, qu'il y ait un maillage national de plusieurs structures [...]. Et à partir de ce maillage, on pourra organiser un système national* », « *Je vois vraiment le truc comme une expérimentation à une échelle, déjà d'une ville quoi, et puis après moi j'imagine que ça pourrait se globaliser et que du coup ce sera un projet national absolument merveilleux qui garantirait à tous un truc qui est essentiel à la vie* ». Émerge ainsi dans ces discours la volonté d'essaimer, en multipliant les initiatives de caisse alimentaire partout en France. Et l'ambition visée à terme, c'est l'institutionnalisation du système défendu par la caisse : « *J'aimerais que politiquement l'État mette ça en place pour que tout le monde puisse consommer de la bonne nourriture comme ils veulent* », « *Il faut réussir aussi à convaincre au niveau national pour que cette fameuse sécurité sociale de l'alimentation, elle finisse par être votée* ».

CONCLUSION

Ainsi, si les participants interrogés évoquent différentes préoccupations personnelles autour de l'alimentation, ils mentionnent également des préoccupations altruistes, caractérisées par le souci du bien-être de l'autre et du monde. Il est intéressant de noter que parmi les quinze participants interrogés, la majorité a intégré la pluralité des dimensions liées à l'alimentation et aux enjeux de durabilité associés.

En favorisant une meilleure accessibilité alimentaire, c'est-à-dire en redonnant du pouvoir d'achat, la caisse redonne aux participants le pouvoir du choix. Cette reconquête d'une forme de liberté leur permet alors de satisfaire davantage leurs préoccupations : « *Je n'étais pas du tout satisfait de ce que je pouvais acheter avec mes sous. Maintenant ça [la caisse] m'aide beaucoup à satisfaire mes besoins alimentaires* ».

En ce sens, la caisse ne constituerait pas qu'une simple aubaine économique : « *Si on redonne les moyens de vraiment choisir et de pouvoir se nourrir correctement, on ouvre des possibilités aux mangeurs qui ne sont pas uniquement de se dire comment je remplis des ventres au meilleur prix [...], on redonne la capacité d'agir* ». La caisse incarnerait également un levier d'action et de sensibilisation important qui permettrait aux mangeurs de reprendre le pouvoir sur leur alimentation et de tendre vers des pratiques alimentaires plus saines et durables : « *Au départ je n'ai pas du tout envisagé que derrière [le gain financier] il y aurait aussi un vrai gain qualitatif* ».

Afin de vérifier cette hypothèse, il s'agira de réinterroger ultérieurement ces mêmes participants pour évaluer l'impact de leur participation à la caisse sur l'évolution de leurs préoccupations alimentaires et notamment sur la prise en compte des enjeux de durabilité liés à l'alimentation. Si la caisse agit comme un levier de sensibilisation aux enjeux de durabilité, il est alors attendu que les participants mentionnent davantage de préoccupations liées à ces enjeux-là ou leur donnent davantage d'importance. Par ailleurs, si cette étude a permis de dresser une pré-typologie des préoccupations alimentaires de certains participants à leur entrée dans le dispositif de la caisse, celle-ci n'est ni exhaustive, ni représentative. Aussi, il serait intéressant de l'étayer en élargissant l'étude à l'ensemble des participants à la caisse.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim : le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Seuil.
- Fischler, C. (1990). *L'Homnivore : sur les fondamentaux de la biologie et de la philosophie*. Odile Jacob.
- Lahlou, S. (1995). *Penser Manger. Les représentations sociales de l'alimentation*. [Thèse de doctorat]. École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). <https://theses.hal.science/tel-00167257>
- Ramel, M. (2022). *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France* [Thèse de doctorat]. Université de Tours. <https://hal.science/tel-03639344>
- Rozin, P., Fallon, A. & Augustoni-Ziskind, M. (1986). The child's conception of food: The development of categories of acceptable and rejected substances. *Journal of Nutrition Education*, 18(2), 75-81. [10.1016/S0022-3182\(86\)80235-7](https://doi.org/10.1016/S0022-3182(86)80235-7)

Une caisse qui fait genre ?

Questionner les inégalités de genre dans une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation à Montpellier

JULIEN BÉCASSE

MOTS-CLÉS : GENRE, DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, TRAVAIL ALIMENTAIRE DOMESTIQUE, EMPOUVOIREMENT, SCIENCES SOCIALES

La caisse alimentaire commune (CAC) de Montpellier est une expérimentation multiacteurs¹ de démocratie alimentaire, qui entend « *lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour tou-te-s* »².

Lancée en 2023, elle vise à mettre en œuvre une sécurité sociale de l'alimentation. Elle compte près de trois cent cinquante participants volontaires, représentant une diversité de profils socioéconomiques. Ceux-ci cotisent chaque mois un montant libre, et reçoivent l'équivalent de 100 € en MonA, une monnaie numérique, à dépenser uniquement dans des points de vente alimentaires conventionnés. Le choix de ces lieux, le « conventionnement », est régi par le comité citoyen (CC). Il s'agit de l'instance décisionnelle, composée de soixante-et-un membres qui discutent des modalités et orientations techniques, organisationnelles et politiques³.

Cette étude interroge la CAC au prisme du genre : est-ce un dispositif qui réduit, met à l'épreuve, ou renforce les inégalités de genre ?

PENSER LE GENRE DANS LES INITIATIVES DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Le genre est appréhendé ici comme un processus d'organisation de la société, qui institue les rôles, pratiques et attributs aux hommes et aux femmes, et fabrique des inégalités sociales « *à tous les étages* » (Fournier et al., 2015). Ainsi, « *les chercheur-e-s doivent s'attendre à trouver sur leur terrain des représentations et des pratiques inégalitaires [et] l'alimentation n'échappe pas à cette prédiction* » (Fournier et al., 2015). Dès lors, analyser une initiative de démocratie alimentaire au prisme du genre, c'est comprendre comment elle reconfigure les inégalités de genre.

Les initiatives de démocratie alimentaire se confrontent à des limites liées au cadrage de « *l'alimentation comme objet politique dans les arènes publiques* » (Paturel & Ndiaye, 2022), dont la « *limite du genre [...] qui fait peser principalement sur les femmes la multitude des tâches et activités liées à l'alimentation* ».

Malgré la mise à l'agenda des questions féministes, les femmes continuent à « *assurer la presque totalité des tâches alimentaires* » (Dupuy, 2017). C'est le « *nœud de l'oppression des femmes* » (Fournier et al., 2015). Dans des familles précaires par exemple, les mères sont plus « *investies [dans l'alimentation], et partagent un idéal difficile à atteindre qui devient source d'angoisse* », lié à des « *schémas de la mère dévouée et une représentation très normative de la "bonne alimentation"* » (Masullo, 2012). Elles doivent à la fois gérer des budgets limités, garantir une

1. Elle implique une vingtaine d'associations, syndicats, collectivités.

2. « Bilan 2022-2023 de la caisse alimentaire commune », accessible sur le site de la CAC : <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>

3. Ce travail poursuit certaines analyses de H. Gaget et B. Blondel parues dans les Actes de la Jipad 2023, qui ont étudié respectivement les pratiques alimentaires des participants au comité citoyen et l'inclusion des personnes en précarité dans le projet.

alimentation « saine », et parfois se restreignent pour privilégier l'alimentation du ménage. Ainsi, elles subissent « *l'insécurité alimentaire à des degrés plus importants de sévérité que les autres membres du ménage* » (Masullo, 2012).

Ces inégalités de genre posent des enjeux sociaux, économiques et sanitaires. Si les initiatives de démocratie alimentaire visent l'émancipation citoyenne, elles doivent ainsi questionner les rapports de genre, pour ne pas reproduire voire renforcer ces inégalités.

Pour discuter cela, j'ai d'abord interrogé la capacité de la CAC à produire une prise de conscience collective de genre. Dans un second temps, j'ai analysé les impacts du dispositif sur le travail alimentaire domestique.

UNE MÉTHODOLOGIE D'OBSERVATION PARTICIPANTE CO-CONSTRUITE

La méthode utilisée emprunte à « l'observation participante ». J'ai d'abord observé des réunions du CC. Ensuite, j'ai analysé près de deux cent cinquante questionnaires d'entrée dans la CAC, à partir d'une approche ciblée sur le genre.

L'enquête a été co-construite avec l'équipe d'animation de la CAC⁴, qui souhaitait intégrer la question du genre dans l'expérimentation. Un *focus group*⁵, co-animé avec deux membres de l'équipe d'animation, a réuni trois hommes et neuf femmes, membres du CC. Privilégiant une méthode participative qui s'inscrit dans les modes d'action de la CAC, il s'agissait de mobiliser le CC sur les inégalités de genre dans l'alimentation, d'étudier les représentations sur le sujet, et d'esquisser des échanges autour de pratiques concrètes.

J'ai enfin mené cinq entretiens individuels, avec quatre femmes et un homme ayant participé au *focus group*, pour mieux comprendre leurs parcours, les effets de la CAC sur leur travail alimentaire, les rétributions de leur implication.

Cette co-construction méthodologique a ainsi orienté certains choix — comme le *focus group*,

tout en facilitant l'entrée sur le terrain du CC. Aussi, l'observation s'est restreinte aux membres du CC et non à l'ensemble des bénéficiaires.

LE COMITÉ CITOYEN COMME ESPACE FAVORABLE À UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DE GENRE

Le CC est un lieu d'éducation populaire qui entend renforcer le pouvoir d'agir citoyen. Cela peut-il favoriser une prise de conscience collective de genre ?

Ce questionnement se situe entre deux analyses : l'alimentation comme « *arme du genre* » et de reproduction des inégalités de genre d'un côté, et comme « *arme de contestation* » (Fournier *et al.*, 2015) de ces inégalités de l'autre. Il s'inscrit dans la lignée d'une anthropologie qui analyse l'alimentation comme pouvant « *être une source d'empowerment⁶ pour les femmes, comme il s'agit d'une ressource vitale qu'elles gèrent* » (Mauriello & Cottino, 2022).

Je vais d'abord m'intéresser au travail de mobilisation des bénéficiaires au sein du CC, observer ensuite comment le CC favorise l'engagement féminin, avant d'analyser les données du *focus group* pour observer l'émergence d'une conscience collective de genre.

S'impliquer et être impliqué : le comité citoyen comme lieu d'apprentissage auquel on tient

Le CC est un espace auquel les membres sont attachés. Tout en bénéficiant d'un accès facilité à une alimentation de qualité, on y acquiert compétences et connaissances mobilisées au quotidien, on fait partie d'une expérience démocratique « qui marche » dans un espace de socialisation qui élabore une confiance mutuelle.

Les connaissances sont acquises grâce aux pairs ou à des interventions d'experts. Elles sont parfois mobilisées au quotidien, dans la planification des repas (mieux comprendre la saisonnalité des produits a pu faire émerger de nouveaux

4. Cette équipe d'animation est composée des parties prenantes de l'expérimentation (Vrac et Cocinas, FR-Civam 34, Secours catholique, etc.), et de quelques membres du CC.

5. Méthode d'enquête qualitative prenant la forme de groupe de discussion, réuni une ou plusieurs fois, dont les échanges sont orientés autour de plusieurs questions.

6. *L'empowerment*, qui peut être traduit par « empouvoirement », est un terme polysémique qui renvoie à un processus « qui implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale » (Bacqué & Biewener, 2015).

choix). Si ces enjeux sont parfois connus, c'est sur la dimension politique de l'alimentation que le CC construit une vision partagée autour des « systèmes alimentaires ». Véronique⁷, ancienne maraîchère, a déclaré : « *J'avais une vision du système agroalimentaire et tout ça, mais j'ai beaucoup appris autour du droit à l'alimentation, de ces notions, grâce aux interventions, c'était passionnant* ».

L'implication des membres leur confère estime de soi et reconnaissance. Nadia a maintenant « confiance en elle », aujourd'hui elle parle au nom du collectif : « *Ça devient facile de parler d'un truc qu'on connaît, les gens te félicitent, tu te dis que tu vaux quelque chose* ».

Le CC apparaît comme un espace de socialisation fréquenté avec plaisir. Pour Véronique, « *au-delà de ce que ça apporte financièrement, c'est une expérience humaine fabuleuse, il y a une bienveillance que j'ai trouvée nulle part ailleurs* ». Pour Solange, « *c'est la première fois que je vois une expérience politiquement aboutie, en adéquation entre ce qu'elle défend et ce qu'elle pratique, et c'est puissant, de se dire que c'est possible* ».

De son côté, l'équipe d'animation de la CAC facilite la mobilisation de ses membres grâce aux outils d'éducation populaire, pour construire un collectif socialement et culturellement mixte. Véronique évoque ce « *travail sur les inégalités face à l'alimentation, [où on] partait de nos expériences grâce à des ateliers* ». Solange l'appuie : « *On se connaît tous, après une année d'échanges, traversée par nos émotions, y'a eu tout un travail de mise en confiance* ». Ce travail s'est fait en amont et a favorisé la mobilisation de femmes issues des quartiers populaires, comme l'explique Faïza : « *Ici on a notre place, on est allé nous chercher, ça c'est important, parce que moi j'aurais jamais intégré un groupe pareil, je me serais dit : c'est pas pour moi* ».

Outre des ressources économiques, le CC confère des ressources sociales et politiques, agissant comme des clés pour agir au niveau individuel et collectif. Faïza l'explique ainsi : « *Ça permet de se mobiliser pour une meilleure alimentation oui, parce que tu es en groupe, et je me sens légitime dans ce groupe, et on est plus fort en groupe que seul, la parole est plus forte* ».

7. Les prénoms ont été anonymisés pour le traitement de l'enquête.

Un comité citoyen qui semble favoriser l'expression des femmes

Près de 70 % des cotisants sont des femmes. Alors que les hommes sont souvent surreprésentés dans les espaces de décision, ce n'est pas le cas ici : le CC est à 80 % féminin.

Pour Solange, militante féministe, l'animation et la composition du CC facilitent la mobilisation des femmes, en tout cas la sienne : « *Y'a un truc plus simple qu'ailleurs au CC, avec moins de monopolisation de la parole par les hommes, et c'est plus spontané quand on est presque qu'avec des femmes, j'ai vraiment l'impression de parler d'égale à égale, de pas réfléchir à comment va être interprété ce que je vais dire* ». Pour elle, cela facilite la reconnaissance mutuelle et l'élaboration d'une parole collective. Elle laisse aussi entendre qu'un soin est apporté par l'équipe d'animation, qui est mixte, pour ne pas contraindre cette parole : « *Les hommes présents dans l'équipe d'animation, je les trouve vraiment justes dans leur positionnement, c'est très tranquille, très spontané* ».

Cet engagement dans un espace majoritairement féminin ne recouvre pas la même importance pour toutes. Pour Nadia, c'est la pertinence du sujet qui compte : « *Même s'il y avait eu une majorité d'hommes j'y serais allée, du moment que... le sujet m'a agrippé quoi !* ». Pour Véronique, « *ça n'aurait pas changé grand-chose s'il y avait eu davantage d'hommes même si ça peut être aidant pour certaines* », mais elle n'a jamais observé « *que c'était davantage les gars qui prennent la parole que les femmes* ».

Finalement, si la question du genre n'a jamais été intégrée à l'ordre du jour du CC, sa composition et son animation encouragent la mobilisation féminine, même s'il convient de rester prudent sur ces conclusions. Qu'en est-il lorsque ces questions sont appréhendées au sein du CC ?

Les inégalités de genre dans l'alimentation : un sujet connu malgré des disparités de genre

Le *focus group* invitait chacun et chacune à raconter une anecdote sur son vécu des inégalités de genre dans l'alimentation. Observons d'abord le discours des participantes, qui témoigne d'une connaissance intime des différentes dimensions de ces inégalités.

La division sexuée du travail alimentaire a été abordée à plusieurs reprises. Ilaria⁸ a dit par exemple : « *Chez moi, c'est moi qui ai l'attention sur ce qui est dans la cuisine... j'ai pas besoin de liste des courses mais mon copain, lui, ne sait pas ! S'il fait des courses, il achète des choses en double* ». Il a aussi été question des régimes, Solange expliquant que « *si j'invite un ami, je pense que je vais être plus amenée à faire de la viande, si c'est un pote, que si c'est une pote* ». Sur le sujet des corps façonnés par l'alimentation, Amélie a partagé qu'elle est « *entourée de femmes de mon âge, plus âgées, plus jeunes aussi, qui font attention à ce qu'elles mangent, qui se restreignent sur certains aliments pour répondre aux injonctions, aux différentes normes. Et c'est vrai que je retrouve moins ça chez les hommes* ». Les participantes ont mobilisé des connaissances précises sur les inégalités de genre, à partir de leur expérience de vie. Les récits échangés apparaissaient parfois plus intimes : conflits familiaux, fatigue intense liée au travail alimentaire, culpabilisation et responsabilisation individuelle, etc. Le partage qui a eu lieu dans ce *focus group* témoigne de la confiance qui a pu se tisser au sein du CC.

Les participants hommes mobilisaient de leur côté une connaissance plus distante, moins de récits personnels, mais plutôt des connaissances objectivées sur les inégalités de genre (par des films ou documentaires par exemple). Romain a expliqué que ces « *pressions sur les corps m'ont toujours marqué, mais ces derniers temps c'est en discutant nourriture avec des femmes que j'ai pu me rendre compte de ce que ça faisait psychologiquement et que ça impactait toute la vie quotidienne* ». Ou Yvan qui a partagé une « *anecdote apprise dans un documentaire* » sur la construction sociale des corps des hommes et des femmes, pour expliquer que ces inégalités ne sont pas naturelles.

Le focus group comme lieu d'empouvoirement de genre

Le *focus group* a révélé les potentialités « d'empouvoirement » de la CAC, entre cadrage des connaissances intimes, mise en perspective d'inégalités à réparer, ou prise de conscience d'une expérience commune de genre.

8. Les citations entre guillemets non référencées dans la partie « Entretiens » sont tirées des participants au *focus group*.

Faïza dit n'avoir pas été « *surprise* » par le fond des échanges, car elle le savait déjà : « *Quand les personnes, elles parlaient, je me disais "bah oui, c'est vrai"* ». Elle précise : « *Après, comment l'expliquer, comment le sortir... tout ça, on l'a plus ou moins en nous, mais on le dit pas forcément* ». Cela souligne un double enjeu : pouvoir dire, et comment dire. Qualifier ces expériences ne va pas de soi. Le *focus group* est un moyen de rendre compte d'expériences connues intimement, et de leur donner une expression.

Ces échanges collectifs ont généré des émotions fortes, même si « *on le sait* » : « *C'est venu vraiment pointer du doigt une discrimination forte, et ça c'est violent. Et moi ça m'a plutôt mise en colère, mais voilà après, je peux pas dire que je tombe des nues, mais en même temps c'est pas rien* », nous dit Solange. Ce *focus group* fait émerger une injustice à réparer, sur laquelle il faut agir collectivement.

Enfin, le *focus group* fait émerger une prise de conscience d'une expérience commune de genre. Nadia partage son étonnement : « *Je pensais que c'était que chez nous, où t'as l'autorité masculine, la femme à la cuisine, l'homme au chantier... je me suis rendue compte que pas mal de gens disaient pareil. Par exemple S., qui est quelqu'un de très épanouie, disait que c'était pareil chez elle* ». En partageant ses propres expériences dans cet espace socialement mixte, il semble qu'émerge une appréhension commune des pratiques inégalitaires, à partir de laquelle se crée du collectif, au-delà des représentations sociales sur son groupe d'appartenance et le groupe majoritaire.

Ainsi, le fait que la caisse n'ait pas lancé de projet sur le genre n'empêche pas le CC d'être un espace d'*empowerment* de genre. Ce travail pourrait donc être appuyé pour impulser des impacts plus importants. Qu'en est-il des effets sur le travail alimentaire domestique ?

UN TRAVAIL ALIMENTAIRE DOMESTIQUE ALLEGÉ, MAIS PEU REDISTRIBUÉ

Le travail alimentaire domestique renvoie aux tâches relatives à l'alimentation des membres du foyer, qu'elles soient « *domestiques (s'approvisionner, préparer, réchauffer, servir), parentales (nourrir l'enfant) ou ménagères (ranger, disposer, nettoyer)* » (Dupuy, 2017, p. 1), qu'il s'agisse « *des charges mentales et physiques (prévoir,*

penser, faire, organiser) » ou du « *travail émotionnel et relationnel (aimer, donner, bien nourrir, partager)* ». Si le « *temps de préparation culinaire a fortement baissé, l'une des plus grandes constantes est la division sexuelle des tâches relatives à l'alimentation* »⁹. C'est donc un point d'entrée pertinent pour observer la reconfiguration des inégalités de genre.

Une diversité de profils face au travail alimentaire

La charge de travail alimentaire domestique et sa répartition dépendent de plusieurs facteurs : composition du foyer, ressources socioéconomiques, situation professionnelle, localisation géographique, etc. L'impact de la CAC diffère en fonction de la place qu'occupait ce travail dans les pratiques avant d'entrer dans l'expérimentation. Ainsi, pour Nadia et Faïza, mères de familles avec plusieurs enfants, ce travail est écrasant. Pour Véronique, avec un enfant à charge, c'est important. Bertrand est retraité et partage ses tâches avec sa conjointe. Solange a un travail alimentaire qu'elle juge moins exigeant, habitant seule chez elle.

Des lieux d'approvisionnement qui allègent le travail alimentaire

Les cotisants à la CAC peuvent aujourd'hui utiliser leur MonA dans près de cinquante lieux conventionnés. Ceux-ci ne sont pas répartis uniformément. Certains quartiers en comptent plusieurs (Celleneuve, Arceaux), d'autres moins. Quelles sont les incidences de cette géographie du conventionnement sur l'approvisionnement alimentaire ?

Avant l'entrée dans la CAC, les supermarchés étaient les lieux privilégiés d'approvisionnement des enquêtés, avec les marchés plein vent économiquement accessibles. La plupart des points de vente conventionnés dans lesquels s'approvisionnent aujourd'hui les enquêtés leur

étaient souvent déjà connus, mais utilisés alors de manière complémentaire. Le principal effet de la MonA est la concentration des achats dans un, deux, voire trois points de vente. Le choix de ces lieux se fait d'abord en fonction des déplacements quotidiens (travail, domicile, engagements). Très peu d'achats se font dans des lieux conventionnés hors de ces circuits. Comme le dit Faïza : « *Moi j'ai pas essayé beaucoup de magasins parce que la distance, c'est primordial quand on manque de temps* ».

Comme ils sont moins soumis aux contraintes économiques, il devient possible pour les enquêtés de gagner du temps car ces lieux sont plus proches des déplacements routiniers. « *Y'a des mois j'ai pas besoin de me déplacer de mon quartier* », explique Faïza qui devait auparavant aller au supermarché « *où tous les samedis tous les légumes étaient à 1€* ». Dorénavant, « *je me pose plus la question, j'ai des bons produits à tel endroit, c'est beaucoup plus facile* ».

L'économie de temps s'explique aussi par des fréquences d'achats réduites. Faïza évoque ces produits qui « *restent frais, parce que c'est des bons produits, avant tous les deux jours j'étais obligée d'aller acheter des fruits et légumes qui périmaient !* ». Désormais, deux ou trois approvisionnements de fruits et légumes par mois suffisent. Ces produits se stockent plus facilement et suscitent moins de gâchis.

Les points de vente conventionnés offrent un choix restreint de produits de saison, souvent bio, en précommande. Cela favorise un allègement de la charge de planification. Faïza explique que « *déjà je ne cherche plus où trouver de la tomate [...], c'est vrai qu'avant on courrait un peu, là je me pose plus la question* ». La socialisation dans les lieux d'achat (qui permet par exemple de partager des recettes) facilite ce travail de planification et d'approvisionnement en fonction des stocks disponibles.

Les points conventionnés apparaissent alors comme des nouvelles ressources pour alléger le travail alimentaire, du côté des déplacements et de la planification, surtout pour celles qui portaient une lourde charge de par ce travail. L'enquête ne permet pas en revanche de savoir si ce temps économisé est attribué à d'autres tâches alimentaires ou réinvesti sur d'autres activités. Aussi, l'accessibilité à certains produits permet-il de faire évoluer son travail alimentaire ?

9. Selon les enquêtes « *Emploi du temps* » de l'Insee, en 2010, les hommes consacraient chaque jour en moyenne 29 minutes à la préparation des repas (73 minutes pour les femmes), contre 25 minutes en 1975 (118 minutes pour les femmes). Ces inégalités sont structurelles. La baisse progressive du temps mobilisé par les femmes s'explique moins par une égalité de genre croissante que par une concentration croissante des achats en supermarchés et l'arrivée des plats préparés — <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1224>

Du frais, du goûteux, du sain : un travail alimentaire revalorisé

La MonA est d'abord utilisée pour acheter plus de fruits et légumes frais, et de qualité, qui apparaissent jusqu'ici trop onéreux.

L'accessibilité à plus de produits frais n'amène pas un travail plus important. Celui-ci préexistait, même s'il était différent. Les produits devaient être triés, et renouvelés comme le précise Nadia : « *Y'avait le "marché sauvage" où j'allais mais ça pourrissait très vite, et au bout d'un moment tu te dis "bah c'est du gâchis", puis après t'y vas tous les jours mais... j'ai une grosse famille, donc il faut savoir gérer les stocks... c'est du boulot !* ». Par ailleurs, les produits restent choisis en fonction de leur temps de préparation, Nadia n'achète par exemple pas de blettes pour ne pas « *perdre de temps à les cuisiner, c'est trop contraignant* ». Aussi, s'il y a un travail supplémentaire, celui-ci semble compensé grâce au temps économisé par ailleurs (moins de déplacements), ou par une utilisation bénéfique de ce travail. Si Bertrand a un temps de travail un peu plus important pour ses produits frais, il se le permet, étant en retraite. De plus, cela lui permet de valoriser ses achats grâce à son compost.

Cette accessibilité génère d'importantes rétributions. Pour Faïza, alors qu'auparavant il lui fallait « *mettre beaucoup de goût dans des conserves, maintenant t'as un produit frais que tu vas travailler de tes mains, que tu goûtes et que tu manges* ». On voit ici la fierté de « travailler » un produit. Nadia explique que grâce à la caisse, « *tu manges des fruits et légumes de saison, tu as l'impression de manger sainement, et tu retrouves le goût quoi* ». Véronique évoque son fils qui, s'il est souvent porté sur une alimentation fast-food, « *lui demande comment je prépare tel truc, il est content de manger sain, il me dit même que "quand je suis chez Papa, je sais que quand je vais rentrer je vais manger sain"* ». Le travail alimentaire nourricier de ces femmes mères de famille apparaît revalorisé, alors que celui-ci est souvent vu comme « *associé à la fatigue, une lassitude voir à une aliénation* » (Dupuy, 2017). Cette qualité de l'alimentation permet à leurs yeux d'accéder à une cuisine plus saine, pour soi et pour sa famille. Finalement, cela ne permet-il pas de satisfaire un rôle social attendu des mères de famille, en tant que « *gardiennes de la santé et de l'alimentation familiale* », à travers lequel elles

auraient « vocation à diffuser au cœur de l'espace domestique les normes de l'orthodoxie nutritionnelle » (Cardon, 2018) ?

Un foyer rempart contre la redistribution du temps de travail alimentaire

L'engagement à la caisse n'amène pas à des changements importants de pratiques dans l'entourage des bénéficiaires, en tout cas concernant la redistribution du travail alimentaire dans les foyers.

Nadia dit qu'elle « *ne voit pas trop* » la différence chez son conjoint ou ses enfants. Chez Faïza, il y a quelques changements. Pas chez son conjoint, mais chez son fils aîné qui « *mange beaucoup plus de légumes, il prend plaisir à cuisiner* ». Mais elle précise également que « *quand il est à la maison c'est le petit prince, il va pas cuisiner !* ». La situation est différente pour Véronique, obligée de compter sur son fils pour une partie du travail d'approvisionnement, car elle ne peut pas porter de charges lourdes. Elle s'organise pour qu'il ne soit pas présent pendant les courses car « *il veut plein de trucs que moi je peux pas acheter* ». Enfin, elle raconte que quand son autre fils vient à son domicile, « *il passe la porte, c'est un bébé !* » — autrement dit, il ne participe pas aux tâches domestiques.

Force est de constater que le foyer reste un rempart contre toute répartition du travail alimentaire domestique, malgré quelques aménagements dans les pratiques. Il reste un lieu de perpétuation des normes de genre. Ces résultats ne sont pas nécessairement surprenants, dans le sens où il n'y avait pas d'intention spécifique à influencer directement sur cette division sexuée du travail. Il reste que cela éclaire un point important, qu'il serait intéressant de prendre en compte dans des projets qui visent à transformer le système alimentaire.

LA CAISSE ALIMENTAIRE, INSTRUMENT D'UN GENRE ÉGALITAIRE ?

La CAC semble être un levier pour infléchir les inégalités entre hommes et femmes. En ce sens, elle contribue à la reconfiguration du genre. Mais les inégalités de genre ne font pas encore l'objet de pratiques spécifiques. Aussi, en travaillant ce sujet, la CAC pourrait poser des pistes stimulantes sur les manières d'intégrer les inégalités de genre

aux initiatives de démocratie alimentaire, pour les infléchir d'autant plus.

Les résultats de cette analyse soulèvent des questionnements. D'abord, ils interrogent sur les effets d'une alimentation plus durable sur le travail des femmes. Dans d'autres configurations, celles-ci seraient d'autant plus sollicitées par les injonctions à des pratiques plus durables (zéro déchet, plus de bio, moins de produits transformés, etc.), se chargeant du surplus de travail. Dans le cas de la caisse alimentaire commune, l'accès à une alimentation durable semble aller dans le sens d'un allègement. En effet, les produits qui étaient économiquement accessibles pouvaient demander un travail plus important que ceux dorénavant accessibles. On peut se demander si la CAC apporte certaines clés pour alléger le travail domestique. Est-ce la centralité du projet démocratique, qui permet aux membres d'élaborer un dispositif en repartant de la diversité des pratiques et problématiques alimentaires ? Ou encore, une accessibilité économique construite en commun, dans la dignité et le respect des choix alimentaires ?

Ces résultats gagneraient à être enrichis en investiguant d'autres formes d'inégalités – ethno-raciales par exemple. Surtout, il serait opportun d'élargir ces questionnements aux membres de la CAC qui ne sont pas mobilisés dans le CC : observerait-on les mêmes dynamiques avec un engagement plus distant ? Ce questionnement permettrait d'apporter des pistes heuristiques, alors que la CAC fait face à son changement d'échelle.

BIBLIOGRAPHIE

Bacqué, M.-H. & Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte.

Cardon, P. (2018). Le genre et l'alimentation font-ils bon ménage ? Sociogenèse d'un champ. In K. Stengel (Éd.), *La cuisine a-t-elle un « sexe » ? Femmes-hommes, mode d'emploi du genre en cuisine*. L'Harmattan.

Dupuy, A. (2017). 10. La division sexuelle du travail alimentaire : qu'est-ce qui change ? In A. Dupuy, *Que manger ?* (p. 164-179). La Découverte. [10.3917/dec.dubet.2017.02.0164](https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2017.02.0164)

Fournier, T., Jarty, J., Lapeyre, N. & Touraille, P. (2015). L'alimentation, arme du genre. *Journal des anthropologues*, 140-141, 19-49. [10.4000/jda.6022](https://doi.org/10.4000/jda.6022)

Malullo, A. (2012). *Paroles de femmes et de mères : ce que « nourrir » signifie en milieu précaire*. Fonds français Alimentation & Santé, Lettre scientifique n° 4.

Mauriello, M. & Cottino, G. (2022). Feeding genders. *Anthropology of Food*, 16. [10.4000/aof.13799](https://doi.org/10.4000/aof.13799)

Paturel, D. & Ndiaye, P. (2022). Le droit à l'alimentation durable en démocratie. *Rhizome*, 82(1), 7-8. [10.3917/rhiz.082.0007](https://doi.org/10.3917/rhiz.082.0007)

Entretiens

Bertrand, membre du CC de la CAC, retraité, entretien le 12/02/2024 à Montpellier.

Faïza, membre du CC de la CAC, salariée, entretien le 29/02/2024 à Montpellier.

Nadia, membre du CC de la CAC, sans emploi, entretien le 27/02/2024 à Montpellier.

Solange, membre du CC de la CAC, salariée, entretien le 13/02/2024 à Montpellier.

Véronique, membre du CC de la CAC, salariée, entretien le 07/03/2024 à Montpellier.

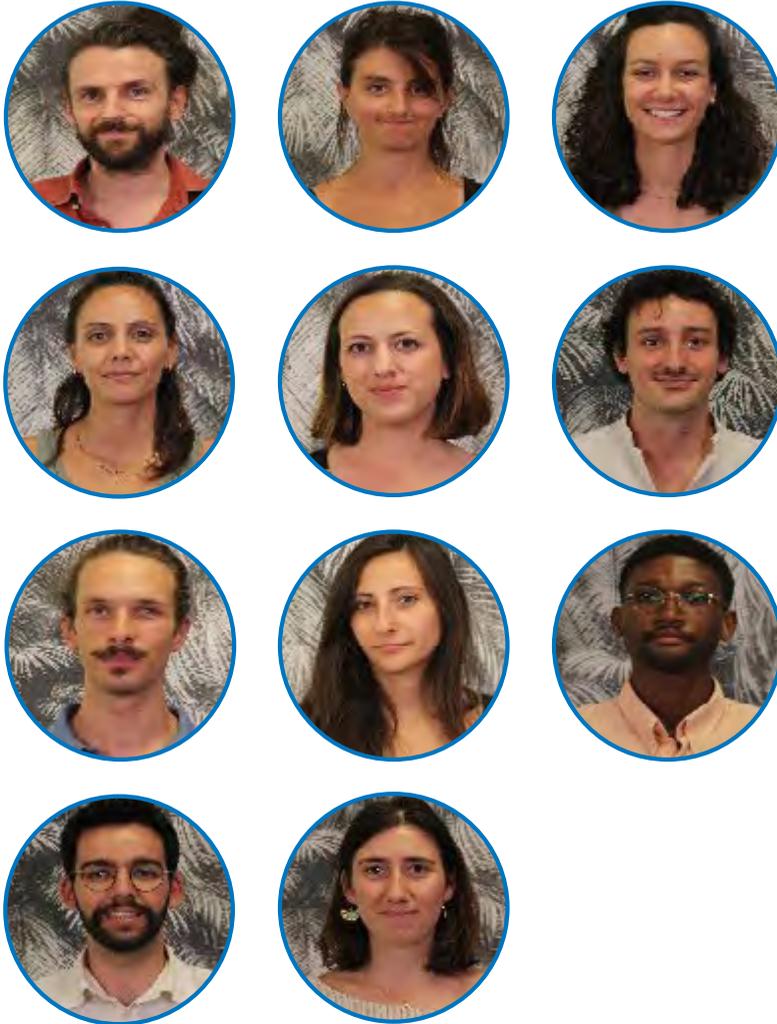
Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Foy C., apprentie à La Cagette, mobilisée sur la CAC, entretiens entre janvier et mars 2024 à Montpellier.

Scherer P., sociologue intervenante, Pôle recherche et expérimentation, Vrac et Cocinas, entretiens entre novembre 2023 et mars 2024 à Montpellier.

Vallois K., chargé de projet CAC, Vrac et Cocinas, entretiens entre novembre 2023 et mars 2024 à Montpellier.

Jipad 2024
Promotion
IPAD
2023-2024



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS

JULIEN **BÉCASSE** | SOLÈNE **CALDERO** | SARAH **COSTES**
PAMELA **EBNER** | EMMA **GAUJAL** | GABIN **GUILLEMAUD**
THÉO **GUILLERMINET** | FLORENCE **HEUSCHMIDT** | YVAN **NZEKOU NZEKOU**
BAPTISTE **PLIQUET** | RAPHAËLLE **VITAL-DURAND**

Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable (Jipad) 2024

Montpellier, vendredi 5 avril 2024

Éditeurs : Sylvie Albert, Nicolas Bricas, Damien Conaré, Sabrina Dahache,
Stéphane Fournier, Pascale Moity-Maïzi

<http://www.institut-agro-montpellier.fr/>

<http://www.cirad.fr/>

[www.institut-agro-montpellier.fr/formations/catalogue-des-formationen/recherche-d-une-formation/
mastere-specialiser-innovations-et](http://www.institut-agro-montpellier.fr/formations/catalogue-des-formationen/recherche-d-une-formation/mastere-specialiser-innovations-et)

www.chaireunesco-adm.com

Dessin de la couverture : CARELMAN J., *Catalogue d'objets introuvables*, Le Cherche Midi

Licence : CC-BY-SA

ACCESSIBILITÉ, ACTION COLLECTIVE, ADAPTATION,
ALIMENTATION CHOISIE, ALIMENTATION DURABLE, ALIMENTS
ULTRATRANSFORMÉS, ACTION COLLECTIVE, BIODÉCHETS,
COLLECTIF, COMMUNICATION, COMMUNS, COMPOSTAGE,
CONSOUMMATEUR, COORDINATIONS, COÛTS CACHÉS, COÛTS
COMPLETS, COÛTS SOCIÉTAUX, COÛTS CACHÉS, DIRECTIVE,
DURABILITÉ, DIFFÉRENCIATION, DURABILITÉ, DÉMOCRATIE
ALIMENTAIRE, EMPOUVOIREMENT, EUROPE, FILIÈRE, GENRE,
HAUTES-ALPES, INFLUENCE, INSTITUTIONNALISATION,
LABELS, PLAIDOYER, POLITIQUE, PRÉOCCUPATIONS
ALIMENTAIRES, QUALITÉ NUTRITIONNELLE,
RAPPORTS DE FORCE, RURAL, RETERRITORIALISATION,
SCIENCES SOCIALES SEMENCES PAYSANNES, SOLIDARITÉ
ALIMENTAIRE, SOLIDARITÉ, SOLS, TERRES AGRICOLES,
TERROIR, TRANSFORMATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE,
TRAVAIL ALIMENTAIRE DOMESTIQUE

JOURNÉE
DES INNOVATIONS
POUR UNE
ALIMENTATION
DURABLE

jipad 2024